



BILAN DE LA CONCERTATION

RAPPORT FINAL

Avertissement

Ce document présente la synthèse des contributions des acteurs des Etats généraux de l'industrie qui ont été examinées par le Comité national.
Il ne constitue donc pas en soi un document de l'Administration et n'engage pas les pouvoirs publics auxquels il est destiné.

1^{er} février 2010

INTRODUCTION.....	9
--------------------------	----------

I. DIAGNOSTIC DE L'INDUSTRIE FRANCAISE	11
---	-----------

1. Les constats généraux	11
---------------------------------------	-----------

1.1 Le recul de l'emploi industriel	11
--	-----------

- L'emploi dans l'industrie accuse une baisse régulière 11
- La diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs, y compris ceux bénéficiant d'une croissance de la valeur ajoutée..... 12
- Peu de sous-secteurs se caractérisent par un duo vertueux de maintien des effectifs et de croissance de la valeur ajoutée..... 14
- Paradoxalement, certains secteurs éprouvent des difficultés récurrentes de recrutement 14

1.2 Le recul de la position de l'industrie française.....	16
--	-----------

- Un secteur manufacturier qui pèse moins dans la valeur ajoutée que dans la plupart des pays de l'Union européenne..... 16
- La valeur ajoutée de l'industrie française a évolué moins favorablement que celle des autres pays de la zone euro depuis 2000 et que celle de l'économie française dans son ensemble..... 16
- L'industrie française est en majorité largement ouverte sur l'international, élément de force et de vulnérabilité..... 17
- La balance commerciale de l'industrie française se dégrade 18
- Une situation qui contraste avec celle de l'Allemagne 19
- Une situation qui se traduit par une perte de parts de marché de l'industrie française au niveau mondial mais aussi et surtout vis-à-vis de l'Allemagne et de la zone euro 20
- Des marges dans l'industrie française plus faibles que dans les principaux pays de l'Union européenne..... 21

1.3 Une faible dynamique d'investissement et d'innovation	22
--	-----------

- Une dynamique d'investissement globalement faible et hétérogène selon les secteurs 22
- En lien avec les investissements, la productivité de l'industrie continue de croître mais l'hétérogénéité sectorielle est grandissante 23
- L'effort de R&D dans les branches industrielles les plus intenses en R&D est comparativement plus important en France qu'en Allemagne 23
- Mais la France accuse un retard notable en termes de dépenses totales de R&D rapportées au PIB du fait de la part importante des industries peu intenses en R&D dans son tissu industriel 25

- La stagnation de l'effort en R&D privée en France réduit la capacité du pays à influencer sur la définition des normes et standards au niveau mondial..... 27
- La R&D de l'industrie manufacturière française est concentrée sur quelques secteurs 27

1.4 Les faiblesses rémanentes du tissu de grosses PME en France..... 28

- Les PME représentent plus de 90 % des entreprises en France mais ne génèrent que 17 % des exportations 28
- Un tissu d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) plus faible en France qu'en Allemagne et au Royaume-Uni 28

2. L'identification des principaux facteurs déterminant la situation de l'industrie française..... 30

2.1 Les facteurs favorables 30

- Des grandes entreprises à rayonnement mondial et des savoir-faire reconnus 30
- Des écosystèmes innovants de PME/ETI dans certains segments industriels . 30
- Une capacité relative d'attraction des investissements étrangers..... 31
- Une qualité reconnue de la formation des ingénieurs et des scientifiques 32
- Une bonne performance comparée en matière environnementale 32
- Des dispositifs de soutien public qui attestent de l'intérêt soutenu des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour l'industrie 33
- Des infrastructures de qualité 35

2.2 Les facteurs pénalisants 35

- Le constat d'une sensibilité plus forte qu'en Allemagne à la question des parités monétaires 35
- Un prélèvement public sur les entreprises par rapport à la valeur ajoutée plus important que dans la plupart des pays comparables 36
- Un avantage compétitif sur les coûts du travail dans l'industrie par rapport à l'Allemagne qui s'est effrité depuis 2000 et a disparu 37
- Des difficultés spécifiques dans le domaine du financement..... 38
- Des dispositifs de formation insuffisamment adaptés aux besoins des salariés et des entreprises..... 39
- Une image dégradée de l'industrie et de ses métiers qui entraîne un déficit d'attractivité 40
- Une culture de l'innovation et de la créativité insuffisamment développée 42
- La croissance des entreprises encore trop peu encouragée et accompagnée.... 42
- Des relations entre acteurs du monde de l'industrie et de la recherche insuffisamment structurées et pas assez orientées vers le bénéfice collectif 42
- Les outils d'aides publiques à l'industrie sont nombreux mais manquent d'une lisibilité d'ensemble..... 43

3. Les spécificités par filière..... 44

3.1 Les biens intermédiaires, biens d'équipement et industries de l'environnement..... 44

3.2 Les biens de consommation (y compris agro-alimentaire) 45

3.3 Les industries de santé 46

3.4 Les industries des TIC 48

3.5 Les industries des matériels de transport 49

II. LES ENJEUX 51

1. Construire une réponse industrielle aux défis majeurs de la société 51

1.1 Le défi démographique 51

1.2 Le défi du développement durable 51

1.3 Le défi de la mobilité..... 52

1.4 Le défi du progrès médical 53

1.5 Le défi de la société numérique..... 54

2. Intégrer davantage l'innovation et la prise en compte des évolutions des citoyens et des consommateurs dans le cadre d'écosystèmes mieux structurés..... 55

2.1 Mieux prendre en compte l'accélération de l'innovation technologique et l'extension du concept d'innovation 55

2.2 Satisfaire les attentes des consommateurs et répondre aux interrogations de la société 56

2.3 Structurer des écosystèmes plus solidaires dans le cadre d'une politique de filières 57

- 3. Mettre en place un environnement plus favorable à la compétitivité de l'industrie française..... 58**
- 4. Rechercher la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs autour de l'objectif de la reconquête industrielle 60**

III. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES ACTEURS 62

1. Redonner au pays une véritable ambition industrielle 63

1.1 Définir et affirmer une telle ambition 65

1.2 Rechercher l'adhésion de la société à cette ambition par le lancement de grands projets 66

- Les véhicules du futur 66
- L'aéronautique et l'espace 66
- Les énergies renouvelables et décarbonées 66
- Le nucléaire de demain 66
- Les transports et l'urbanisme durable 67
- La couverture du territoire par le très haut débit 67
- Le développement de services, usages et contenus numériques 67
- Les sciences du vivant 67

1.3 Créer les conditions pour que l'adhésion de la société se concrétise par des choix d'épargne favorables au développement industriel 67

1.4 Se doter d'une instance consultative de suivi appropriée..... 68

1.5 Assurer le relais de notre ambition industrielle aux niveaux européen et international..... 70

2. Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie et les compléter par des actions propres à amplifier les atouts de l'industrie française ou à remédier à ses handicaps spécifiques..... 71

2.1 Rendre plus efficaces les aides et services publics pour l'industrie 71

- Evaluer les dispositifs publics de soutien à l'industrie..... 71
- Mettre en place un relais global pour l'information et l'accompagnement des entreprises 72
- Créer un outil de recensement et de diffusion des bonnes pratiques sur les avancées scientifiques, juridiques et économiques au service des PME 72

• Organiser plus systématiquement l’attribution des aides publiques sur la base de contrats d’objectifs.....	73
2.2 Stimuler l’effort de recherche et d’innovation des entreprises	73
• Mettre en place un crédit d’impôt innovation et étendre le crédit d’impôt recherche aux dépenses de normalisation.....	74
• Définir une stratégie et des outils de diffusion de l’innovation entre entreprises et entre secteurs.....	75
2.3 Structurer davantage l’appui financier public à l’industrie et adapter les outils aux besoins urgents identifiés	76
• Mettre en cohérence les dispositifs pour aller vers un concept global de « banque de l’industrie ».....	77
• Soutenir davantage l’accès aux fonds propres pour les entreprises innovantes et les entreprises en développement	77
• Etudier la création d’un nouveau prêt pour l’accès au marché	78
• Développer des outils de financements appropriés pour les PME et les ETL... ..	79
• Mettre en œuvre des mesures ponctuelles pour aider l’industrie française à traverser la situation de crise	79
2.4 Accélérer la transition de l’industrie vers l’éco-conception et l’éco-production.....	81
• Inciter aux investissements vertueux sur les plans écologique et énergétique. ..	81
• Considérer le recyclage et l’accès aux matériaux biosourcés comme des enjeux stratégiques et structurer les filières correspondantes	81
• Associer plus étroitement les salariés à la problématique environnementale ..	82
2.5 Renforcer la performance à l’export.....	82
• Valoriser la « marque France ».....	82
• Amplifier la démarche de qualité et d’excellence opérationnelle dans les entreprises françaises	83
• Simplifier et clarifier l’accompagnement à l’international proposé par les différents acteurs institutionnels et développer le « portage export »	83
2.6 Favoriser la revitalisation industrielle du territoire	84
• Mettre en place un dispositif en faveur de la relocalisation compétitive des entreprises industrielles	84
• Accroître les moyens affectés à la revitalisation des territoires en renforçant la solidarité entre les secteurs économiques	85
2.7 Conforter les écosystèmes innovants, la structuration en filières et la dynamique du tissu industriel.....	85
• Promouvoir des programmes « interpôles ».....	85

- Organiser les filières et faire évoluer dans ce cadre les relations donneurs d'ordres-sous traitants vers des relations de co-traitants 86
- Inciter les filières à gagner collectivement en performance grâce au numérique 88
- Accompagner les PME dans la définition de leur stratégie 88
- Encourager toutes les formes de mutualisation entre PME..... 89
- Faciliter le regroupement, la croissance et la transmission des PME 89

2.8 Améliorer l'image de l'industrie et l'attractivité de ses métiers 91

- Ouvrir très largement l'entreprise industrielle aux jeunes en formation, aux enseignants et au grand public 91
- Organiser une campagne de communication ciblée sur les jeunes pour revaloriser les formations techniques et les métiers de l'industrie 92

3. Prendre en considération les enjeux sectoriels et ceux des territoires et bassins d'emplois 92

3.1 Mettre en valeur les atouts sectoriels..... 92

- Biens de consommation : un accent à mettre sur la création et l'innovation ... 92
- Agroalimentaire : une image à améliorer, des attentes des consommateurs à mieux identifier..... 93
- Biens intermédiaires : une force industrielle au cœur des problématiques d'éco-conception et d'éco-production 93
- Industries des STIC (services et technologies de l'information et de la communication) : articuler les technologies, les services et les usages..... 93
- Industries de santé : un besoin fort en termes de gouvernance et de recherche94
- Matériels de transport : des concepts nouveaux à intégrer dans les produits et les infrastructures 95

3.2 Répondre aux besoins des territoires et des bassins d'emplois 95

- Repérer et préserver les savoir-faire industriels traditionnels 96
- Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel sur une base territoriale 96
- Organiser en région des relais à la Conférence nationale de l'industrie 96
- Valoriser l'industrie de l'Outre-mer 97

4. Ouvrir rapidement les chantiers de concertation sur cinq domaines clés engageant l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social, le financement et l'Europe..... 97

4.1 Le chantier de l'environnement réglementaire 97

- La stabilisation du flux 98
- Le réexamen du stock 98

4.2 Le chantier de la compétitivité industrielle..... 98

- Une fiscalité prenant mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie 99
- Un financement de la protection sociale moins lié au travail 99
- La flexi-sécurité comme réponse au défi de l'adaptation permanente des entreprises et au besoin de sécurité des actifs 99

4.3 Le chantier social..... 100

- Le renforcement de la participation des salariés à la vie de l'entreprise 100
- Un réexamen approfondi de l'enseignement technique et professionnel et de la formation continue 100
- Une réflexion globale sur les facteurs de fond déterminant l'attractivité des métiers de l'industrie 101

4.4 Le chantier du financement de l'industrie..... 101

- Une plus forte mobilisation des investisseurs institutionnels au bénéfice de l'industrie 102
- Le développement de produits d'épargne permettant un meilleur financement de l'industrie 102
- L'amélioration des relations banques-industrie 103

4.5 Le chantier européen 103

CONCLUSION..... 105

INTRODUCTION

L'essor économique de la France à partir de l'après-guerre a largement reposé sur le développement industriel. Pourtant, avec l'apparition du phénomène du chômage à la fin des années 70, après le premier choc pétrolier, surviennent les premiers questionnements sur la viabilité du modèle industriel, d'abord surtout dans sa dimension économique puis peu à peu également dans sa dimension environnementale. Les restructurations conduites à partir de ce moment, particulièrement dans le secteur primaire et dans celui des biens intermédiaires, ont renvoyé à l'opinion publique une image dégradée de l'industrie dans son ensemble.

L'industrie perd alors en attractivité mais surtout peu à peu, corrélativement, elle perd le statut d'enjeu national majeur qu'elle avait réussi à conquérir dans l'après-guerre. L'industrie française a certes continué à s'adapter aux évolutions du monde économique découlant de la mondialisation, avec des succès remarquables dans certains secteurs d'activité, mais sa capacité globale s'en est trouvée amoindrie alors que la priorité était donnée en France, comme dans d'autres pays développés, aux secteurs des services et de la finance, considérés comme davantage porteurs de valeur ajoutée par agent, plus sûrs et plus rémunérateurs et que l'ouverture massive du commerce mondial, favorisée par la standardisation et la baisse du coût de transport, permettait à certains pays émergents de devenir des champions industriels.

Pourtant, en réalisant encore directement 16 % de la valeur ajoutée nationale et en employant directement 13 % de la population active du pays, sans même tenir compte de la valeur ajoutée et des emplois indirects produits par les services à l'industrie, la France reste un grand pays industriel et l'industrie demeure un secteur clé et particulièrement structurant de l'économie nationale. Son impact est particulièrement fort en termes de recherche-développement puisque près de 85 % des dépenses de R&D des entreprises françaises sont réalisées dans l'industrie. Avec l'avenir de l'industrie se joue donc une part importante de l'avenir de l'emploi dans les territoires de France et de la valeur ajoutée nationale mais encore davantage celui de la capacité d'innovation du pays.

La crise économique et financière de 2008 a révélé les limites d'un modèle de développement économique en partie déconnecté de l'économie réelle et fait ressortir a contrario la solidité relative des écosystèmes constitués à la charnière innovation-production-services.

Avec cette prise de conscience, une opportunité sans précédent est ouverte pour engager la mobilisation de tous les acteurs dans la construction collective des bases qui permettront à l'industrie de retrouver la place centrale qui doit à nouveau être la sienne dans l'économie du pays.

Tel est l'objet des Etats généraux de l'industrie.

Articulés autour de réflexions nationales conduites au sein de groupes de travail thématiques et par filière et coordonnées par un comité national dans lequel tous les grands acteurs socio-économiques sont présents au plus haut niveau, de réflexions territoriales mises en place dans chaque région et d'un vaste débat public organisé sur Internet, les Etats généraux de l'industrie ont été organisés en deux phases : une phase de diagnostic et d'identification des principaux enjeux et une phase de définition des propositions d'actions.

Le présent document propose une synthèse des travaux conduits au cours des Etats généraux de l'industrie depuis leur lancement le 2 novembre dernier par Monsieur Christian ESTROSI, ministre chargé de l'industrie.

Il s'est employé à intégrer :

- les travaux des groupes de travail nationaux et régionaux ;
- les débats tenus lors des réunions du Comité national des Etats généraux de l'industrie ;
- les contributions écrites des membres du Comité national des Etats généraux de l'industrie, spontanées ou formulées en réaction à des documents de travail intermédiaires ;
- des sources d'information externes permettant notamment des illustrations statistiques.

Il se compose de trois parties :

Partie I : Diagnostic de l'industrie française

Partie II : Les enjeux

Partie III : Synthèse des propositions des acteurs

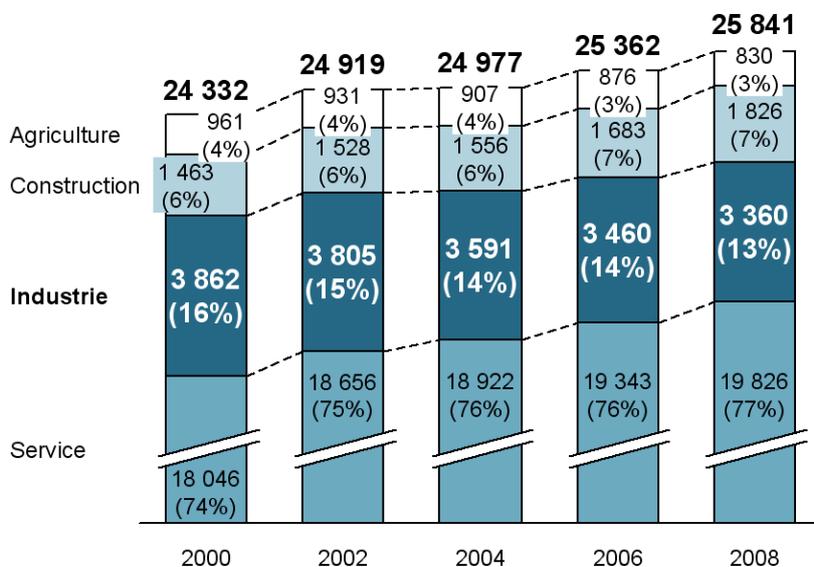
I. DIAGNOSTIC DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE

1. Les constats généraux

1.1 Le recul de l'emploi industriel

- *L'emploi dans l'industrie accuse une baisse régulière*

Dans un contexte d'augmentation lente de la population active (+ 6%), la population active industrielle a diminué en France d'environ **500.000 emplois (-13%)** depuis 2000 passant de 3,862 millions à 3,360 millions. La part de l'industrie dans la population active est passée de **16 % en 2000 à 13 % en 2008**.

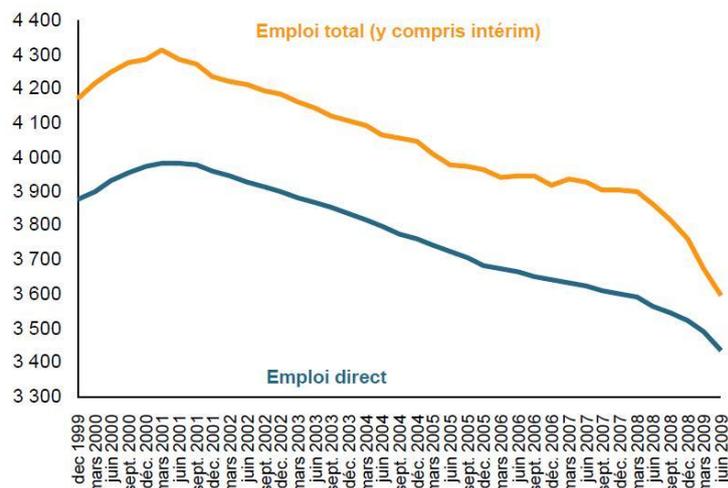


Evolution de l'emploi en France depuis 2000 (milliers de personnes)

Source : INSEE, comptes nationaux

Note : sont comprises dans le secteur "industrie" les filières suivantes : biens de consommation, biens d'équipement, biens intermédiaires, automobile, énergie, industrie agro-alimentaire

Compensée par l'augmentation des emplois dans les services dans le cadre des processus d'externalisation conduits par les entreprises industrielles depuis les années 1990, notamment par recours à l'intérim, cette baisse n'est plus compensée depuis 2008 par la hausse des emplois dans les services à l'industrie. En parallèle à la décreue des emplois directs, l'intérim a diminué, passant de 310.000 en 2001 à moins de 230.000 en juin 2009.



Evolution de l'emploi direct et de l'emploi intérimaire dans l'industrie depuis 2000

Le recul de l'emploi industriel dans l'ensemble de la population active touche davantage la France que la plupart des autres pays européens. En 10 ans, la part de l'emploi industriel dans l'emploi général de l'Union européenne est en recul de 14,3 % contre 19,3 % en France, 14,2 % en Allemagne et 11,82 % en Italie.

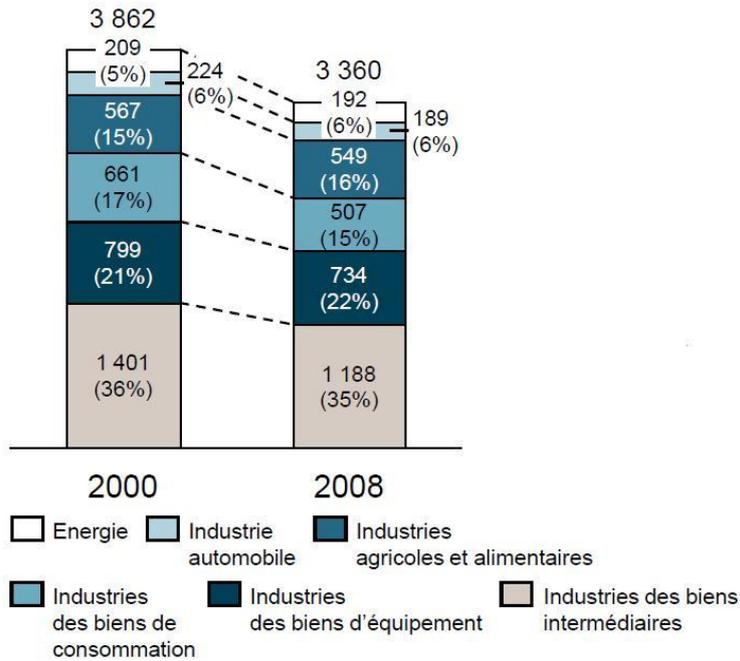
D'un point de vue territorial, le recul de l'emploi industriel affecte plus particulièrement les régions du grand Nord-Est, alors que des régions comme Midi-Pyrénées et l'Aquitaine sont en croissance en termes d'activité et d'emploi industriel.

- *La diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs, y compris ceux bénéficiant d'une croissance de la valeur ajoutée*

La diminution de l'emploi industriel affecte tous les secteurs d'activité mais dans des proportions variables. Le secteur des biens de consommation (-23,3 %), de l'automobile (-15,63 %) et des biens intermédiaires (-15,20 %) sont plus affectés que la moyenne alors que les secteurs des biens d'équipement (-8,14 %), de l'énergie (-8,13 %) et de l'agroalimentaire (-3,17 %) le sont moins.

Secteurs	2000	2008	Evolution
Energie	209	192	-8,13%
Automobile	224	189	-15,63%
Agroalimentaire	567	549	-3,17%
Biens de consommation	661	507	-23,30%
Biens d'équipement	799	734	-8,14%
Biens intermédiaires	1401	1188	-15,20%
TOTAL	3862	3360	-13,00%

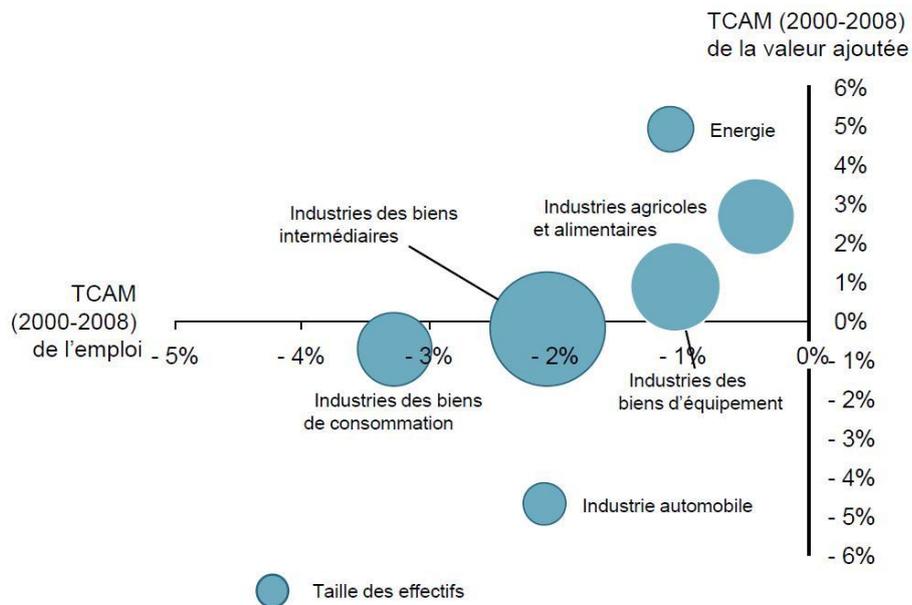
Nombre d'emplois en milliers



Evolution de l'emploi par secteurs entre 2000 et 2008 (milliers de personnes)

Source : INSEE, comptes nationaux

Si la diminution de l'emploi dans les secteurs qui connaissent une stagnation voire une diminution de la valeur ajoutée est attendue, on la retrouve aussi dans des secteurs comme les biens d'équipement, l'agroalimentaire et l'énergie dont la valeur ajoutée évolue favorablement sur la période.

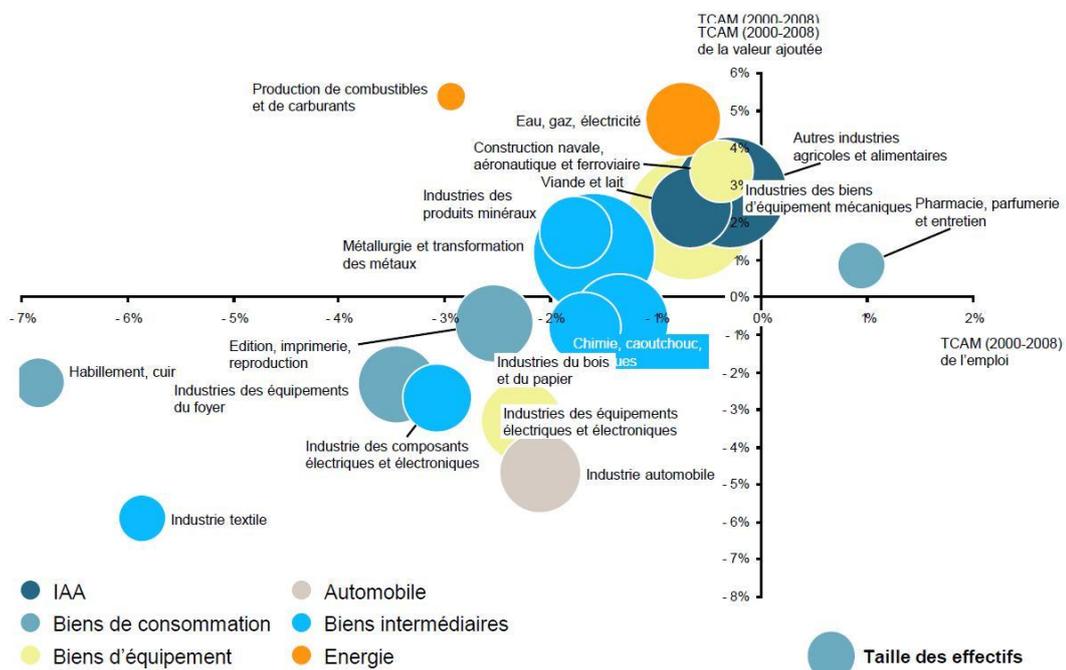


Evolution de l'emploi et de la valeur ajoutée par secteur entre 2000 et 2008

Source : INSEE, comptes nationaux

- *Peu de sous-secteurs se caractérisent par un duo vertueux de maintien des effectifs et de croissance de la valeur ajoutée*

Une analyse plus fine révèle que les sous-secteurs créateurs d'emplois nets entre 2000 et 2008 sont très peu nombreux. La décomposition en sous secteurs suivante montre, par exemple, que sur 17 sous secteurs retenus, seul celui de la « pharmacie, parfumerie et entretien » a créé des emplois sur la période considérée.

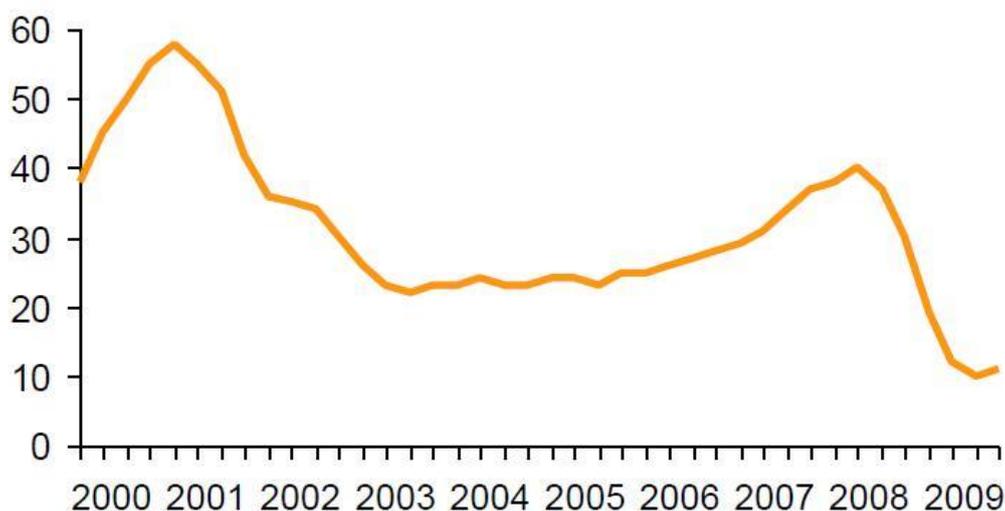


Evolution de l'emploi vs évolution de la valeur ajoutée et taille du sous-secteur entre 2000 et 2008

Source : INSEE, comptes nationaux

- *Paradoxalement, certains secteurs éprouvent des difficultés récurrentes de recrutement*

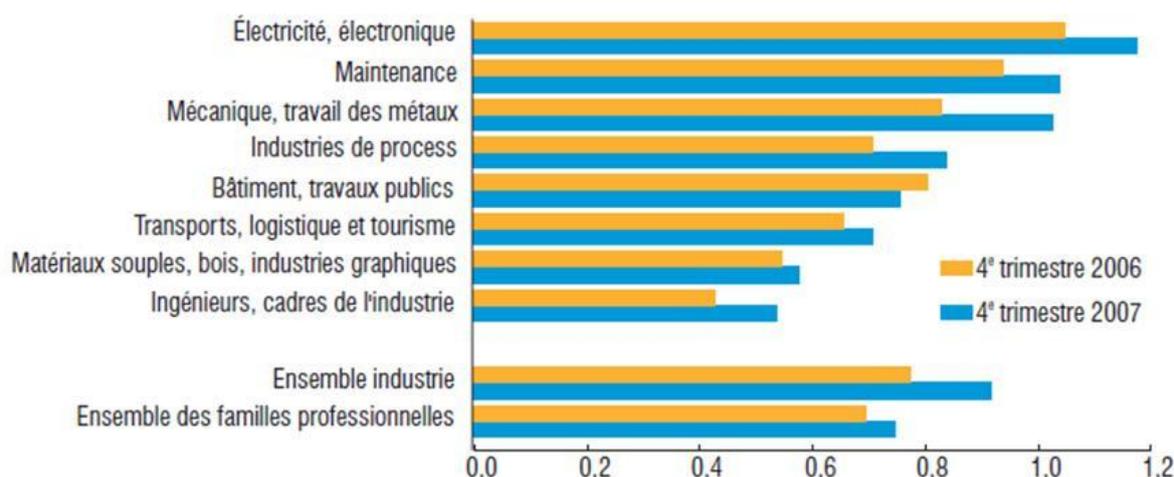
De 2000 à 2008, le pourcentage d'entreprises connaissant des difficultés de recrutement est resté important, se situant hors pointe de 2000, entre 20 et 40 %. La diminution récente du pourcentage d'entreprises éprouvant des difficultés de recrutement est due à la réduction importante du nombre d'offres d'emplois collectées auprès des employeurs liée à la crise (moins 14,9 % au 1^{er} trimestre 2009).



% d'entreprises éprouvant des difficultés de recrutement entre 2000 et 2008

Source : ANPE, DARES, INSEE

Les tensions sur l'emploi dans le secteur industriel apparaissent aussi à l'examen du rapport entre le nombre d'offres et le nombre de demandes d'emploi qui s'établit pour l'ensemble de l'industrie à un niveau moyen élevé (entre 0,6 et 0,8). Certains secteurs se caractérisaient par un niveau de tension particulièrement élevé (proche ou supérieur à 1) : l'électricité-électronique, la mécanique et les travaux des métaux, l'industrie de process.



Indicateur des tensions par domaine professionnel (rapport offres / demandes d'emploi)

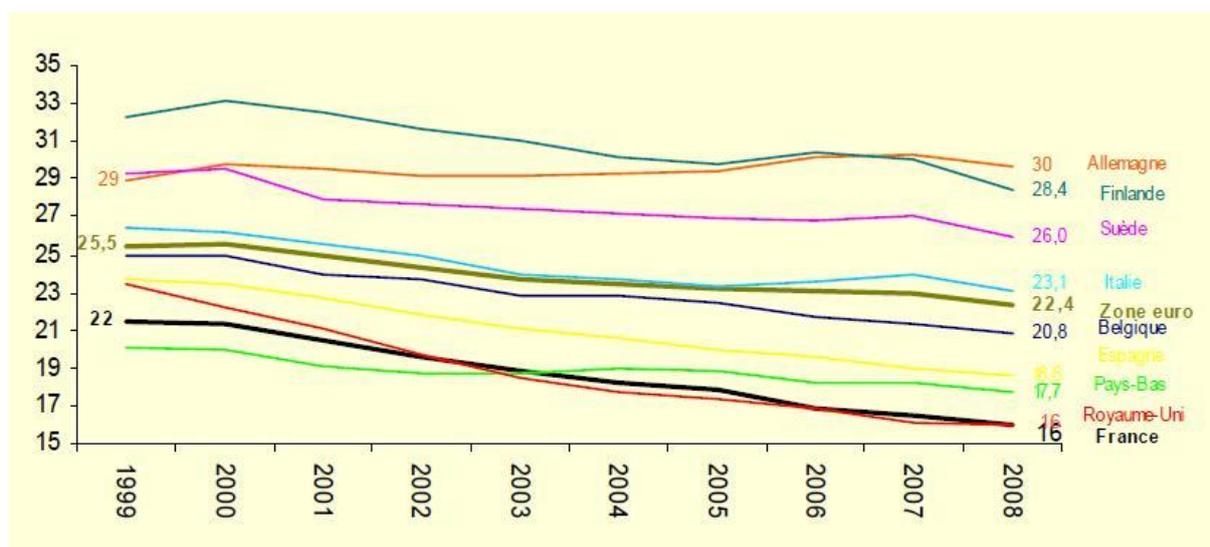
Source : ANPE, DARES, INSEE

Il convient de préciser que, du fait de la crise, les tensions sur l'emploi concernant l'ensemble des secteurs identifiés ci-dessus sont à la baisse entre le dernier trimestre 2007 et le dernier trimestre 2008.

1.2 Le recul de la position de l'industrie française

- *Un secteur manufacturier qui pèse moins dans la valeur ajoutée que dans la plupart des pays de l'Union européenne*

Le secteur manufacturier représente en France environ 16 % de la valeur ajoutée alors que la moyenne dans les pays de la zone euro s'établit à 22,4 %. En Allemagne, le secteur manufacturier représente environ 30 % de la valeur ajoutée produite par le pays.

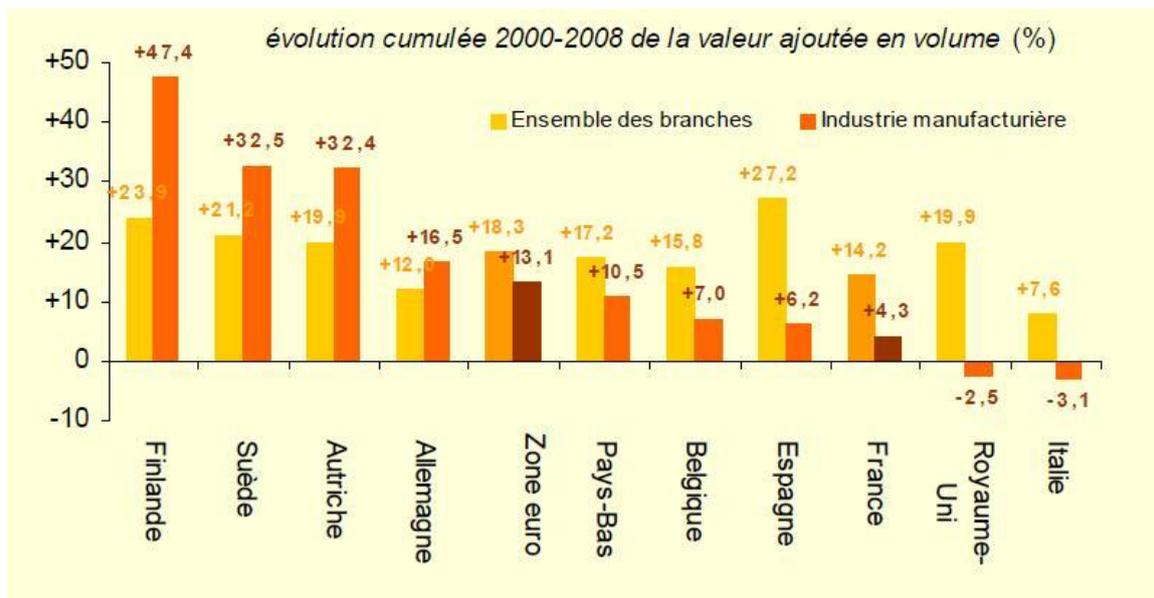


Part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée marchande (% , valeur)

Source : Eurostat (Comptes Nationaux)

- *La valeur ajoutée de l'industrie française a évolué moins favorablement que celle des autres pays de la zone euro depuis 2000 et que celle de l'économie française dans son ensemble*

Avec une croissance de la valeur ajoutée en volume de 4,3 % depuis 2000, la performance de l'industrie manufacturière française en ce domaine n'est pas au niveau de celle de l'économie nationale dans son ensemble sur la même période (+14,2 %), et reste derrière celle de la moyenne des industries de la zone euro (+13,1 %) et celle de l'industrie manufacturière allemande (+16,5 %). Elle fait toutefois mieux que l'industrie manufacturière du Royaume-Uni et de l'Italie dont la valeur ajoutée a diminué sur la période.



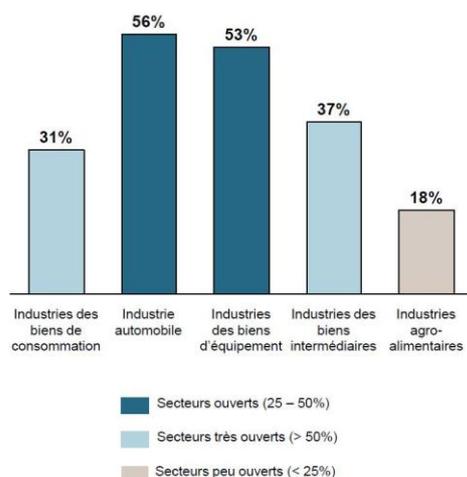
Evolution cumulée 2000-2008 de la valeur ajoutée en volume (%)

Source : Eurostat (Comptes Nationaux)

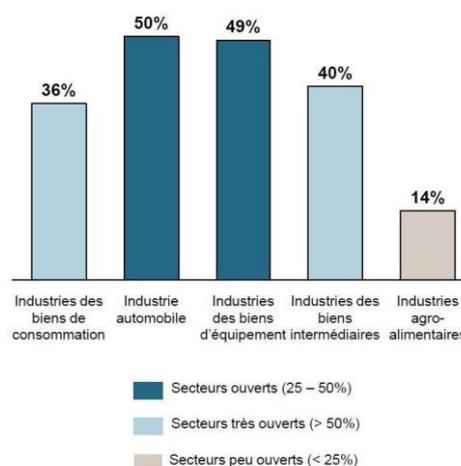
- *L'industrie française est en majorité largement ouverte sur l'international, élément de force et de vulnérabilité*

Les secteurs de l'automobile et des biens d'équipement sont particulièrement tournés vers les marchés extérieurs puisqu'ils réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires à l'export. Mais c'est aussi sur ces secteurs que la France réalise une part importante de ces importations. Le classement mondial de la France pour les échanges de produits manufacturés est stable : elle reste le 2^{ème} exportateur européen et le 5^{ème} exportateur mondial.

Ratio d'exportations sur chiffre d'affaire du secteur [2007]



Ratio d'importations sur chiffre d'affaire du secteur [2007]



Source : INSEE, Comptes nationaux, analyse Roland Berger

- **La balance commerciale de l'industrie française se dégrade**

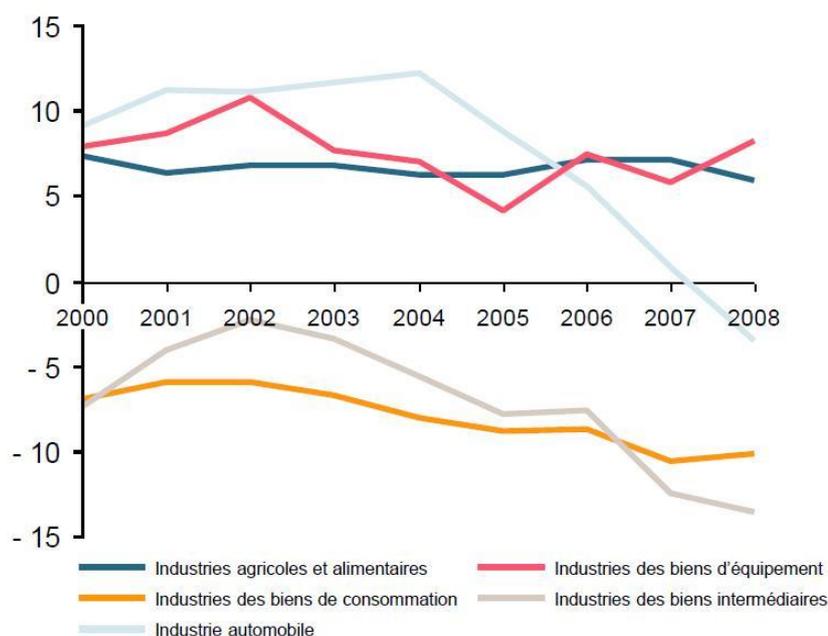
L'industrie française était particulièrement efficace à l'exportation avant l'explosion du commerce international : solde exportations-importations de biens de consommation excédentaire jusqu'en 1976, solde exportations-importations de biens intermédiaires excédentaire jusqu'en 1998. Le solde exportations-importations dans ces deux secteurs n'a plus jamais été positif depuis ces dates. Toutefois, sur la période 2000-2006, la balance commerciale de l'industrie française dans son ensemble est restée légèrement excédentaire du fait de la bonne performance des industries agroalimentaires et des industries des biens d'équipement. Depuis 2007, le solde resté positif et relativement stable sur ces deux secteurs ne suffit plus à compenser le déficit enregistré sur les autres secteurs. Pour le secteur automobile, le solde exportations-importations, marqué par une chute importante depuis 2004, est négatif pour la première fois en 2008.

Balance commerciale par groupe de biens

En milliards d'euros courants

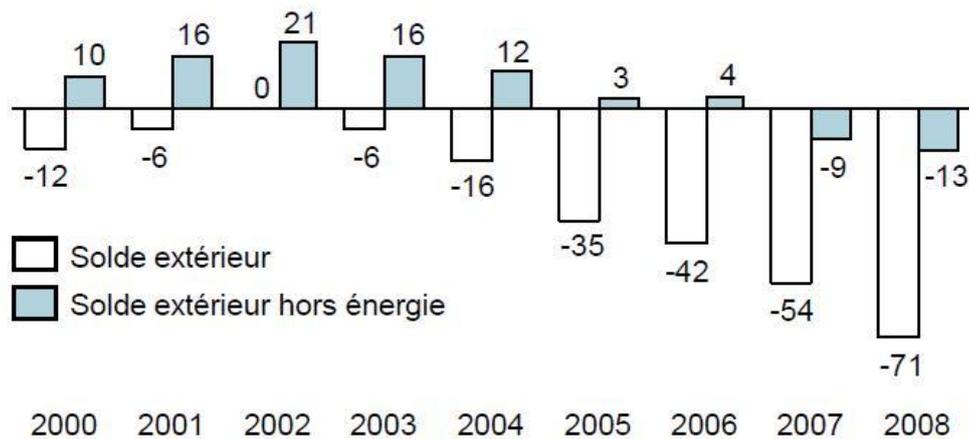
	2008
Industries agricoles et alimentaires	6,0
Industries des biens de consommation	-10,1
Industrie automobile	-3,5
Industries des biens d'équipement	8,3
Industries des biens intermédiaires	-13,6
Total	-12,9

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.



Balance commerciale par filière en milliards d'euros

Source : INSEE, Comptes nationaux, analyse Roland Berger

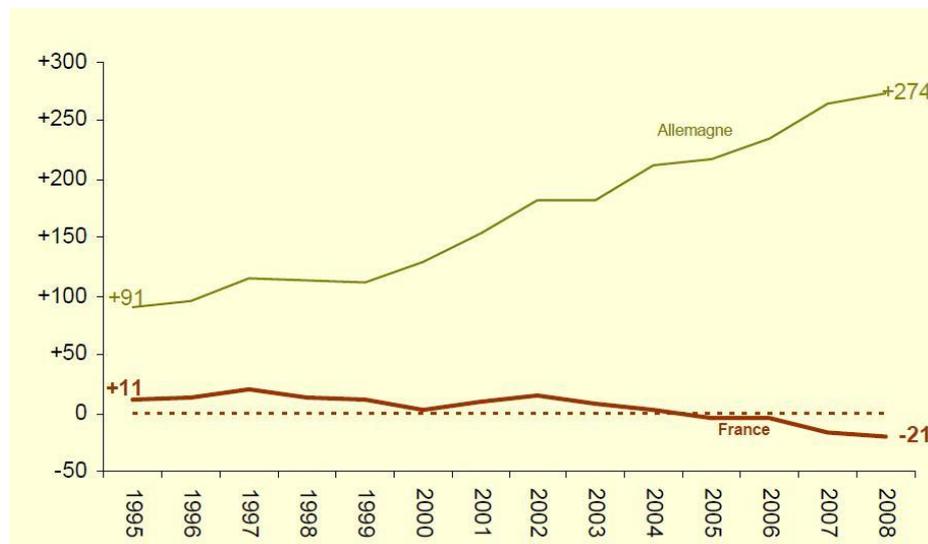


Solde commercial industriel en milliards d'euros

Source : INSEE, Comptes nationaux, analyse Roland Berger

- *Une situation qui contraste avec celle de l'Allemagne*

Sur les seuls échanges de produits manufacturés (excluant l'industrie agroalimentaire), l'examen des soldes exportations-importations comparés de la France et de l'Allemagne révèle une situation française très dégradée. Alors que le solde de l'Allemagne sur les échanges de produits manufacturés ne cesse de s'améliorer depuis 2000 et atteint en 2008 un niveau très important (+274 milliards d'euros), le solde français peine en début de période à rester positif pour devenir même négatif depuis quelques années.



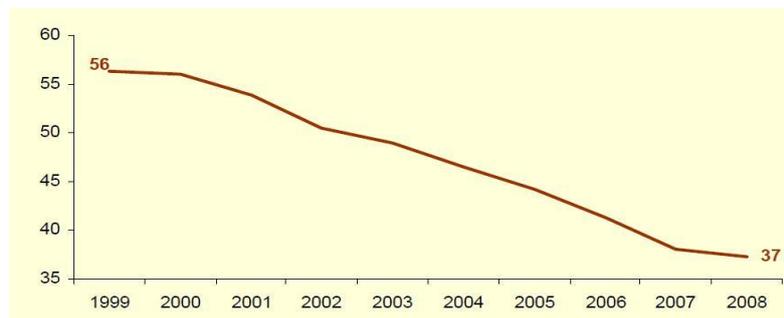
Solde des échanges de produits manufacturés (milliards d'euros)

Source : Eurostat (base de données COMEXT)

- *Une situation qui se traduit par une perte de parts de marché de l'industrie française au niveau mondial mais aussi et surtout vis-à-vis de l'Allemagne et de la zone euro*

La part de marché de la France dans les exportations mondiales est en recul depuis quinze ans. Elle est passée de 5,8 % en 1995 à 3,8 % en 2008. Ce phénomène s'explique en partie par la montée en puissance de nouveaux compétiteurs comme la Chine et une tendance de certains acteurs à délocaliser une partie de la production hors de France.

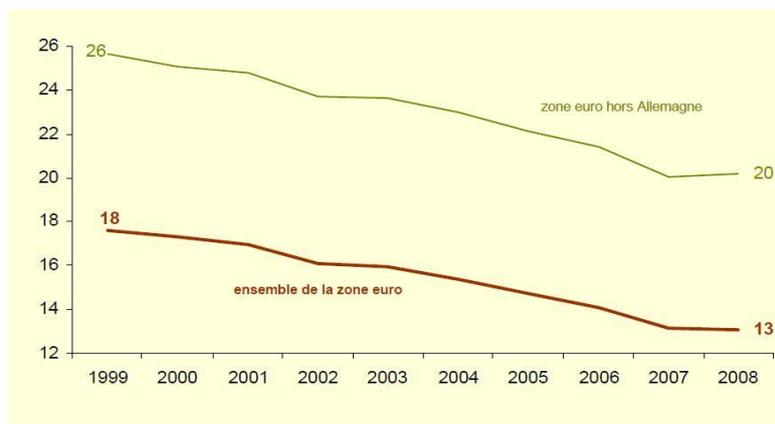
Plus significative est la diminution de la part de marché à l'exportation de la France comparée à celle de l'Allemagne. Le ratio exportations françaises/exportations allemandes, s'agissant des produits manufacturés, est en nette baisse : alors que les exportations françaises de produits manufacturés représentaient en 2000 un montant équivalent à 56 % des exportations allemandes, elles n'en représentent plus en 2008 que 37 %.



**Part des exportations françaises / exportations allemandes
(%, produits manufacturés, hors IAA)**

Source : Eurostat (base de données COMEXT)

Le même ratio appliqué à l'ensemble de la zone euro et à la zone euro hors Allemagne révèle aussi une dégradation de la situation de l'industrie française par rapport à l'ensemble de la zone euro mais aussi par rapport aux pays de la zone euro hors Allemagne.

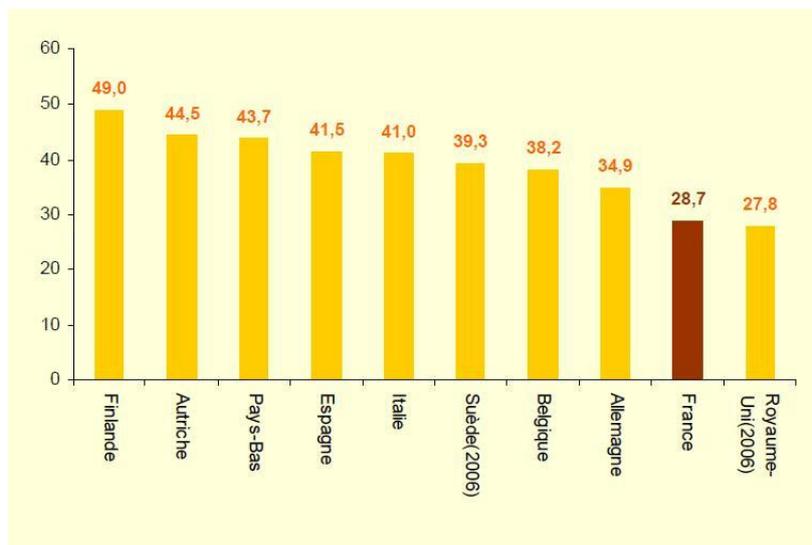


**Part des exportations françaises / exportations de la zone euro
(%, produits manufacturés, hors IAA)**

Source : Eurostat (base de données COMEXT)

- *Des marges dans l'industrie française plus faibles que dans les principaux pays de l'Union européenne*

Les marges de l'industrie française sont plus faibles que celles des principaux pays de l'Union européenne, à l'exception du Royaume-Uni. Par ailleurs, ces marges se sont contractées depuis 2000 en France alors qu'elles avaient tendance à se redresser avant la crise dans de nombreux pays, et tout particulièrement en Allemagne.



Taux de marge 2007, industrie manufacturière (EBE/VA au coût des facteurs en %)
Source : OCDE (base de données STAN)



Evolution du taux de marge, 2000-2007 (en points de VA au coût des facteurs)
Source : OCDE (base de données STAN)

En 2008 et 2009, l'excédent brut d'exploitation s'est effondré dans l'industrie (-50%), et le taux de marge au premier semestre 2009 est passé au dessous du « creux historique » de 1982-1983.

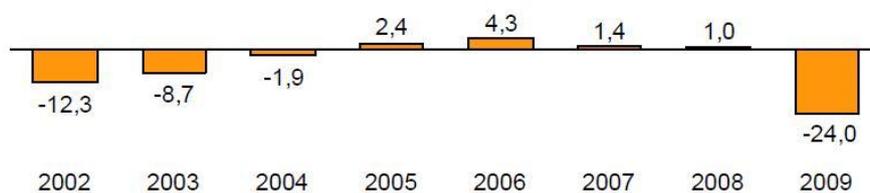
Le problème structurel de la faiblesse des marges de l'industrie française conduit à une rentabilité souvent insuffisante des entreprises qui limite leur possibilité d'accéder à des

financements : la rentabilité des entreprises est en effet fondamentale pour leur permettre d'assurer le financement d'une part de leurs projets, notamment d'investissements pour améliorer leur compétitivité. Elle est également un élément déterminant dans la décision de financement par des tiers.

1.3 Une faible dynamique d'investissement et d'innovation

- *Une dynamique d'investissement globalement faible et hétérogène selon les secteurs*

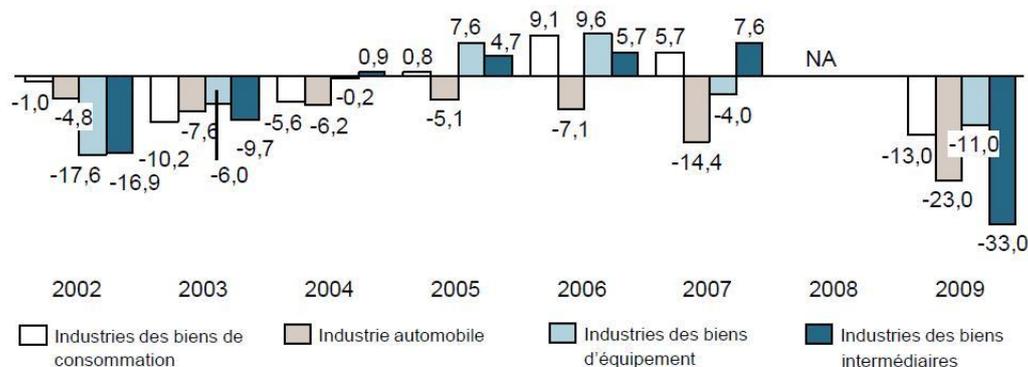
Après une période marquée par une diminution des investissements corporels de l'industrie manufacturière au début des années 2000, une tendance à l'amélioration s'était amorcée à partir de 2005 avec très vite une stagnation en volume puis une chute brutale en 2009 du fait de la crise. Une évolution très contrastée en matière d'investissement corporel est observée selon la taille des entreprises (+10 % dans les PME, -2% dans les grandes entreprises) du fait notamment du poids de l'industrie automobile dont les investissements ont fortement baissé.



Evolution de l'investissement corporel de l'industrie manufacturière¹ en %

Source : SESSI, enquête annuelle d'entreprises ; Les Echos

Dans le cadre de cette faiblesse globale, la dynamique d'investissement de l'industrie française s'avère hétérogène entre les secteurs.



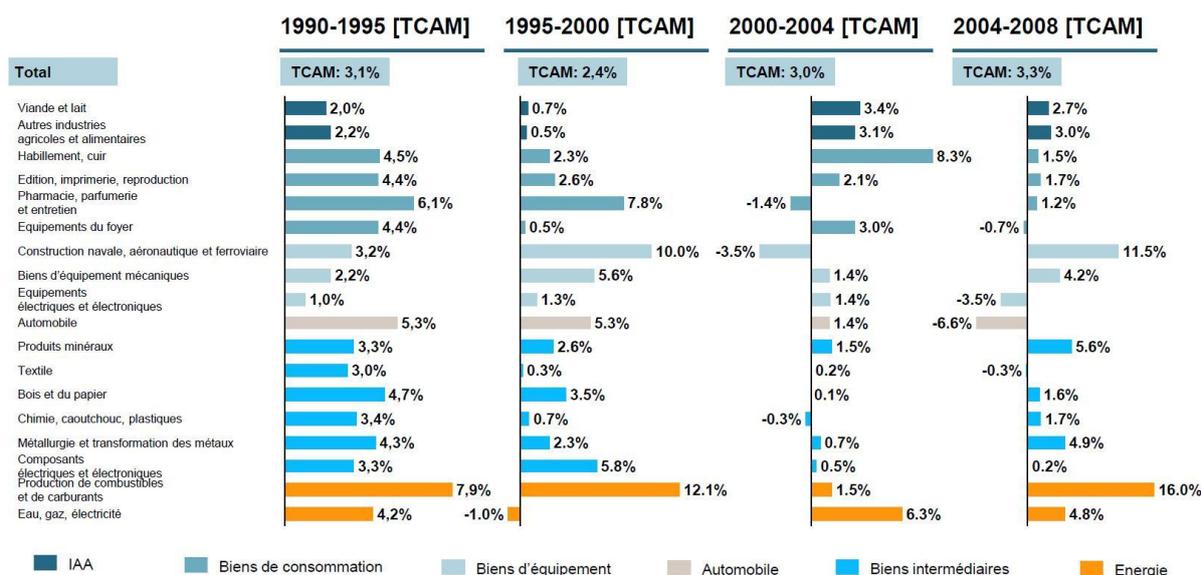
Evolution de l'investissement corporel par secteur de l'industrie manufacturière en %

Source : SESSI, enquête annuelle d'entreprises ; Les Echos

¹ Entreprises de l'industrie manufacturière de 20 salariés ou plus hors industries agro-alimentaires

- *En lien avec les investissements, la productivité de l'industrie continue de croître mais l'hétérogénéité sectorielle est grandissante*

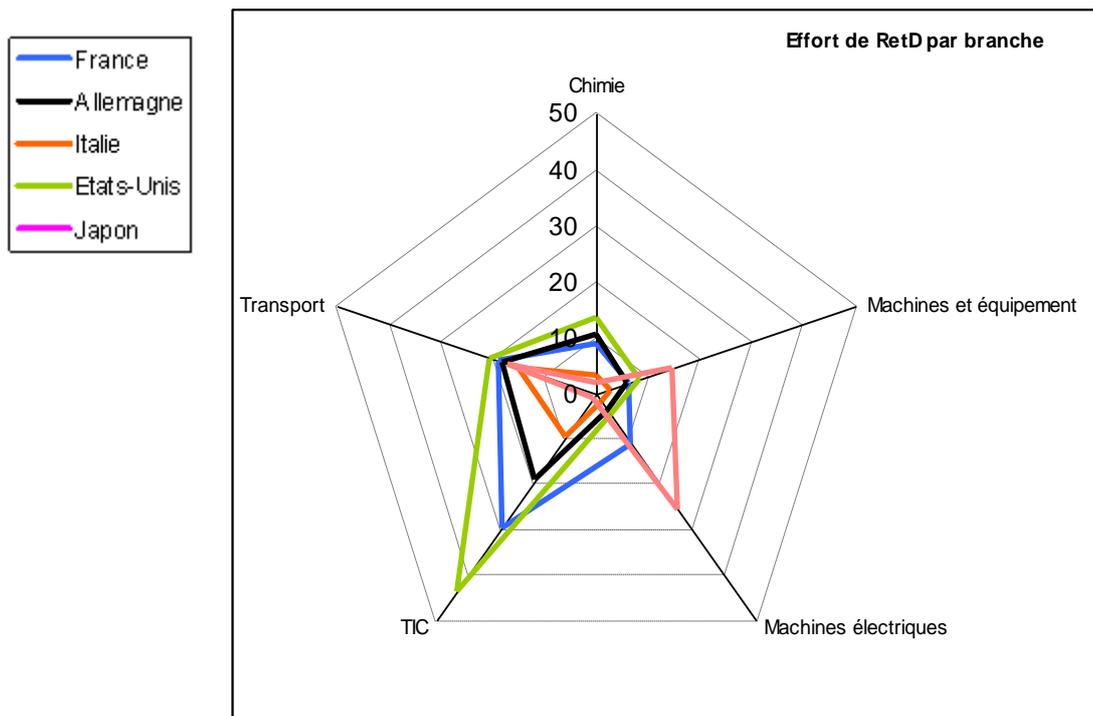
Sur la période 2004-2008, la productivité moyenne de l'industrie a augmenté de 3,3 % par an. Mais, si des gains de productivité substantiels sont enregistrés sur certains secteurs (construction navale, aéronautique et ferroviaire + 11,5 % par an, production de combustibles et de carburants + 16 %, produits minéraux + 5,6 %, métallurgie et transformation des métaux + 4,9 %), d'autres secteurs connaissent une baisse de productivité sur la période notamment l'automobile (-6,6 %) ou les équipements électriques et électroniques (-3,5 %).



Evolution des gains de productivité par secteur
 (ratio valeur ajoutée du secteur/effectif du secteur)
 Source : INSEE, comptes nationaux, analyse Roland Berger

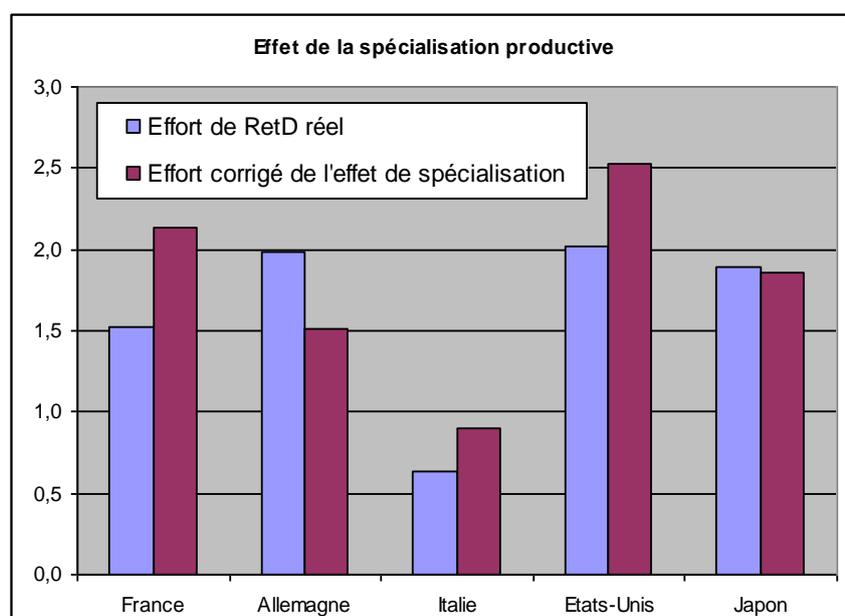
- *L'effort de R&D dans les branches industrielles les plus intenses en R&D est comparativement plus important en France qu'en Allemagne*

Une analyse portant seulement sur les cinq branches industrielles traditionnellement les plus intenses en R&D (chimie, machines et équipements, machines électriques, TIC, transport), révèle que l'effort de R&D des entreprises de ces branches est de façon générale plus important en France que dans nombre d'économies développées et notamment l'Allemagne.



Source : OCDE STAN 2008, ANBERD 2009, Enquête R&D du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Calcul DGCIS

En termes d'effort de R&D dans les branches structurellement intenses en R&D, la France fait beaucoup mieux que l'Allemagne (le « lacet » français « contient » le lacet allemand). Ainsi, si l'on applique aux différents pays considérés la même structure de valeur ajoutée par branche (la structure moyenne des 5 pays), la France dépasse largement l'Allemagne et le Japon en termes de dépense de R&D rapportée au PIB comme l'illustre le graphique ci-dessous.

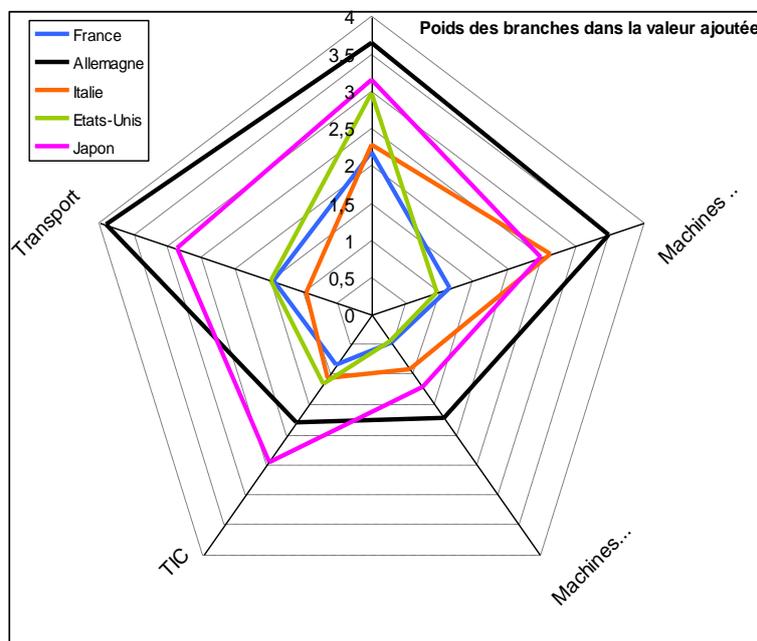


Source : OCDE STAN 2008, ANBERD 2009, Enquête R&D du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Calcul DGCIS

- ***Mais la France accuse un retard notable en termes de dépenses totales de R&D rapportées au PIB du fait de la part importante des industries peu intenses en R&D dans son tissu industriel***

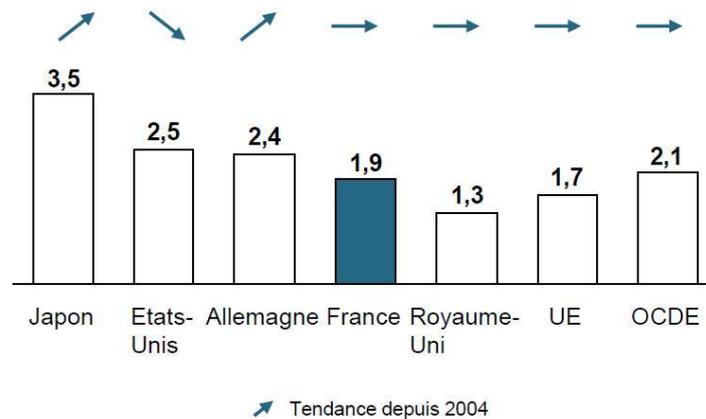
Malgré le constat d'un important effort comparé de R&D privée en France dans les branches les plus intenses en R&D, la spécialisation industrielle de la France vers des secteurs traditionnellement peu utilisateurs de R&D explique son retard global en la matière par rapport à d'autres économies comparables.

L'analyse du poids comparé des cinq branches intenses en R&D identifiées ci-dessus dans la valeur ajoutée de cinq pays, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Etats-Unis et le Japon, permet de souligner, notamment, le poids important de ces branches en Allemagne par comparaison avec la situation en France.



Source : OCDE STAN 2008, ANBERD 2009, Enquête R&D du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Calcul DGCIS

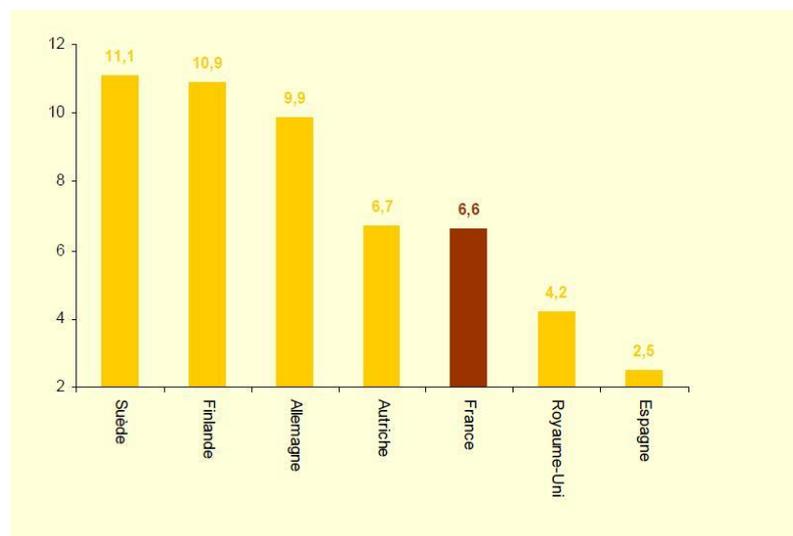
Du fait de l'orientation de l'industrie française vers des activités peu intenses en R&D, l'analyse de l'effort global comparé des principaux acteurs économiques mondiaux en matière de R&D révèle une faiblesse relative de la France. En consacrant globalement à la R&D, 38 milliards de dollars en 2006 (R&D publique et privée), ce qui représente 1,9 % de son PIB, la France se situe bien en deçà de l'Allemagne qui y consacre 2,4 % de son PIB (67 milliards de dollars). La France se caractérise par ailleurs par un niveau important de dépenses R&D publiques, l'un des plus important de l'OCDE rapporté au PIB, et à l'inverse par un faible niveau de dépenses R&D privées.



Dépenses de R&D en pourcentage du PIB

Source : Principaux indicateurs de la science et de la technologie, Roland Berger

Si l'on analyse le ratio dépenses de R&D/valeur ajoutée de l'ensemble de l'industrie manufacturière, on observe que l'industrie française consacrait en 2007, 6,6 % de sa valeur ajoutée à la R&D contre 11,1 % pour l'industrie manufacturière en Suède, 10,9 % en Finlande, 9,9 % en Allemagne, 6,7 % en Autriche, 4,2 % en Royaume-Uni et 2,5 % en Espagne.



Dépenses de R&D / valeur ajoutée (% , industrie manufacturière, 2007)

Source : Eurostat (Statistiques structurelles des entreprises)

Par ailleurs, la croissance des dépenses de R&D en France a été inférieure aux moyennes mondiale et européenne en 2008. Alors que les dépenses R&D des entreprises dans le monde ont cru de près de 6,9 % en moyenne, avec 40 % en Chine et 8,1 % en Europe, leur augmentation n'a été que de 0,7 % en France (source : Commission européenne, tableau de bord 2009 de l'investissement en R&D de l'industrie européenne).

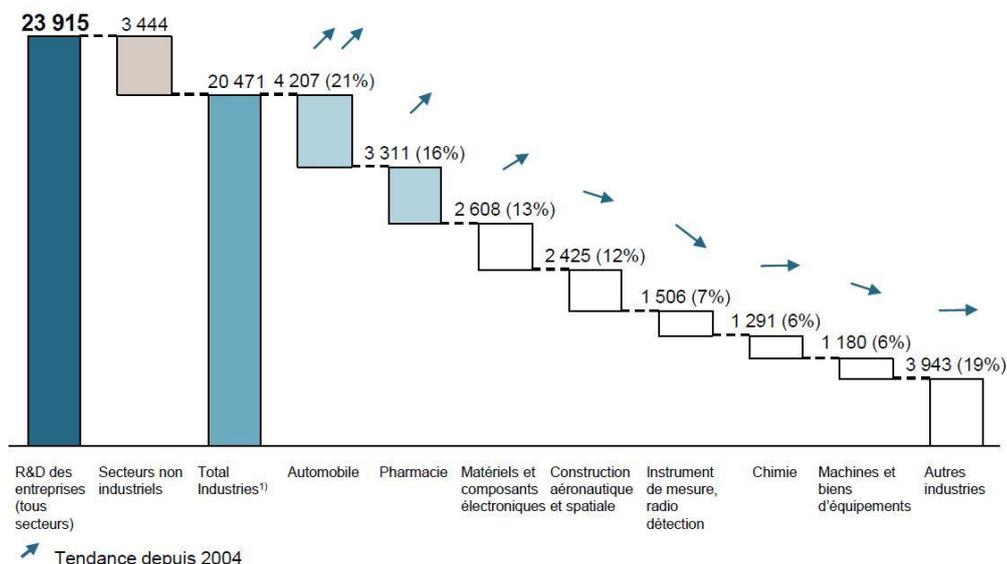
- **La stagnation de l'effort en R&D privée en France réduit la capacité du pays à influencer sur la définition des normes et standards au niveau mondial**

La stagnation des dépenses de R&D des entreprises constatée a une incidence directe sur la capacité de la France à influencer les normes techniques internationales dans les disciplines de pointe. D'une façon générale, le niveau de prise de responsabilités de la France dans les travaux de normalisation internationale a régressé depuis 10 ans, pour se situer aujourd'hui à la moitié de celle de l'Allemagne

La France accuse également un retard en termes de dépôt de brevets même si elle est de longue date le second pays européen en la matière et le cinquième pour les brevets internationaux. Le nombre de dépôts de demandes de brevet émanant des entreprises françaises s'est établi à plus de 12 300 demandes pour 2008, soit une hausse d'environ 1,6% par rapport à 2007. La France est, de ce point de vue, le pays d'Europe qui a le mieux résisté à la crise.

- **La R&D de l'industrie manufacturière française est concentrée sur quelques secteurs**

L'industrie manufacturière représente 85 % des dépenses de R&D des entreprises. Près de deux tiers des efforts de R&D de l'industrie manufacturière française sont concentrés sur quatre secteurs d'activité : l'automobile, la pharmacie, les matériels et composants électroniques, la construction aéronautique et spatiale.



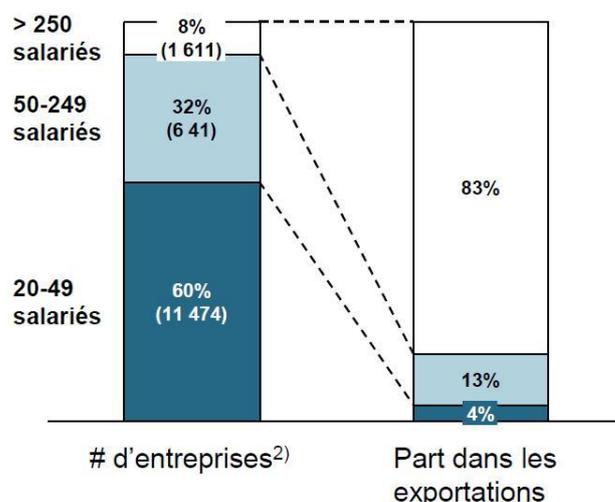
Dépenses de R&D des entreprises industrielles en France 2006 (en milliards d'euros)

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 2008

1.4 Les faiblesses rémanentes du tissu de grosses PME en France

- **Les PME représentent plus de 90 % des entreprises en France mais ne génèrent que 17 % des exportations**

Les exportations françaises émanent pour 83 % des entreprises de plus de 250 salariés. Les nombreuses PME du tissu industriel français trouvent pour la plupart leurs principaux débouchés sur le marché national.



Part des PME (-250 salariés) dans le commerce extérieur (2005)

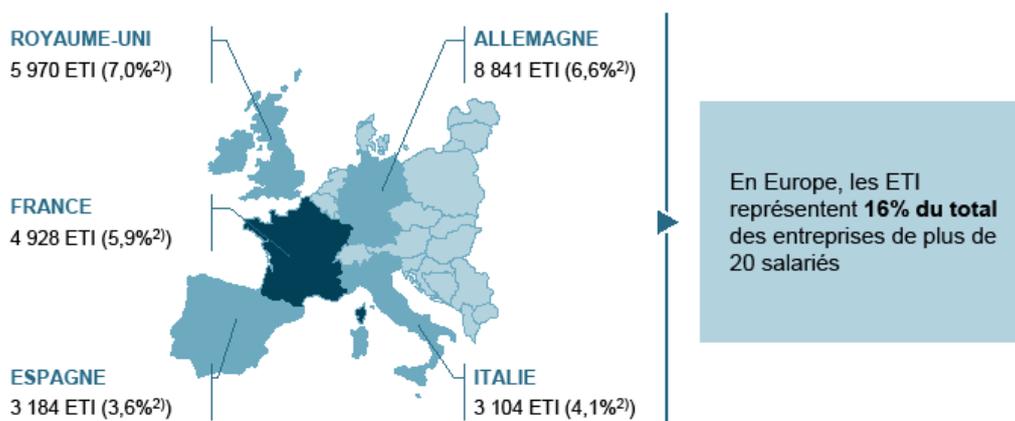
(Entreprises de 1 à 19 salariés hors périmètre)

Source : INSEE Ficus, SESSI, LIFI Diane

- **Un tissu d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) plus faible en France qu'en Allemagne et au Royaume-Uni**

La proportion des ETI entre 250 et 5000 salariés dans l'ensemble des entreprises de plus de 20 salariés est sensiblement plus faible en France qu'en Allemagne et qu'au Royaume-Uni.

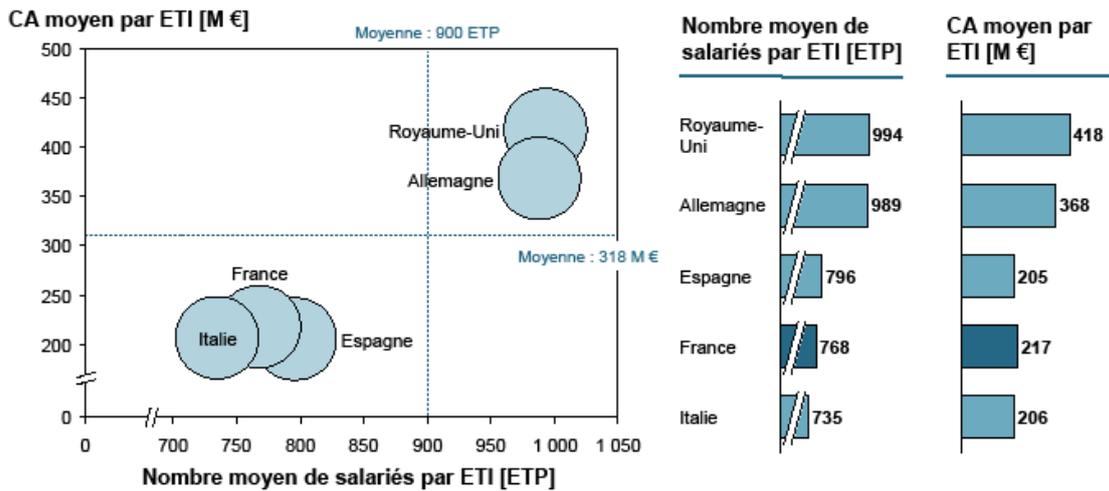
Carte des ETI¹⁾ [2007; # d'entreprises] – Europe



1) ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire de plus 250 salariés
2) Rapporté au total des entreprises de plus de 20 salariés

Source : Statistisches Bundesamt 2007, analyses Roland Berger

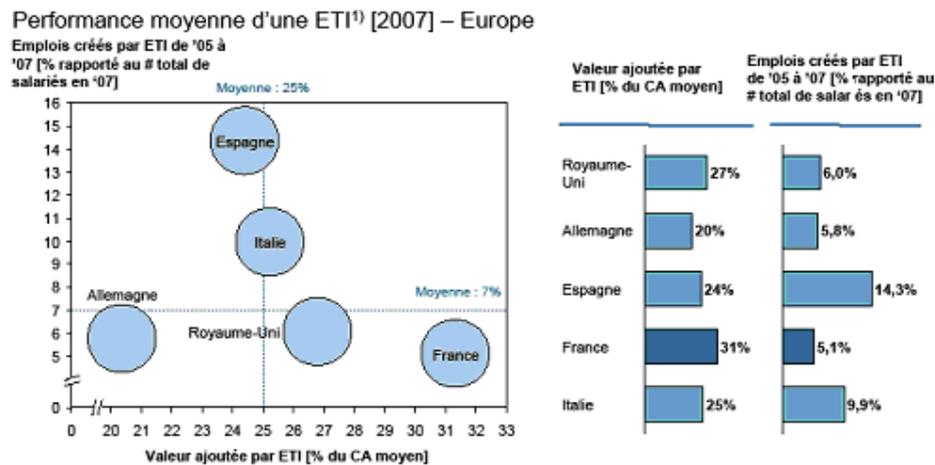
De même en termes de taille, les ETI (de 250 à 5000 salariés) de l'Allemagne et du Royaume-Uni sont significativement au dessus des autres pays d'Europe, et notamment de la France.



1) ETI = Entreprise de 250 à 5 000 salariés

Source : Family Business Survey E&Y 2009

Cependant, il faut noter que les ETI françaises sont en moyenne les plus profitables d'Europe (à l'inverse de l'Allemagne). Mais elles créent relativement peu d'emplois.



1) ETI = Entreprise de 250 à 5 000 salariés

Source : Family Business Survey E&Y 2009

2. L'identification des principaux facteurs déterminant la situation de l'industrie française

2.1 Les facteurs favorables

- ***Des grandes entreprises à rayonnement mondial et des savoir-faire reconnus***

La France dispose de grands champions industriels : sur les 500 plus grandes entreprises mondiales, 35 sont françaises, ce qui place la France au deuxième rang sur ce critère derrière les Etats-Unis. Cet avantage peut toutefois s'avérer fragile dans un contexte mondial favorable aux grandes opérations internationales de rachat.

Elle est avec les Etats-Unis et l'Allemagne l'un des trois pays qui conservent une forte industrie automobile et une industrie aéronautique puissante ; or, ces deux filières ont un effet structurant sur l'ensemble du tissu industriel. Elle est leader dans le domaine nucléaire et bien placée sur d'autres filières industrielles structurantes comme le bâtiment et les travaux publics, le traitement et la distribution de l'eau et le traitement des déchets, les industries ferroviaires, les industries alimentaires.

La France bénéficie aussi d'un savoir-faire d'excellence dans le domaine de la santé, et est un des grands pays disposant d'une industrie de la pharmacie et du matériel médical, de plateformes technologiques compétitives dans la thérapie cellulaire ou l'oncologie, ainsi que d'une culture des mathématiques industrielles qui en font un champion de l'ingénierie, des bases de données et des télécommunications sécurisées.

En matière d'industrie électrique et électronique, la France compte également de grands compétiteurs au niveau mondial

Dans le domaine de la création, elle dispose de savoir-faire et d'industries reconnues et souvent leaders au niveau mondial en matière de luxe, de mode, de design, d'architecture, de produits cosmétiques, de création multimédia... En ces domaines tout particulièrement, des marques françaises jouissent d'une forte notoriété internationale.

Enfin, la France dispose d'une image de marque puissante dans le monde liée à son histoire et à son patrimoine culturel, son savoir-vivre et sa qualité de vie.

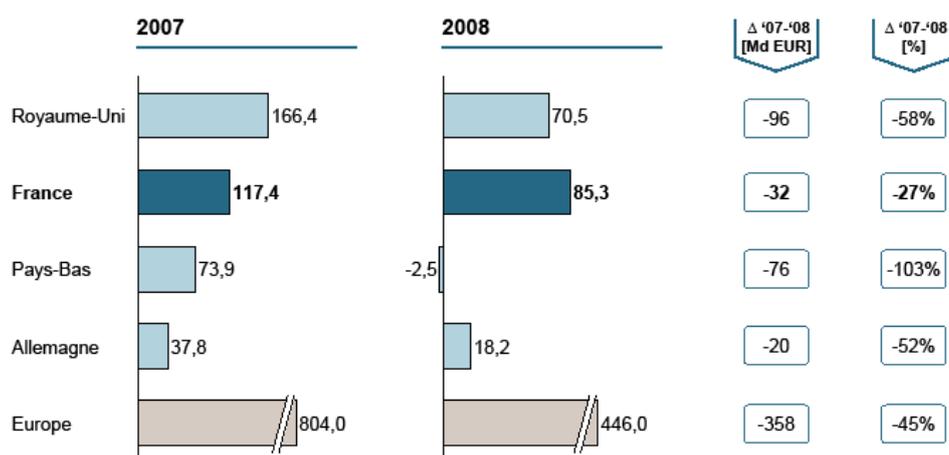
- ***Des écosystèmes innovants de PME/ETI dans certains segments industriels***

La France dispose, dans certains segments industriels, d'écosystèmes innovants de PME/ETI ayant un savoir-faire industriel et porteurs d'innovation indépendamment des grands groupes qui peuvent les entraîner. Tel est particulièrement le cas dans l'industrie électronique et électrique. Cet avantage peut être déterminant pour l'avenir car les produits, systèmes,

services ou solutions offerts par ce secteur, et souvent intégrés dans des produits à plus forte visibilité comme dans le secteur de l'automobile ou de l'aéronautique, constituent un moteur de l'économie du futur.

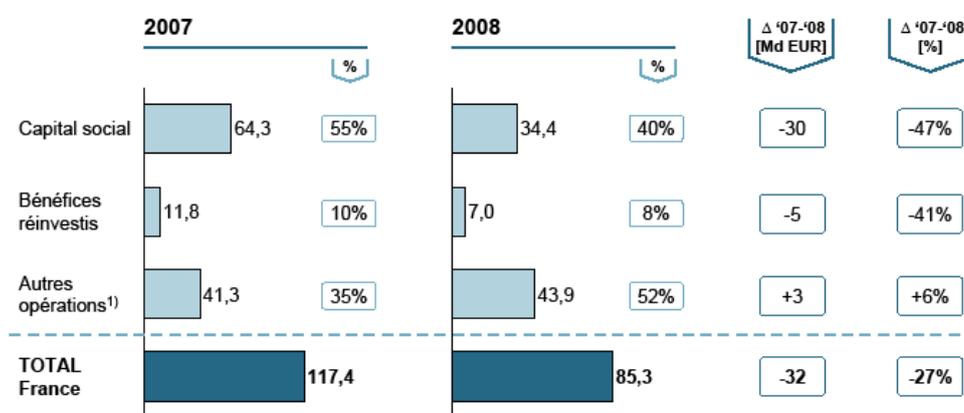
- **Une capacité relative d'attraction des investissements étrangers**

Les investissements directs étrangers (IDE) en France sont, dans l'ensemble, importants et créateurs d'emplois. La France fait partie des pays européens bénéficiant d'un flux important d'IDE entrants (117 Mds d'euros en 2007). Ce flux a mieux résisté en France que dans le reste de l'Europe en 2009 puisqu'il n'a baissé que de 27% contre -45% sur l'ensemble de l'Europe.



Source: World Investment Report 2009

L'analyse des flux d'IDE entrants en France montre que la part affectée au capital social était prédominante en 2007. Les autres opérations du type prêts et flux de trésorerie ont, suite à la crise, gagné en importance.

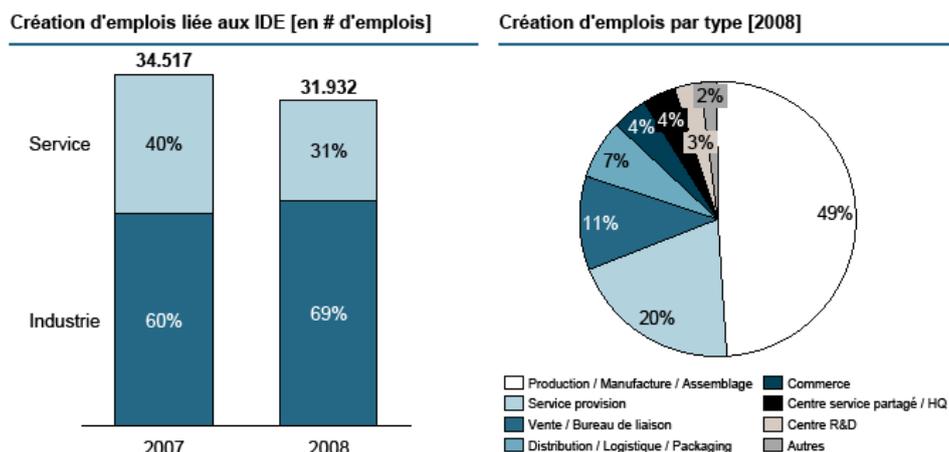


1) Prêts et flux de trésorerie intra-groupe

Source: Bulletin de la Banque de France N°177, 2009 , World Investment Report 2009

Les flux d'IDE entrants sont créateurs d'emplois en France : 33 000 emplois par an en moyenne en 2007 et 2008. 69 % des emplois créés grâce aux IDE entrants sont enregistrés

dans l'industrie. 75% des IDE entrants bénéficient à des projets de création ou d'expansion de capacité. En terme de stock, les industries manufacturières concentrent 30% des IDE entrants.



Source: Rapport Annuel AFII 2008

- ***Une qualité reconnue de la formation des ingénieurs et des scientifiques***

La qualité des formations scientifiques et des ingénieurs en France est largement reconnue. De même, les formations technologiques de type DUT/BTS font l'objet d'une très bonne reconnaissance. Sur ces fondements, un savoir-faire d'excellence a pu être développé par exemple dans les sciences de la vie ou les sciences de l'information et des télécommunications. La rencontre de ces savoir-faire pourrait déboucher sur la levée de verrous technologiques et sur le développement d'applications industrielles à forte valeur ajoutée.

- ***Une bonne performance comparée en matière environnementale***

La France est le pays le mieux positionné du G7 en matière d'émissions de CO2 par habitant avec 6 tonnes par habitant, contre 15 pour les Etats-Unis et 10 pour l'Allemagne et le Japon. Le recours à l'énergie nucléaire ainsi que la performance des rejets en CO2 des automobiles contribuent pour une grande part à ce résultat. Le bâtiment représente également un gisement de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sur lequel l'industrie française est relativement bien positionnée, notamment avec les constructions à énergie positive.

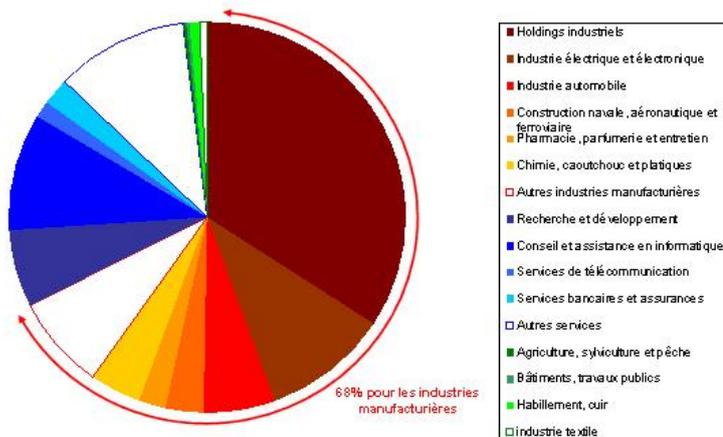
Toutefois, de nombreux pays dont les Etats-Unis et la Chine ont décidé d'investir massivement sur les technologies vertes (115 milliards de dollars sur deux ans aux Etats-Unis et 20 milliards de dollars par an en Chine).

- *Des dispositifs de soutien public qui attestent de l'intérêt soutenu des Pouvoirs publics et des collectivités territoriales pour l'industrie*

Les Pouvoirs publics français ont mis en place un ensemble de dispositifs d'aide et d'accompagnement de l'industrie (soutiens financiers directs ou dispositifs fiscaux favorables), marquant une orientation politique en faveur de l'innovation accompagnée d'un effort financier important. Ces dispositifs ont été largement renouvelés depuis 2003 et couvrent une gamme étendue de besoins.

Type de besoin	Dispositif de soutien financier	Dispositifs fiscaux
Innovation	 LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ~1,6 Mds € sur 3 ans	Crédit d'impôt recherche (CIR) ~5,8 Mds €
	 Dispositif Cap'Tronic	
Financement	 oseo ~1,4 Mds € avec le plan de relance <ul style="list-style-type: none"> • Innovation • Financement • Garantie 	Jeunes entreprises innovantes, régime des cessions de brevets ... ~820 M €
	 fsi 3 Mds € Fonds Etat	
	FONDS DE SÉCURISATION DU CRÉDIT INTERENTREPRISES	
	ACCRE	
Ouverture internationale	 coface	Régimes fiscaux de faveur pour l'investissement en capital, notamment des PME, régime des FIP, dispositif "Gazelles"... ~4 Mds €
	 UBIFRANCE	
Mutations économiques	FONDS national de réindustrialisation territoriale ~150M €	Aides fiscales à la transmission d'entreprises ~770 M €
Environnement juridique		
Environnement en infrastructures	Projets "Grand Emprunt"	

Au cœur de ces mesures, le **crédit-impôt recherche (CIR)** est un dispositif qui bénéficie en priorité au secteur industriel et a un effet positif sur l'accroissement de l'effort de recherche des entreprises :

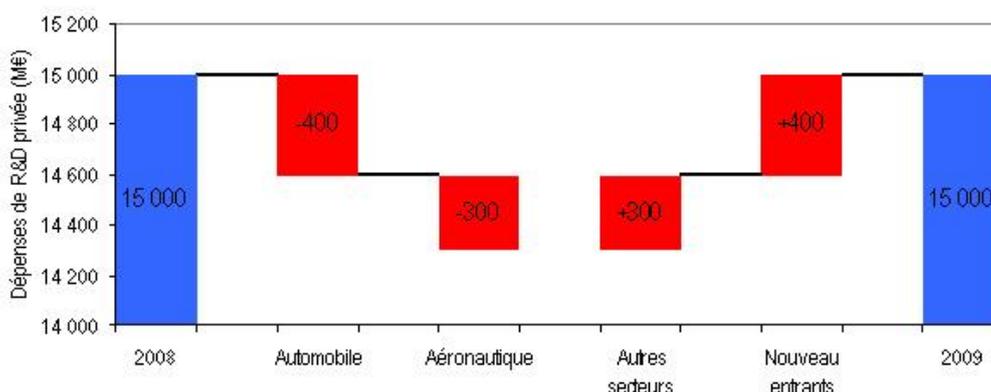


Répartition du CIR par secteurs (Source : MESR, Chiffres 2007)

Les industries manufacturières bénéficient de 68% du CIR au travers le plus souvent des holdings des groupes puisque, dans de nombreux groupes fiscalement intégrés, ce sont des structures de ce type qui perçoivent le CIR de l'ensemble de leurs filiales.

Les évolutions induites par la réforme de 2008 ne modifient pas en profondeur cette répartition. Le CIR étant depuis cette réforme, essentiellement proportionnel au volume des dépenses de R&D, il profite de ce fait majoritairement aux secteurs industriels qui représentent une large majorité des dépenses de R&D.

Dans le contexte de crise, le CIR contribue au maintien des dépenses de R&D des entreprises : en 2009, les dépenses de R&D déclarées au CIR se situeraient aux environs de 15 Mds€ .



Evolution des dépenses de R&D privée déclarées au CIR en 2008

(source : MESR)

Ainsi, à l'exception du secteur de l'automobile particulièrement touché par la crise en 2008 et du secteur de l'aéronautique marqué par l'achèvement de nombreux programmes de R&D, l'ensemble des autres secteurs augmente les dépenses de R&D de l'ordre de 2%. Le nombre d'entreprises déclarantes a très fortement augmenté depuis la réforme de 2007 (+ 24%) : près de 11 000 entreprises bénéficieront du CIR en 2009. 61% des entreprises considèrent que l'existence du CIR les incite à investir dans les nouveaux projets de recherche.

Autre mesure phare de l'engagement des Pouvoirs publics en faveur de l'industrie, la mise en place des **pôles de compétitivité** qui ont permis en quatre ans de mettre en œuvre pour plus de 4 milliards d'euros de projets collaboratifs financés à 30% par l'Etat et les collectivités territoriales, le reste par les entreprises

Le nombre de projets soumis au fonds unique interministériel (FUI), qui gère les moyens financiers de l'Etat affectés au dispositif des pôles de compétitivité, est en forte croissance depuis la création du dispositif. La plupart des projets soutenus n'auraient pas eu lieu sans l'existence du FUI ou se seraient développés sur un mode non collaboratif et apportent un bénéfice technologique significatif aux acteurs du pôle.

Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés depuis le lancement du dispositif. L'existence des pôles constitue aussi et peut-être surtout un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France.

D'autres dispositifs, comme **les instituts Carnot** permettent aux établissements de recherche publique recevant un flux de contrats de la part d'industriels dépassant un certain seuil de bénéficier de crédits complémentaires de la part de l'Agence Nationale pour la recherche (ANR).

Dans le cadre des mesures fiscales favorables à l'industrie, **la suppression de la taxe professionnelle** qui prendra effet en 2010 vise à mettre fin à l'effet pénalisant pour l'investissement, notamment dans les secteurs les plus intensifs en capital, de cet impôt dont l'assiette reposait sur la valeur locative des équipements et biens mobiliers.

- *Des infrastructures de qualité*

La qualité des infrastructures françaises fait l'objet d'une large reconnaissance tant en France qu'à l'étranger qu'il s'agisse des infrastructures de transports de voyageurs et de marchandises (routes et autoroutes, voies ferrées, infrastructures fluviales, aéroports), des réseaux publics de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité sur l'ensemble du territoire, des réseaux de communications électroniques, en particulier à haut débit et peu à peu à très haut débit.

Le parc de centrales nucléaires de la France permet de produire une électricité bon marché et sans émission de gaz à effet de serre. L'accès de qualité pour l'industrie à une énergie électrique à un prix compétitif et par ailleurs décarbonée (nucléaire + hydraulique) est un atout important, notamment pour les industries de process, et a généré des investissements de production étrangers en France.

2.2 Les facteurs pénalisants

- *Le constat d'une sensibilité plus forte qu'en Allemagne à la question des parités monétaires*

L'euro s'est fortement apprécié par rapport au dollar depuis 2000, le taux de change atteignant actuellement un niveau de 120 à partir d'une base de 75 en 2000. Aucun signe ne permet aujourd'hui de dire que la tendance pourrait s'inverser rapidement.

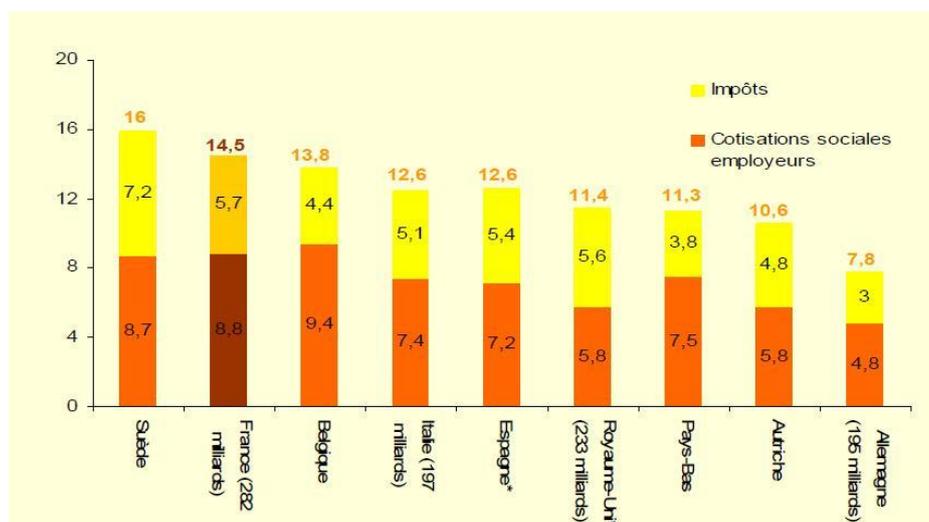
Particulièrement marquée vis-à-vis du dollar, la « cherté globale » de l'euro se retrouve par rapport à l'ensemble des monnaies (« taux de change effectif »), en particulier d'autres grandes devises mondiales (yuan, yen), mais aussi le won coréen, et plusieurs devises européennes (livre sterling, zloty ...). Le handicap de change créé par cette situation concerne non seulement les exportations hors zone euro, mais aussi les échanges intra-zone (produits français ou allemands fabriqués en euro qui sont en compétition sur les marchés intérieurs européens avec des produits fabriqués dans une autre monnaie.

L'effet de cisaillement dû aux parités monétaires est particulièrement sensible pour les industries qui produisent en euros et vendent en dollars et pour les entreprises fortement exportatrices, comme celles du secteur des biens intermédiaires et des biens d'équipement qui ont été pénalisées lorsqu'elles n'ont pas pu répercuter à leurs clients la hausse de certaines matières premières.

Les difficultés à l'export liées aux parités monétaires se retrouvent moins dans les entreprises allemandes qui peuvent mieux mettre en avant que les entreprises françaises des facteurs de compétitivité hors coût et hors prix.

- ***Un prélèvement public sur les entreprises par rapport à la valeur ajoutée plus important que dans la plupart des pays comparables***

Le ratio prélèvements publics cumulés (impôts et cotisations sociales)/valeur ajoutée des entreprises s'élève à 14,5 % en France en 2008 contre 7,8 % en Allemagne. Il est le plus élevé des principaux pays de la zone euro.



**Prélèvements obligatoires / valeur ajoutée
(sociétés financières et non financières, %, 2008)**

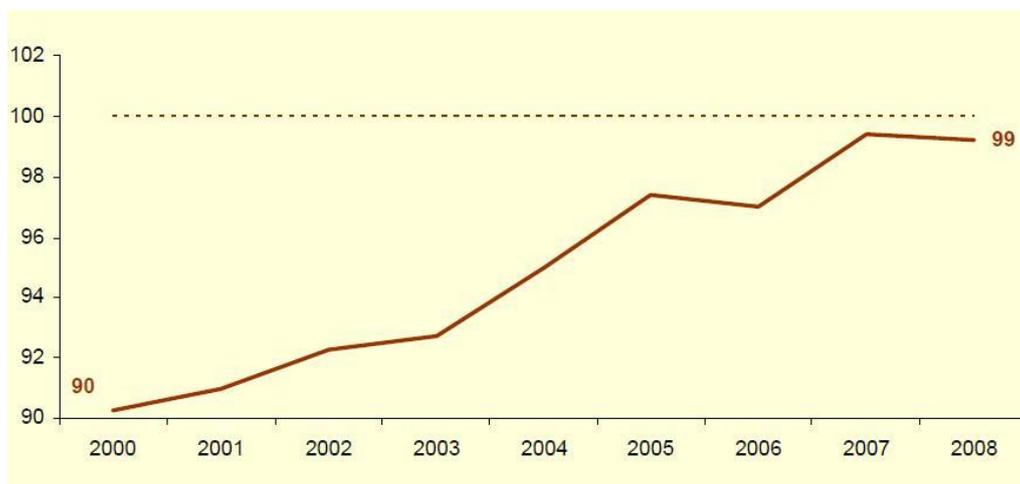
Source : Eurostat (Comptes Nationaux)

La suppression de la taxe professionnelle devant permettre de diminuer le numérateur de ce ratio, il est permis d'espérer une diminution du ratio en 2010.

Cette donnée doit être toutefois corrigée de certains effets de redistribution vers les entreprises qu'elle ne prend pas nécessairement en compte.

- ***Un avantage compétitif sur les coûts du travail dans l'industrie par rapport à l'Allemagne qui s'est effrité depuis 2000 et a disparu***

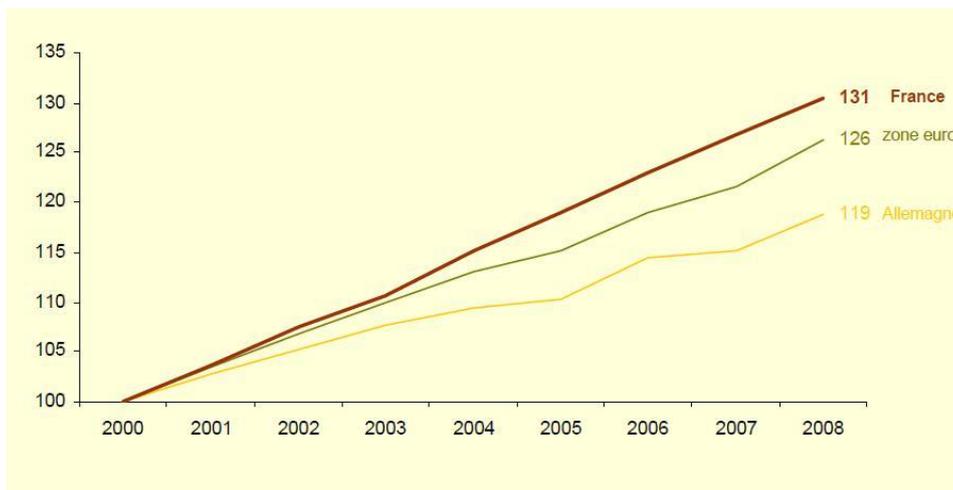
Si la France a pu bénéficier pendant longtemps d'un avantage compétitif sur l'Allemagne quant au coût du travail dans l'industrie, cet avantage est aujourd'hui perdu du fait d'une augmentation plus importante en France dans les dix dernières années. La compétitivité-coût de l'industrie française par rapport à l'Allemagne a diminué de 10 points depuis 2000, les coûts horaires de la main d'œuvre dans l'industrie s'établissant désormais quasiment au même niveau dans les deux pays.



Coût horaire de la main d'œuvre en France / coût horaire de la main d'œuvre en Allemagne (%)

Source : OCDE

De fait, depuis 2000, le coût horaire de la main d'œuvre dans l'industrie manufacturière a beaucoup plus augmenté en France qu'en Allemagne et que dans la zone euro dans son ensemble.



**Evolution du coût horaire de la main d'œuvre dans l'industrie manufacturière
(base 100=2000)**

Source : calcul à partir de l'enquête Eurostat sur le coût horaire de la main d'œuvre

La perte de cet avantage compétitif n'a pas pu être compensée par la mise en avant d'un avantage compétitif hors facteur coût. Or, un salarié sur deux travaille en France dans une branche où le coût du travail est un facteur clé de compétitivité et la spécialisation industrielle du pays (automobile, aéronautique, pharmacie, nucléaire) impose des conquêtes de marchés avec de fortes pressions concurrentielles. En asseyant sa compétitivité sur d'autres éléments que les coûts, notamment la qualité, l'Allemagne a pu malgré tout, mais de façon plus modérée, faire évoluer à la hausse le coût horaire de la main d'œuvre depuis 2000.

- ***Des difficultés spécifiques dans le domaine du financement***

La question du financement des entreprises est largement liée à la problématique de la rentabilité. La faiblesse des marges constatée dans l'industrie en France est un facteur particulièrement pénalisant dans l'accès aux financements.

La question des fonds propres reste un enjeu important pour renforcer la capacité des entreprises françaises à investir, même si la France a effectué un certain rattrapage ces dix dernières années en ce domaine et se situe désormais dans la moyenne européenne. Le déficit d'investissement dans l'industrie en France est estimé à 100 milliards d'euros. Notamment, les industries dites « lourdes » disposant de cycles d'investissement longs ont déjà un niveau d'endettement très élevé. Or les enjeux de « verdissement » des processus de production et d'innovation technologique vont nécessiter de leur part un volume d'investissement important qu'elles risquent de ne pas pouvoir financer.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, l'épargne longue est l'une des sources externes de financement en fonds propres les plus importantes. Or, en France, si le niveau d'épargne est particulièrement élevé, cette épargne est majoritairement tournée vers l'assurance vie qui

totalise un montant d'actifs sous gestion de près de 1250Md€ et à titre secondaire vers les livrets d'épargne (483Md€). Sur ces produits, les épargnants peuvent exiger leur compensation à moyen ou court terme (8 ans dans le cas de l'assurance vie). Bien que ces véhicules soient de fait des outils d'investissement très stables, cette caractéristique ne favorise pas l'investissement en actions d'entreprises compte tenu du risque de transformation court terme long terme.

Par ailleurs, l'évolution des règles prudentielles qui tend à renforcer la protection des épargnants et les nouvelles normes comptables vont accroître les contraintes portant sur les assureurs dans des proportions importantes. En augmentant significativement la charge en fonds propres exigée en compensation de la détention d'actifs d'entreprises, la mise en œuvre de la directive SOLVENCY II pourrait réduire considérablement le niveau de détention de tels actifs par les assureurs avec des conséquences très défavorables pour le financement des entreprises que ce soit par les marchés ou par le capital investissement.

En matière de financement, la question de *l'equity gap* constaté dans de nombreux pays se manifeste particulièrement en France. Ce phénomène se traduit par la difficulté qu'ont souvent les entreprises innovantes à trouver des financements entre le financement par des proches ou des *business angels* et celui par le capital-risque. La phase de financement la plus fragile est en effet celle située après les deux premiers tours de table, souvent réalisés auprès d'amis, de la famille ou par des *business angels*. Par ailleurs, le nombre et les moyens des *business angels* restent faibles. Un problème propre à l'industrie tient au financement patient "pré boursier" avec une insuffisance du marché secondaire du capital investissement.

Trois points viennent amplifier ces difficultés :

- *un certain manque de proximité des entreprises, notamment les PME, avec leurs banques* : c'est une différence importante avec l'Allemagne où les banques et les entreprises construisent des relations plus partenariales qui s'inscrivent dans la durée ; les liens qui se nouent en France entre les PME et leur environnement financier sont moins étroits et moins durables ;
- *une culture financière dans les PME qui reste à améliorer* : le raffinement des produits financiers et la complexité de la matière exigent une culture financière que n'ont pas tous les chefs d'entreprises ; le renforcement de leurs compétences en ce domaine pourrait leur permettre d'améliorer l'appréhension de leur relation avec leur banquier ;
- *l'accompagnement des PME qui est organisé de façon complexe et peu lisible* et fait appel à des partenaires multiples au niveau national comme au niveau des territoires.

- ***Des dispositifs de formation insuffisamment adaptés aux besoins des salariés et des entreprises***

L'existence de tensions sur l'emploi dans certains secteurs atteste de la difficulté de faire coïncider l'offre de formation aux débouchés, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue.

S'agissant de la formation initiale, l'enseignement technique, technologique et professionnel est peu valorisé en terme d'image. La relation entre le milieu académique et les milieux professionnels, même si elle s'améliore, ne permet pas encore une réactivité et une adaptation suffisantes du système de formation aux besoins des employeurs. L'apprentissage est insuffisamment développé. La formation initiale française reste globalement faible sur la connaissance générale de l'entreprise et de sa réalité économique, sur les méthodes de travail en équipe, sur les liens entre les différentes fonctions de l'entreprise (R&D, production, marketing, commercial), sur les questions de créativité et de design, réservées à des formations spécifiques.

Les dispositifs de formation continue doivent répondre aux difficultés des salariés peu formés ou mal qualifiés. Des efforts sont engagés pour améliorer et développer des réponses adaptées à cette problématique. Les besoins sont de plus en plus importants en termes de requalification et de réorientation des carrières pour préserver l'employabilité. Ces besoins nécessitent de faire évoluer et de développer les dispositifs d'orientation et de formation.

Les pratiques de formation interne qualifiante et professionnalisante tout au long de la vie et de valorisation des acquis de l'expérience sont insuffisamment répandues. La formation professionnelle, reconnue comme performante, doit à l'avenir poursuivre son évolution et permettre de déployer des visions plus transversales (exemple : certificat de qualification paritaire industrielle "CQPI").

- ***Une image dégradée de l'industrie et de ses métiers qui entraîne un déficit d'attractivité***

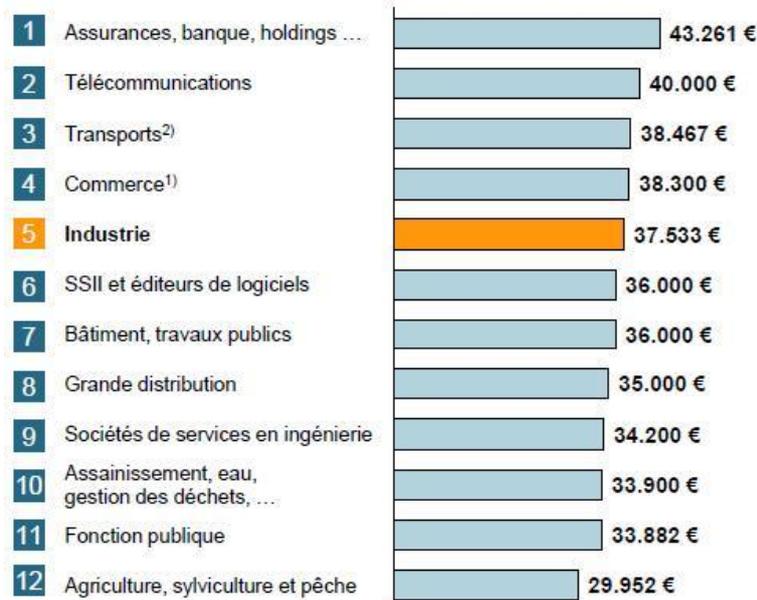
L'emploi industriel est en perte d'attractivité en France, notamment auprès des jeunes et des cadres. Ce constat de manque d'attractivité est particulièrement marqué pour les secteurs industriels disposant d'une faible visibilité « produit » auprès du consommateur final, tels que celui des biens intermédiaires et celui des biens d'équipement ou les activités de sous-traitance.

Le déficit d'image et d'attractivité de l'industrie a de multiples causes :

- une insuffisante sensibilisation des jeunes aux métiers et carrière de l'industrie, comme de la science et à la technologie en général, due en partie à une liaison difficile entre le monde de l'enseignement et l'entreprise ;
- la faible attractivité des dénominations de certaines formations qui, par ailleurs, ne reflètent pas la modernisation des métiers de l'industrie ;
- le manque d'ouverture aux femmes ;
- une perception des conditions de travail jugées plus difficiles que dans d'autres secteurs ;
- la concurrence d'autres activités assurant de meilleures rémunérations, notamment pour les ingénieurs ;

- l'insécurité ressentie vis-à-vis des emplois de l'industrie largement relayée par les médias.

Dans ce contexte, l'industrie est seulement le 5ème secteur le plus attractif pour les jeunes ingénieurs en 2008, en termes de salaire médian. Elle a de plus sur ce critère perdu une place par rapport à 2007.



Salaire médian des ingénieurs de moins de 30 ans [2008]

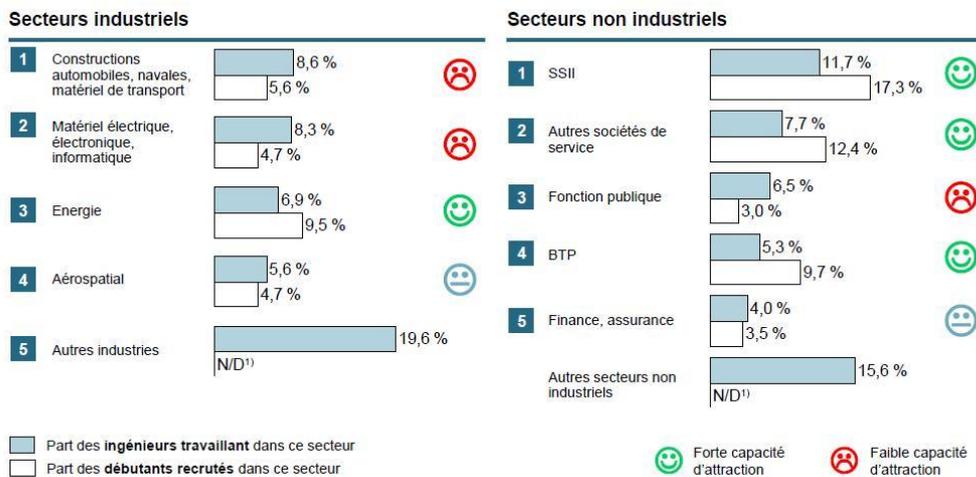
1) Inclut location de matériel, réparation, hôtellerie, restauration, ...

2) Routiers, ferroviaires, aériens, ...

3) Sociétés de services et d'ingénierie en informatique

Source : Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France (Observatoire des Ingénieurs, enquêtes 2008 et 2009)

A l'exception du secteur de l'énergie, les secteurs industriels ont du mal à attirer les jeunes ingénieurs.



Source : Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France (Observatoire des Ingénieurs, enquête 2009)

- ***Une culture de l'innovation et de la créativité insuffisamment développée***

Cette insuffisance se traduit par la difficulté de transformer les idées en produits ou services puis en succès commerciaux : la rencontre se fait difficilement entre les idées d'innovation, émanant d'un chercheur public, d'un salarié de grande entreprise ou d'un patron de PME, et les compétences, notamment dans les domaines du design, de la connaissance du consommateur, du marketing ou du management de projet, nécessaires pour transformer ces idées en nouveaux produits ou services. Trop d'équipes entrepreneuriales restent mono-disciplinaires.

Contrairement à des pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays scandinaves, la France accuse un retard dans la prise de conscience de l'importance de l'innovation au sens large. Aucune entreprise française n'est présente dans le classement des 50 entreprises mondiales les plus innovantes proposé par BusinessWeek/BCG. 23 % des entreprises françaises seulement réalisent des innovations non technologiques contre 51 % dans l'OCDE².

- ***La croissance des entreprises encore trop peu encouragée et accompagnée***

Malgré un esprit d'entrepreneuriat réel, attesté, par exemple, par le succès rencontré par le statut d'auto-entrepreneur mais surtout par un tissu dense de PME, dont plus de 2 000 jeunes entreprises innovantes (JEI), peu de grandes entreprises ont émergé en France au cours des dernières années et le nombre d'établissements de taille intermédiaire reste proportionnellement plus faible en France qu'en Allemagne. L'immense majorité des entreprises françaises sont de petites entreprises, qui ne disposent pas de la taille critique suffisante pour aborder des marchés mondiaux.

- ***Des relations entre acteurs du monde de l'industrie et de la recherche insuffisamment structurées et pas assez orientées vers le bénéfice collectif***

Qu'il s'agisse des relations donneurs d'ordre-sous-traitants, des relations entreprises-banques, des relations recherche publique-recherche privée, les acteurs français ont, sans doute plus que les acteurs allemands, des difficultés à concevoir et mettre en œuvre des stratégies partenariales gagnant-gagnant et à travailler en réseau.

S'agissant de la relation donneurs d'ordre-sous-traitants, les grands donneurs d'ordre restent encore souvent guidés par des objectifs de court terme de réduction des coûts d'achat et de prix bas et/ou de réduction du nombre de leurs sous-traitants ou fournisseurs. En face, les PME ne sont pas organisées et n'ont pas la taille suffisante pour peser dans les négociations avec les grands groupes donneurs d'ordre. De cette situation, peut naître selon les filières un climat de défiance et de ressentiment de la part des PME qui se vivent comme des amortisseurs sociaux des fluctuations d'activité des grands groupes. Le manque de

² « Pour une nouvelle vision de l'innovation », Rapport officiel, avril 2009, Delphine Manceau, Pascal Morand, La Documentation Française

visibilité générée pour les fournisseurs provoque un déficit d'investissement, donc à terme de compétitivité, de ces acteurs et de l'ensemble de la filière ; en fragilisant ainsi les PME sous-traitantes, les groupes donneurs d'ordre se privent du potentiel d'innovation et des savoir-faire de proximité que concentrent les PME.

Plusieurs actions tendant à améliorer les relations donneurs d'ordre-sous-traitants ont cependant été lancées : dans les filières aéronautiques et automobiles, de nombreuses initiatives commencent à porter leurs fruits : standardisation des échanges dématérialisés, codes de bonne conduite, partage de l'information sur un portail, etc... Certains pôles de compétitivité ont mis en place des outils pour rendre lisible l'offre des PME vis-à-vis des grands groupes et pour faire comprendre aux PME la politique d'achat des grands groupes. Certaines filières ont pris conscience de la nécessité de préserver un tissu industriel local de sous-traitants.

S'agissant des partenariats industriels et de recherche, s'il est vrai qu'ils sont montés en puissance ces dernières années, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité, la mise en réseau reste encore perfectible. Depuis une dizaine d'années, des habitudes de partenariats fortement liées à la mise en place des Systèmes productifs locaux (SPL), clusters puis pôles de compétitivité ont été prises et présentent un bilan positif (projets inter-pôles, émergence de nouveaux clusters régionaux, interclustering). Ces partenariats visent à susciter des sous-ensembles capables de faire émerger des nouveaux produits, d'aller ensemble à l'export, de mutualiser des moyens (y compris salariés), de « chasser en meute » pour attaquer de nouveaux marchés et prospecter. Les partenariats sont le plus souvent motivés par la proximité géographique et l'appartenance territoriale et la maille régionale semble adaptée pour débiter les partenariats. Au niveau territorial, il est important, pour faire vivre et se développer un tissu de PME, de susciter dans les territoires des écosystèmes d'acteurs locaux jouissant d'une certaine autonomie d'organisation. Mais, il semble cependant nécessaire de prolonger l'approche territoriale par une approche « filière » plus globale sur quelques thèmes clés pour viser l'échelle de compétition mondiale.

En matière de R&D, les PME ressentent toujours une certaine difficulté à co-innover avec les grandes entreprises du fait d'un rapport de force qui leur est préjudiciable, s'agissant notamment des questions de propriété industrielle.

Toujours dans le domaine de la recherche, les relations entre la recherche publique et la recherche privée, même si elles ont progressé dans le cadre des pôles de compétitivité et des Instituts Carnot, restent plus faibles en France que dans d'autres pays cités souvent en exemple comme les Etats-Unis, l'Allemagne et les pays du nord de l'Europe.

- ***Les outils d'aides publiques à l'industrie sont nombreux mais manquent d'une lisibilité d'ensemble***

Les Pouvoirs publics ont engagé de nombreuses actions en faveur de l'industrie mais elles suscitent des questions justifiant un exercice de mise en perspective stratégique en regard de leur pertinence. Des efforts sont à conduire en matière d'évaluation des dispositifs et de simplification des modalités d'accès aux aides (guichet unique par exemple). Par ailleurs, la cohérence de l'action des Pouvoirs publics en faveur de l'industrie doit aussi être évaluée en regard des réglementations nouvelles imposées aux entreprises et provoquant souvent de nouvelles charges.

Globalement, au travers des dispositifs existants, la stratégie industrielle du pays n'apparaît pas suffisamment lisible tant auprès des acteurs économiques que de l'opinion publique.

3. Les spécificités par filière

3.1 Les biens intermédiaires, biens d'équipement et industries de l'environnement

Cet ensemble recouvre des activités industrielles dont les problématiques sont très variées. Néanmoins, toutes les activités sont fortement soumises à la concurrence internationale et aux enjeux de compétitivité sur les marchés européens, voire mondiaux. La production nationale de biens intermédiaires a diminué depuis 2007. Le solde net de la filière en termes de commerce extérieur est déficitaire de 55 milliards d'euros, avec une variation forte entre les secteurs (le solde est positif pour la chimie notamment), mais il convient de souligner que la filière réalise près de 60 % des exportations industrielles de la France alors qu'en termes de chiffre d'affaires, elle représente moins de 33 % de l'industrie française. Cette filière concentre plus de 55 % de la sous-traitance industrielle, dont une grande part (près de 70 %) de sous-traitance de spécialités. De ce fait, en emplois et en chiffre d'affaires induit, elle a un très fort effet d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique. L'importance pour les industries aval (automobile, aéronautique, etc.) de pouvoir s'appuyer sur un tissu industriel « amont » fort est mis en lumière par les mécanismes des processus de désindustrialisation qui commencent par toucher d'abord ces industries et rendent ensuite inéluctable le déclin de « l'aval ».

La filière « biens intermédiaires, biens d'équipement et industries de l'environnement » contribue également très largement à la R&D privée en France (8,5 milliard d'euros de dépenses de recherche, soit près de 40% des dépenses de R&D de l'industrie française).

Pour cette filière des enjeux de compétitivité spécifiques ou amplifiés sont repérés : l'obligation de satisfaire à des réglementations notamment d'origine communautaire de plus en plus nombreuses dans le domaine environnemental particulièrement lourdes pour les PME ; l'impact des coûts croissants de l'énergie et de la logistique s'agissant généralement de biens de dimensions ou de poids relativement importants ; la raréfaction et le renchérissement des ressources primaires (pétrole, matières premières, etc...) ; un déficit global de visibilité

s'agissant d'activités qui pour la plupart ne développent pas de produits finaux pour le grand public ; un problème d'attractivité accentué auprès des jeunes diplômés.

Même si cet ensemble est source d'une partie des atteintes environnementales de l'industrie, c'est aussi en son sein que sont et seront développées la plupart des solutions technologiques amont (notamment par l'innovation sur des produits et procédés plus respectueux de l'environnement et plus sobres en matières premières et en énergie, intégration du recyclage) permettant un développement durable des filières aval ; compte tenu des coûts de R&D dans ce domaine, un partenariat renforcé avec la recherche publique, sous la forme par exemple de démonstrateurs industriels, serait particulièrement souhaitable.

Cette filière se caractérise enfin également par la longueur de ses cycles d'investissement : à cet égard, le sous-investissement actuel fait peser une hypothèque lourde sur la pérennité et sa compétitivité de certaines activités.

3.2 Les biens de consommation (y compris agro-alimentaire)

Le secteur des industries des biens de consommation recouvre des industries très diversifiées : mode, luxe, ameublement, arts de la table, jouets, arts graphiques, mais aussi textile, cosmétiques, agroalimentaire, emballages ou industries d'équipements électriques (électroménager, tv écran plat.....). Il représente environ un millions d'emplois industriels.

Le secteur des biens de consommation bénéficie en France d'atouts majeurs : histoire et patrimoine culturel français, art de vivre à la française, marques fortes, leaders mondiaux (luxe, agroalimentaire, cosmétiques....), une créativité reconnue, des savoir-faire d'excellence, une R&D de qualité.

Le secteur des biens de consommation connaît toutefois également un certain nombre de faiblesses et difficultés : PME de faible taille, qui peinent à financer leur développement, en raison de notations financières sectorielles médiocres ; coûts de production élevés face à la concurrence des pays à bas salaires qui entraînent des mouvements de délocalisation accélérés pour toutes les filières hors agroalimentaire et cosmétiques; parité euro/dollar défavorable ; exposition croissante à la contrefaçon ; faible attractivité et difficultés à recruter sur certains métiers ; relations déséquilibrées avec la distribution ; faible organisation des filières ; nombreuses réglementations environnementales et sanitaires (protection du consommateur); insuffisance des outils de soutien à la création, au design, à l'innovation ; insuffisance des outils de financement des jeunes entreprises de création, qui ne bénéficient pas d'un soutien égal à celui dont jouissent les jeunes entreprises innovantes et technologiques.

Les enjeux auxquels doivent faire face les industries des biens de consommation sont multiples :

- anticiper et s'adapter aux nouvelles tendances en matière de consommation, imaginer et créer de nouvelles relations avec le consommateur ;
- adopter une stratégie offensive en misant sur l'innovation et la création ou le design à la fois pour se défendre face à la concurrence des pays à bas coûts et pour conquérir de nouveaux marchés à l'international ;
- se renouveler, en créant de nouvelles marques ;
- se protéger des contrefaçons ;
- adapter et renouveler compétences et savoir-faire, y compris managériaux ;
- améliorer la performance, individuelle et collective au sein des filières et inventer de nouveaux modèles économiques gagnants.

Les enjeux plus spécifiques à ce secteur (soutien au développement des créateurs et marques de demain et lutte contre la contrefaçon) nécessitent notamment la mise en place d'outils de soutien au développement de la création, du design et de l'innovation ; la mise en place d'outils spécifiques de financement des jeunes entreprises de création; la structuration de certaines filières comme celle du luxe autour de pactes de développement solidaires entre donneurs d'ordre et fournisseurs; l'élaboration de nouvelles mesures contre la contrefaçon au niveau national, européen et mondial.

Au sein de l'ensemble « biens de consommation », les industries agroalimentaires sont au nombre de 10 500, dont 97 % de PME. Elles représentent 163 milliards d'euros de chiffre d'affaires (1^{ère} industrie française) et 412 500 salariés. En 2008, elles ont dégagé un excédent commercial de plus de 6 milliards d'euros.

Entre un amont agricole en pleine mutation et un aval de la filière très concentré, les entreprises agroalimentaires doivent aujourd'hui faire face à un univers économique difficile, avec des marges très faibles qui ne leur permettent que rarement de mener une politique d'investissement très soutenue... La charge réglementaire qui nécessite des moyens financiers et humains importants finit par guider les entreprises vers une sorte « d'innovation subie », finalement peu visible du consommateur.

C'est en relevant le défi de l'intégration des politiques agricoles et industrielles, avec une plus grande cohérence entre les décisions des multiples acteurs publics, en communiquant positivement sur l'alimentation, et en voyant l'insécurité juridique se réduire que les entreprises agroalimentaires pourront entamer une nouvelle étape de leur développement. Dans ce contexte, tout en souhaitant que l'enjeu de leur pérennité et de leur développement soit pris en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre de toute réglementation nouvelle, les industries agroalimentaires expriment des attentes fortes pour des actions tendant à la revalorisation de leur image et à l'encouragement de l'innovation.

3.3 Les industries de santé

Ce secteur industriel rassemble des entreprises extrêmement diverses, autour d'un objectif commun, la prévention, le diagnostic et le traitement des pathologies.

Même si les modèles industriels sont différents entre les entreprises du médicament, l'industrie vétérinaire, les dispositifs médicaux, l'industrie du diagnostic ou la télésanté, les entreprises sont confrontées à des enjeux communs : forte compétition internationale, maintien de la compétitivité par la capacité à innover, importance majeure de l'innovation, poids de la réglementation et de l'évaluation par les autorités publiques françaises et européennes, pressions sur les prix liées au financement par la collectivité nationale.

De plus, elles évoluent dans un monde en mutation profonde. Les modèles économiques et les modes de production changent, les progrès scientifiques et technologiques très rapides entraînent un changement du processus de la R&D. La médecine est en train de vivre une véritable révolution vers la prise en charge personnalisée des malades, le théranostic et la télésanté, les métiers des industries de santé vont converger vers une prise en charge globale des pathologies, alliant produits et services autour du patient.

Les industries de santé françaises, de niveau international, sont porteuses d'une très forte valeur ajoutée économique et sociale. Elles représentent aujourd'hui un poids considérable dans l'économie française avec une balance commerciale fortement excédentaire et un emploi en augmentation. Etant donnée les nombreuses attentes thérapeutiques encore insatisfaites, le vieillissement de la population et l'importance accordée par les Français à leur santé, la croissance des dépenses de santé à un taux supérieure à celui du PIB va se poursuivre durablement. Une situation similaire dans l'ensemble des pays développés et l'augmentation rapide du niveau de vie dans les pays émergents créent les conditions de croissance future d'une demande mondiale, dans un environnement international extrêmement concurrentiel.

La France doit capter ce potentiel de croissance et développer ce gisement d'emplois nouveaux avec une politique industrielle ambitieuse. Créer un environnement favorable doit permettre aux entreprises de s'adapter aux mutations en cours avec l'objectif d'être des leaders mondiaux.

Cependant, tous les maillons de la chaîne de valeur sont soumis à une forte concurrence venue de nombreux pays et sont susceptibles de quitter le territoire national : la recherche est totalement mondialisée, la place de la France en développement clinique est remise en question par la montée d'autres acteurs, les pays émergents investissent dans les outils de production, certains services et prestations de télésanté peuvent être mis en œuvre à distance, même les patients sont mobiles et vont chercher les soins les moins coûteux. Pourtant, la France dispose d'atouts scientifiques, industriels et médicaux qui, si elle sait s'adapter, peuvent en faire un des premiers pôles mondiaux d'innovation thérapeutique.

Outre des enjeux partagés par d'autres secteurs industriels, comme l'optimisation de l'écosystème de l'innovation ou l'adaptation aux nouveaux métiers, un enjeu majeur pour les industries de santé est celui de la gouvernance publique : cloisonnée par type de produits et prestations (médicaments, diagnostic, actes, télésanté...), éclatée entre une multitude d'acteurs pour la plupart sans vision industrielle, elle doit évoluer. En effet, la réponse à ces

enjeux permettra, grâce au décloisonnement des différents secteurs, de développer de nouvelles filières dans lesquelles la France peut disposer d'une différenciation compétitive, renforçant et renouvelant ainsi son maillage industriel.

3.4 Les industries des TIC

Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans sa définition traditionnelle regroupe les télécommunications (services de communications électroniques, services internet et équipements), les logiciels et services informatiques et l'électronique au sens large (composants, systèmes, produits grands publics et équipements informatiques).

Ce secteur est stratégique pour l'économie nationale en raison, au-delà de son importance propre :

- de l'impact de ces technologies sur la productivité des activités utilisatrices, et donc sur la croissance et l'emploi,
- de son rôle dans la réponse à des enjeux et demandes sociétaux majeurs, notamment dans le domaine de la santé, de la sécurité, de l'environnement (contribution à la réduction de l'empreinte carbone notamment), des loisirs. Ainsi la diffusion des technologies TIC dans des secteurs utilisateurs tels que l'électricité et l'énergie, la défense et la sécurité, la santé ou les transports ouvre des perspectives très fortes de création de richesse et d'emplois.

La France a été un acteur majeur des TIC dans la seconde moitié du XXe siècle, en partie grâce à une politique industrielle volontariste (dans les télécommunications et les services informatiques notamment). Elle garde une place forte et des leaders mondiaux, mais plusieurs activités industrielles (électronique grand public, matériel informatique) ont quasiment disparu du territoire national en termes de production et certaines filières d'excellence, comme l'industrie des télécommunications, sont aujourd'hui gravement menacées (cf. fiche annexe).

Parmi les causes de ces difficultés, les facteurs suivants sont plus spécifiques ou amplifiés pour cette filière :

- les politiques d'achat, tant privées que publiques, des principaux donneurs d'ordre du secteur des télécommunications, se sont principalement fondées, sur une démarche conduite par le facteur prix aux dépens d'une démarche partenariale de moyen terme vis-à-vis de la filière intégrant les dimensions de qualité, de suivi, de maintenance, de pérennité, etc. ;
- le secteur des technologies de l'information a été largement sollicité financièrement, notamment le secteur des télécommunications (cas des licences 3G en Europe, etc.) ; la capacité d'investissement de ces acteurs au bénéfice de la filière s'en est trouvée amoindrie ;

- le secteur des TIC évolue très rapidement tant d'un point de vue technologique que des services associés et les politiques sociales mises en œuvre n'ont pas la réactivité suffisante pour répondre à cette accélération notamment en matière de formation et d'adaptation des emplois et des compétences ;
- la complexité de la réglementation, notamment en matière environnementale, handicape la compétitivité du secteur, d'autant plus que le bon respect de ces réglementations est insuffisamment vérifié dans le cadre des importations.

3.5 Les industries des matériels de transport

L'industrie des filières de matériels de transport, grandes entreprises, équipementiers et sous-traitants, représente une part significative de l'ensemble industriel et en est un des éléments structurants les plus importants, par exemple par la place qu'elle occupe en matière d'innovation et de recherche et développement. Cette industrie s'inscrit de ce fait dans le panorama général des constats et faiblesses de notre industrie tel que dressé dans ce rapport et qui lui sont applicables avec, naturellement, une plus ou moins grande acuité. A cet égard, certaines de ses caractéristiques peuvent être soulignées :

- **une dimension européenne et internationale très forte** qui tient à ses marchés mondialisés ou en voie de l'être, à sa nature même qui fait de l'espace européen le champ naturel de ses activités et débouchés et aux nombreux partenariats industriels construits à travers le monde, en tout premier lieu en Europe. L'industrie des filières de matériels de transport doit faire face à une concurrence très forte, tant de grands pays émergents que de puissances industrielles installées, qui comporte des éléments importants de distorsion, notamment en matière sociale, de soutiens publics, d'applications des normes, de politiques monétaires,...Ce contexte, marqué en particulier par la concurrence entre « grands blocs », appelle certainement une prise en compte de cette industrie au niveau européen.

- **une crise conjoncturelle qui intervient dans un contexte d'évolutions structurelles très profondes et de long terme** : la crise financière et économique a particulièrement affecté certains des secteurs qui composent l'industrie des matériels de transports et ses effets se feront également sentir en 2010, notamment dans les filières automobile et aéronautique. Dès avant cette crise, l'industrie des matériels de transport a engagé un ensemble d'évolutions, afin de réduire drastiquement ses coûts (évolutions des structures de filières, implantations industrielles hors de France, achats en pays à bas coûts) et de répondre aux besoins et contraintes des marchés, marqués tout notamment par la forte montée des impératifs environnementaux (réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre, réduction des émissions polluantes, ...) et donc des enjeux majeurs de politiques publiques. Ces évolutions sont loin d'être achevées et nécessitent, pour « transformer les contraintes en

opportunités », des efforts considérables de l'ensemble des acteurs, notamment en matière d'innovation et de R&D pour développer et intégrer de nouvelles technologies.

- un enjeu majeur : préserver les compétences et améliorer l'attractivité dans un contexte de mutation. Si l'industrie des matériels de transport a réussi à prendre place aux premiers rangs mondiaux, elle le doit en grande partie aux compétences des hommes et femmes qui y travaillent. Face aux évolutions profondes qui doivent être menées, dans un contexte de très forte concurrence et de crise économique, conforter ces compétences et en développer de nouvelles, anticiper les mutations au sein et hors des filières, constituent un enjeu majeur pour le secteur.

- des atouts qui tiennent notamment à l'innovation et à la R&D, mais aussi aux initiatives récentes prises pour rénover les filières :

- l'industrie des matériels de transport consacre de longue date des moyens importants à la R&D qui la placent à la première place en matière de dépenses de R&D en France ; elle peut s'appuyer sur de grands établissements publics de recherche (ONERA, IFP, INRETS, CEA, INERIS, ...), un tissu dense de laboratoires publics (CNRS, Ecoles d'ingénieurs,...) et elle su mettre en place un ensemble de pôles de compétitivité ;
- l'évolution des filières menée par les grands donneurs d'ordres, principalement sous la contrainte d'une réduction des coûts imposées par les marchés, a conduit à un bouleversement des filières, qui a in fine pesé sur la compétitivité globale, ne permettant pas d'atteindre les gains escomptés. Toutefois, l'automobile et l'aéronautique, avec l'implication forte des grands donneurs d'ordres, sont aujourd'hui engagées dans une action de rénovation des rapports au sein de leurs filières, fondée sur le une vision de long terme, de type « gagnant/gagnant », qui doit permettre de conforter la compétitivité des filières. Ces actions en sont à leur début et doivent être poursuivies, avec une participation active de l'Etat.

II. LES ENJEUX

Une fois dressé le diagnostic, il est nécessaire de mettre en perspective l'enjeu que représente la redynamisation de l'industrie nationale pour la construction de l'avenir économique et social du pays. Les sociétés modernes sont confrontées à des défis nouveaux qui appellent tous une réponse à forte dimension industrielle. Ces défis représentent une opportunité pour l'industrie française à condition qu'elle soit en mesure d'y répondre par sa capacité d'innover et de satisfaire les attentes des consommateurs et des marchés et que l'environnement dans lequel elle évolue facilite, autant que possible, son adaptation à la compétition mondiale.

1. Construire une réponse industrielle aux défis majeurs de la société

1.1 Le défi démographique

La croissance de la population mondiale, liée en particulier à l'allongement de l'espérance de vie, et sa concentration dans le cadre d'une urbanisation accélérée posent à toutes les sociétés des questions essentielles tenant à l'alimentation, la fourniture d'eau potable, la santé, l'organisation des espaces de vie publics et privés adaptés à l'âge et au handicap, la sécurité collective et individuelle, l'éducation et les loisirs.

Dans tous ces domaines, l'industrie est attendue sur deux critères en apparence contradictoires : sa capacité à mettre en œuvre des productions de masse pour répondre aux attentes de plus en plus convergentes de 9 milliards d'individus à l'horizon 2050 et sa capacité à introduire, dans cette offre de masse, les éléments de différenciation et de personnalisation de plus en plus attendus par chaque citoyen-consommateur.

Sur ces besoins essentiels et ces nouveaux marchés, les nouveaux pays industriels (Chine, Inde, Brésil) disposent d'un très vaste marché intérieur qui peut leur permettre de développer des produits et de renforcer ensuite leur présence sur les marchés d'exportation ; d'où la nécessité de développer une forte démarche d'innovation, de se donner les moyens de bien connaître ces marchés et de s'y adapter.

1.2 Le défi du développement durable

L'augmentation des températures sur la planète due principalement aux émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité humaine risque de provoquer des effets dramatiques sur les sociétés si des mesures importantes de réduction de ces émissions ne sont pas mises en œuvre rapidement.

Les mesures prises en France dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, au niveau européen avec le « paquet climat-énergie » ou au niveau mondial avec le Protocole de Kyoto et ses suites enclenchent un processus de réduction qui engage tous les acteurs économiques, au premier rang desquels l'industrie.

L'industrie peut contribuer à deux niveaux : d'une part en réduisant ses propres émissions, ce qu'elle a déjà assez largement entamé en France, d'autre part et surtout en élaborant des nouveaux produits et de nouvelles solutions.

S'agissant des process industriels, des marchés nouveaux vont s'ouvrir dans les domaines de la conception et de la production (éco-conception et éco-production) : moindre consommation d'énergie et de matières premières, nouveaux matériaux faisant appel à des matières premières renouvelables, moindres déchets, meilleur recyclage, dépollution, capture et stockage du CO₂....

Sur l'élaboration de nouveaux produits, des perspectives sont attendues dans le domaine des véhicules décarbonés, celui des nouveaux modes de propulsion, celui de l'habitat nouvelle génération, celui des énergies renouvelables...

L'enjeu du développement durable doit aussi conduire à repenser certains modes de consommation (par exemple réparer plutôt que remplacer) ou à organiser des réseaux plus performants (smart-grids).

Le « verdissement » des process industriels, des produits de l'industrie et des modes de consommation fera largement appel à la R&D et à l'innovation partenariale et peut fonder une nouvelle croissance, la « croissance verte ». A cet égard, la France, par ses positions fortes dans les industries de la chimie, de l'énergie, de l'électronique et de la mécanique dispose d'un ensemble d'atouts industriels qui peuvent lui permettre de prendre une position de leader européen, voire mondial, dans la réponse au défi du développement durable.

1.3 Le défi de la mobilité

Entre 1990 et 2008, le nombre de voyageurs par TGV en France est passé de 30 millions par an à 128 millions, le nombre de passagers aériens dans le monde de 1,024 milliard par an à 2,058 milliards par an, la production automobile de 51,6 millions de véhicules par an à 70,5 millions.

Rien ne laisse à penser que la croissance de la demande en la matière va diminuer : accompagner cette croissance nécessite une réponse industrielle tenant compte des nouveaux impératifs environnementaux mais aussi une réponse publique s'agissant de la mise en place des infrastructures nécessaires.

En matière d'industrie des matériels de transport (automobile, ferroviaire, aéronautique et spatial) et d'infrastructures de transport (routes, voies ferrées, aéroports), la France dispose d'acteurs de premier plan sur lesquels elle peut et doit s'appuyer.

1.4 Le défi du progrès médical

Portée par les avancées considérables de la recherche et de la technologie, la médecine est en train de vivre une révolution : médecine régénératrice, médecine personnalisée, télésanté sont parmi les concepts récents qui vont permettre une prise en charge multifactorielle et globale du malade.

La médecine personnalisée est centrée sur le patient et organisée autour de lui. Elle associe une prescription individualisée grâce à la prise en compte des caractéristiques génétiques et environnementales du patient, à une nouvelle vision de la maladie fondée sur des mécanismes physio-pathologiques et non sur les seuls symptômes. Elle agit sur la réponse thérapeutique globale, mesurée en continu grâce aux biomarqueurs. Elle fait appel à un ensemble d'outils industriels et de services (médicament, dispositifs médicaux, tests diagnostics, imagerie, télésanté...). Le développement de tests prédictifs permet d'agir plus tôt, plus efficacement et donne un nouvel essor à la médecine préventive.

Dans un contexte de vieillissement de la population et d'attentes très fortes des Français vis à vis de la santé, le progrès médical est confronté au poids croissant des dépenses de santé. La mission des industries de santé est d'apporter des solutions nouvelles, à même de maintenir qualité et égalité d'accès aux soins.

La concurrence est vive entre pays, non seulement avec les grands pays des sciences du vivant, comme les Etats-Unis, le Royaume-Uni et dans une moindre mesure l'Allemagne, qui ont mis en place des programmes de soutien ambitieux, mais aussi avec les nouveaux pays émergents qui investissent massivement en R&D.

Pour répondre au défi du progrès scientifique et technique, les industries de santé doivent s'adapter (process et organisation de la R&D)

Outre la question du bénéfice des retombées en termes de développement industriel et de création d'emplois, se pose celle de l'indépendance sanitaire de la France : protéger les citoyens, répondre aux besoins en cas de pandémie, de maladie émergente, de bioterrorisme, suppose de disposer sur le territoire des professionnels de santé comme des outils de production.

1.5 Le défi de la société numérique

Le développement exponentiel de la téléphonie mobile, de l'internet et des services numériques a révolutionné les sociétés humaines dans les quinze dernières années. Les communications électroniques sous toutes leurs formes poursuivent leur progression offrant chaque jour de nouveaux services et de nouveaux contenus. L'exploration de nouveaux champs de services comme la télésanté ou la télé-activité, la multiplication des formes de création numérique ouvrent sans cesse de nouvelles perspectives de développement. Autour des services numériques, émerge une société en réseau marquée par un rôle accru, au niveau mondial, de toutes les formes de communautés fondées sur le partage d'information et la coopération.

Pour que les perspectives ouvertes par les TIC se concrétisent, un investissement important en infrastructures de réseau est nécessaire (très haut débit) et la mobilisation de toute une filière associant les industriels des équipements des télécommunications et de l'informatique et de l'électronique grand public, les acteurs des services de télécommunications et ceux des contenus numériques et des services informatiques est nécessaire.

L'utilisation efficace des TIC est un facteur clef d'amélioration de la compétitivité des entreprises et des filières, et donc de croissance et d'emploi : selon l'OCDE, les TIC ont contribué pour 15 à 20% des gains de productivité dans les pays du G8 sur la période 2001-2006.

Si les entreprises françaises sont en pointe dans l'équipement en connexions à haut débit, elles restent en deçà de la moyenne européenne pour le nombre de salariés utilisant régulièrement Internet : 40 % en France contre 42 % dans l'UE-15 et plus de 60 % au Danemark, en Finlande et en Suède.

Les entreprises françaises accusent surtout un retard important dans l'utilisation du numérique pour les relations externes : équipement en Site Internet, partage électronique d'informations avec les fournisseurs et les clients³ et commerce électronique. A titre d'exemple, en 2008, 12 % des entreprises françaises de plus de 10 salariés recouraient au partage électronique d'information contre 16 % en moyenne dans l'UE-15 et 15 % dans l'UE-27. La France se situe notamment derrière l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Autriche (plus de 20 %).

Répondre à ces nouveaux enjeux peut être l'occasion de refonder un nouveau modèle industriel : cela nécessite de la part de l'industrie un effort important en matière de R&D et d'innovation et, de façon plus globale, la création d'un environnement sociétal, économique et social plus favorable à l'industrie.

³ En 2008, 12 % des entreprises de plus de 10 salariés y recouraient en France, contre 16 % en moyenne dans l'UE-15 et 15 % dans l'UE-27. La France se situe notamment derrière l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Danemark, la Suède, la Finlande et l'Autriche (plus de 20 %).

2. Intégrer davantage l'innovation et la prise en compte des évolutions des citoyens et des consommateurs dans le cadre d'écosystèmes mieux structurés

2.1 Mieux prendre en compte l'accélération de l'innovation technologique et l'extension du concept d'innovation

L'innovation est un facteur-clé de la compétitivité. Un effort important doit être engagé pour le renforcement de la capacité de créativité et d'innovation des entreprises. Plusieurs sous-thèmes pourraient s'inscrire dans cet enjeu :

- *Se fixer pour objectif d'atteindre un effort de R&D comparable à celui des grands pays qui comptent en ce domaine (Allemagne, Suède, Finlande, Etats-Unis, Japon, Corée) et créer les conditions d'un dialogue structuré entre la recherche publique et la recherche privée pour utiliser au mieux le potentiel de chacune*

Ce sujet renvoie aux questions de budgets, d'effectifs, de partenariats (public /privé, grandes /moyennes entreprises). Sur le dialogue entre la recherche publique et la recherche privée, il pourrait être envisagé, chaque fois que nécessaire et pour des durées variables selon les sujets, de mettre en place, sous l'égide des Pouvoirs publics, des lieux d'échanges, de dialogue voire de programmation réunissant les acteurs publics et privés concernés par un projet concret.

- *Etre en capacité d'anticiper, de détecter ou mieux encore d'inventer des innovations de rupture*

Les entreprises industrielles ne se positionnent durablement en leader dans leur secteur que si elles sont en mesure d'anticiper, détecter ou mieux encore inventer des innovations de rupture qui leur permettent de prendre de l'avance sur leurs concurrents.

- *Intégrer l'innovation dans toutes ses dimensions : technologie, management, process, design, marketing*

L'innovation, comme source première de compétitivité, porte désormais, non plus seulement sur l'aspect technologique, mais aussi sur la dimension sociétale (ex. le Velib, l'i-phone, l'efficacité énergétique et environnementale) et la dimension managériale (ex. le succès non démenti des versions successives des normes de management ISO 9000 et 14000, le « juste à temps » et les partenariats donneurs d'ordre-sous-traitants, l'émergence du développement durable et de la responsabilité sociétale dans les stratégies d'entreprises) ; elle porte aussi sur la conception du produit, en particulier le design, la qualité et l'intégration de l'impact environnemental, et les méthodes de mise sur le marché (par exemple promotion de la nouveauté et de la personnalisation des produits en termes d'usages et de services). Dans toutes ces matières, aucun système de recensement et de diffusion des bonnes pratiques n'est véritablement organisé en France alors que c'est le cas dans d'autres pays comme l'Allemagne, la Chine, ou le Japon.

- *Raccourcir les délais entre la R&D et l'industrialisation*

Cela impose de développer en parallèle l'exploitation des innovations et les conditions de leur mise en œuvre (réglementation, normes de performances et d'interopérabilité, infrastructures et réseaux, coûts d'usage et maintenance, devenir en fin de vie...);

- *Mettre à profit les TIC pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, notamment dans les PME*

A la base de l'innovation, la révolution numérique affecte aussi bien les outils et le contrôle de la production que les relations clients-fournisseurs, la conception des produits ou la nature même de la production industrielle; or, les PME françaises se caractérisent par une appropriation très insuffisante des technologies numériques.

- *Favoriser la mise en place dans les entreprises d'un véritable management de l'innovation; organiser un recensement et une diffusion des meilleures pratiques en ce domaine, notamment au sein des PME*
- *Identifier de nouvelles pistes financières pour favoriser l'innovation dans l'industrie*

2.2 Satisfaire les attentes des consommateurs et répondre aux interrogations de la société

Dans une économie mondialisée, l'effort à conduire est d'autant plus ambitieux qu'il s'agit non pas de se replier sur ses frontières mais de s'inscrire dans une compétition internationale.

Sur les marchés développés, on observe, tout particulièrement dans le domaine des biens de consommation, une fragmentation des marchés conduisant à la nécessité de personnaliser toujours davantage les produits et les services. Le consommateur aspire à participer au processus de création du produit, prend de plus en plus en compte dans ses choix de consommation sa responsabilité sociale et environnementale et exige, pour ce faire, une transparence accrue de la part des marques et des industriels. Le consommateur appartient aussi de plus en plus souvent à des communautés ou réseaux sociaux virtuels où il échange des avis et des informations. Avec ces changements sociologiques, de nouveaux leviers de compétitivité se font jour. Ils s'appuieront sur le savoir-faire, la qualité, l'attention au process, la transparence, l'intégrité, le développement durable entendu dans une acception très large, le sens, l'interactivité, le juste prix, etc...

- *Développer au sein des entreprises la connaissance et la compréhension des tendances mondiales, des spécificités des marchés régionaux et des évolutions des attentes des consommateurs*

La capacité culturelle à s'adapter à des demandes multiformes et à anticiper leurs évolutions sont des facteurs-clés de succès et de fidélisation.

- *Mettre en perspective les progrès attendus en matière de services et d'usages*

Afin de susciter une part de « rêve » chez les consommateurs et en mettant à profit toutes les ressources des démarches de design industriel.

- *Répondre de façon transparente aux questions de la société*

Les rapports entre l'industrie et la société ont beaucoup évolué : la société se montre beaucoup plus vigilante sur les impacts sanitaires, sécuritaires et environnementaux, et sur l'éthique de la production. Le débat principe de précaution vs innovation est ouvert sur de nombreuses thématiques notamment les nano et biotechnologies : répondre clairement aux interrogations de la société est un enjeu en soi.

- *Prendre en compte les enjeux sanitaires, sécuritaires et environnementaux*

Cela doit se faire au bon moment sans créer un handicap de compétitivité ; quid si les concurrents ne les intègrent pas dans les mêmes conditions ? Il faut aussi trouver les moyens de susciter l'adhésion des consommateurs pour des produits peut-être plus chers mais intégrant ces enjeux.

- *Identifier de nouvelles pistes pour encourager les entreprises à investir davantage dans l'éco-conception et l'éco-production*

2.3 Structurer des écosystèmes plus solidaires dans le cadre d'une politique de filières

L'idée d'une économie fondée sur l'amont et l'aval de la production apparaît désormais comme un non-sens : la R&D est aussi délocalisable, les services le sont aussi (voir l'essor des services informatiques en Inde, la délocalisation des call-centers...), la finance est extrêmement volatile (voir l'effondrement de l'Islande) ; l'idée d'une « sanctuarisation » possible de certains domaines de l'activité économique est mise à mal. L'imbrication des produits et équipements industriels et des services associés de mise en œuvre, d'installation, d'exploitation et de maintenance, font que désormais c'est souvent une fonction, voire un service, assurés dans le temps, qui sont vendus, plus qu'un objet manufacturé.

Dans ces conditions, la dichotomie produits-services sur laquelle on a cru pouvoir fonder une forme de « spécialisation internationale » perd beaucoup de son sens ; Une industrie performante a besoin de services compétitifs et innovants. Les services à la personne ne peuvent exister que si l'industrie, et le commerce extérieur qu'elle permet (avec son effet sur le pouvoir d'achat), est suffisamment développée.

Un exemple frappant à cet égard est fourni par les industries de TIC marquées par un processus de convergence accéléré engageant les industries, les réseaux, les services et les contenus.

Une économie industrielle moderne doit reposer sur un triptyque innovation-production-services organisé autour de filières multipartenaires pertinentes qui se mettent au service de projets communs.

- *Travailler à l'identification des filières les plus porteuses pour asseoir au besoin une spécialisation industrielle plus performante*
- *Favoriser de façon générale, en matière de projets industriels ou de R&D, le raisonnement en filières, en écosystème, en projet industriel multi-partenarial au niveau international, national ou territorial*
- *Structurer dans ce cadre une démarche de montée en gamme de la production française*

Lorsque c'est nécessaire et développer une démarche qualité systématique intégrant la problématique du design, le marketing de l'innovation, la stratégie de performance.

- *Mettre en place les enceintes de dialogue nécessaires pour permettre la définition de visions stratégiques partagées entre tous les partenaires d'une même filière et la mise en place d'actions partenariales visant le bénéfice collectif*

3. Mettre en place un environnement plus favorable à la compétitivité de l'industrie française

Si l'action de l'industrie elle-même en termes d'innovation, de structuration de filières ou d'adaptation à la demande est déterminante pour la compétitivité, une action appuyée sur les facteurs d'environnement peut et doit aussi contribuer à son amélioration. Plusieurs thèmes s'intègrent dans cet enjeu :

- *Assurer une meilleure stabilité de l'environnement réglementaire des entreprises, une visibilité sur les évolutions prévisibles de cet environnement et leur donner des délais d'adaptation suffisants ; repérer et mettre en place tous les mécanismes de simplification administrative possibles*

Objectif en terme de ‘better regulation’ (mieux légiférer) qui vise à établir des études d’impact systématiques, mais aussi à estimer le coût cumulé des réglementations pesant sur un secteur ou une activité afin de donner, aux acteurs économiques concernés par ces réglementations et ces législations, une visibilité à long terme (point particulièrement important pour le secteur des biens intermédiaires), veiller aussi au calendrier de mise en œuvre des réglementations qui doit être étudié de façon à tenir compte de la concurrence internationale pour éviter la perte d’une part substantielle des compétences et des acteurs dans certains domaines ; développer si possible l’approche d’autocontrôle et de certification pour mieux responsabiliser les professionnels.

- *Inscrire les évolutions du coût du travail en France dans une perspective de compétitivité*
- *Identifier les mesures les plus favorables au renforcement du tissu d’ETI en France par exemple par la fiscalité ou l’amélioration des règles de transmission*
- *Améliorer les systèmes de formation, en particulier dans l’enseignement technique, pour mieux répondre simultanément aux attentes des salariés et aux besoins de l’industrie*

Rendre plus attractive l’offre de formation initiale et continue et l’adapter aux besoins des entreprises par un recours plus important à l’apprentissage, une action renforcée pour l’actualisation des compétences afin de garantir l’employabilité tout au long de la vie et permettre une plus grande sécurisation des parcours professionnels. Les outils d’accompagnement des mutations, de conseil et d’orientation professionnelle doivent être rendus plus efficaces et intégrer plus fortement des logiques territoriales et de bassins d’emplois.

- *Engager des campagnes publiques pour améliorer l’image de l’industrie et renforcer son attractivité auprès des jeunes*
- *Renforcer la présence de la France et de ses industries sur les chantiers internationaux des standards et de normalisation, en encourageant et facilitant la participation des entreprises à ces travaux par tous les moyens possibles, y compris financiers*
- *Evaluer les dispositifs d’aides publiques à l’industrie existants pour s’assurer qu’ils s’inscrivent pleinement dans la stratégie nationale pour l’industrie et les adapter en tant que de besoin ; rendre les modalités d’accès à ces dispositifs plus simples, par exemple par la mise en place d’un guichet unique*
- *Amplifier les actions de soutien aux entreprises à l’export*

Pour une meilleure adéquation des productions avec la demande mondiale par l’intelligence économique et une promotion soutenue du « made in France »...

- *Assurer une défense plus efficace de la propriété industrielle et une lutte renforcée contre la contrefaçon*
- *Encourager les relocalisations par la valorisation des atouts « France » et par l'identification et la mise en œuvre d'actions incitatives nouvelles*

En mettant l'accent sur les centres de décision, dont le positionnement territorial revêt une importance stratégique, et les unités de production porteuses d'emplois.

En mettant en parallèle le coût global des délocalisations : temps passé, contrôles de qualité accrus, déplacements et transports, gestion des stocks, émissions de CO², etc...

4. Rechercher la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs autour de l'objectif de la reconquête industrielle

Le renouveau industriel de la France passe par l'adhésion au projet et la mobilisation de tous les partenaires socio-économiques, des Pouvoirs publics et des territoires. Les Etats généraux de l'industrie marquent une première étape de cet engagement et de cette mobilisation sur laquelle il faudra capitaliser dans le cadre de travaux d'approfondissement sur des chantiers à définir comme par exemple:

- la promotion des mécanismes divers de participation des salariés à la vie et à la définition de la stratégie des entreprises ;
- la structuration des filières et, dans ce cadre, l'amélioration des relations donneurs d'ordre sous-traitants, le renforcement de la R&D partenariale entre grands groupes, PME et laboratoires publics...
- l'adaptation de la formation initiale et continue aux nouveaux métiers et aux problématiques des reconversions et de la préservation de l'employabilité...

Ces travaux devront s'articuler avec les travaux sectoriels déjà menés par exemple sur l'automobile.

Dans ce cadre de cette mobilisation, l'engagement de l'Etat dans la dynamique industrielle doit être réaffirmé. Construire une politique pour l'industrie, c'est d'abord construire une politique globale de développement de l'offre française. Cela suppose que l'ensemble des politiques publiques soient ordonnées dans le cadre d'une « stratégie-pays » avec une vision, un cadre d'action et des moyens s'inscrivant dans la longue durée. Quelques premières étapes dans le déploiement de cette stratégie pourraient être :

- d'afficher l'objectif de retrouver une dynamique positive de l'emploi industriel et de reconquérir à une échéance donnée les parts de marchés perdues par l'industrie depuis une dizaine d'années par rapport aux autres pays de la zone euro ;

- de faire de l'innovation sous toutes ses formes une priorité nationale (en mettant en œuvre les moyens nécessaires) ;
- de contribuer à l'identification des filières stratégiques pour l'avenir et de quelques grands projets pouvant être portés par ces filières ;
- de catalyser tous les partenariats structurants : entre pôles, au niveau européen, en collaboration bilatérale (France-Allemagne notamment) ou multilatérale ;
- d'agir au niveau européen pour la mise en place d'une politique européenne de l'emploi et de l'industrie mettant l'accent sur la pérennité et le développement de l'emploi et de l'appareil productif en Europe.

*

* *

Avec la phase de repérage des enjeux, s'est achevée la première partie des travaux des Etats généraux de l'industrie. La seconde phase des travaux a consisté à approfondir ces thèmes pour identifier de manière plus précise les propositions d'actions émanant des acteurs des Etats généraux de l'industrie. La troisième partie du présent document présente une synthèse de ces propositions.

III. SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS DES ACTEURS

Les Etats généraux de l'industrie ont marqué une mobilisation sans précédent, tant au niveau national qu'au niveau des territoires de métropole et d'outre-mer, des acteurs économiques et sociaux autour de l'enjeu de l'avenir de l'industrie et de ses emplois en France. Cette mobilisation atteste d'une prise de conscience du rôle joué par l'industrie, non seulement dans l'économie nationale et l'emploi, mais aussi dans la structuration de la société autour des concepts de progrès scientifique et technique et d'innovation, de progrès social et sociétal, de formation notamment scientifique et technique, d'aménagement du territoire, voire même d'indépendance économique et sanitaire et donc politique.

C'est en partie autour de l'activité industrielle – entendue dans son acception la plus large de système productif intégrant notamment les activités de services à l'industrie – que se forge l'image que la Nation a d'elle-même et celle qu'elle renvoie à l'extérieur.

S'il est par nature économique, l'avenir de l'industrie est aussi et peut-être surtout un enjeu majeur de société, qui recouvre des dimensions humaines, sociologiques, territoriales autour desquelles il s'agit bien d'établir une vision politique d'ensemble.

C'est pourquoi, à l'issue des travaux des Etats généraux de l'industrie, ressortent quatre groupes d'actions de nature, de portée et de calendrier différents mais qui se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Un premier champ d'actions est de nature stratégique : il s'agit de **redonner au pays, par une politique publique pour l'industrie refondée, une ambition industrielle partagée** qu'il a eue dans le passé mais n'a pas véritablement su renouveler sur une période plus récente, comme en atteste le diagnostic dressé dans la première partie des travaux des Etats généraux. Cette nouvelle ambition industrielle peut s'enrichir des leçons de l'histoire sans chercher à reproduire des modèles passés qui ne correspondent plus à l'environnement politique et économique du monde et à l'évolution des sociétés, des citoyens et des consommateurs. En particulier, pour se déployer pleinement, cette nouvelle ambition industrielle de la France devra s'appuyer résolument sur les nouvelles formes d'innovation, redonner leur noblesse aux métiers industriels, intégrer les enjeux de l'économie numérique, de la révolution médicale en cours et du développement durable et être activement portée dans les instances de décisions supranationales, notamment l'Union européenne.

Un deuxième champ d'actions de nature opérationnelle consiste à mettre en œuvre **les mesures d'ordre général les plus appropriées** visant, d'une part à amplifier l'effet des

facteurs favorables et, d'autre part, à lever au plus vite les facteurs pénalisants pour l'industrie française, tels que ces facteurs ont été identifiés dans la première partie des Etats généraux. Ces mesures peuvent viser aussi bien un effet structurant de moyen ou long terme qu'un effet de court terme permettant la préservation du tissu industriel en période de crise et la meilleure sortie de crise possible.

Un troisième champ d'actions, elles aussi de nature opérationnelle, consiste à **prioriser et mettre en œuvre les actions spécifiques propres à dynamiser une filière ou un territoire**. Le présent document de synthèse n'a pas vocation à détailler ces mesures qui ont pu être identifiées dans le cadre des groupes de travail nationaux « filières » ou des groupes de travail régionaux des Etats généraux de l'industrie. Il s'attache cependant à en proposer une synthèse.

Enfin, un quatrième champ d'actions consiste à **mener des chantiers de fond** à caractère plus transverse et qui ont un impact important sur l'industrie mais qui concernent aussi les autres domaines de l'activité économique ou l'organisation politique et sociale du pays dans son ensemble : **la réglementation, la compétitivité, le social, le système financier, l'Europe**. Les chantiers qui relèvent des instances de concertation entre les partenaires sociaux existantes doivent, en priorité, être conduits dans ce cadre.

Les développements qui suivent s'emploient à faire ressortir les propositions d'actions les plus marquantes identifiées aussi bien au sein des groupes de travail nationaux et régionaux constitués dans le cadre des Etats généraux de l'industrie, qu'au cours des débats tenus par le Comité national des Etats généraux et dans les nombreuses contributions aux réflexions reçues.

Les rapports des groupes de travail avancent par nature des propositions complémentaires ou des déclinaisons opérationnelles plus précises des propositions retenues dans le cadre de la présente synthèse. Ces rapports font partie intégrante des restitutions de travaux des Etats généraux de l'industrie et constituent à ce titre une base de référence complémentaire au présent document.

1. Redonner au pays une véritable ambition industrielle

La politique industrielle de l'Etat est souvent considérée comme un caractère distinctif de l'approche française de l'économie. A travers l'histoire, elle s'est incarnée sous des formes variées mais a conduit globalement à un succès suscitant durablement l'adhésion de l'opinion et des courants politiques dans leur diversité.

La crise consécutive au premier choc pétrolier a conduit aux premiers questionnements sur l'efficacité, et donc la pertinence, de l'intervention de l'Etat dans le domaine industriel. La multiplication des plans de soutien publics aux secteurs en difficulté – sidérurgie,

charbonnages, construction navale, machine-outil, textile – n'est pas parvenue à enrayer l'échéance inéluctable des restructurations.

A partir du milieu des années 80 et tout particulièrement avec l'achèvement du Grand Marché européen, la France s'est adaptée au contexte mondial de dérégulation et de globalisation des échanges et des investissements. Dans ce cadre, elle est parvenue à conserver une partie du caractère distinctif de sa politique industrielle puisque la libéralisation de l'économie s'y est réalisée plutôt avec méthode et moins brutalement que dans d'autres pays, sous l'égide d'un Etat qui demeure une référence reconnue par les acteurs économiques. Mais, la politique industrielle a sans doute perdu au passage l'essentiel de ce qui faisait sa force en France : sa dimension d'ambition nationale visible et partagée.

D'importantes réformes récentes contribuent à lui redonner une telle ambition avec des avancées majeures dans trois domaines :

- le soutien à l'innovation, notamment avec la création et la montée en puissance des pôles de compétitivité (près de 500 millions d'euros de soutien au titre du Fonds unique interministériel (FUI) entre 2005 et 2007, dotation de 600 millions d'euros pour la période 2009-2011), l'extension du crédit d'impôt recherche (représentant un soutien de l'Etat estimé à 4 milliards d'euros pour 2010), le renforcement des moyens d'OSEO ;
- le renforcement des fonds propres, avec en particulier la création de France investissement pour abonder des fonds d'investissement dans les PME innovantes et en développement, la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) dans le cas d'investissement dans le capital de PME (représentant un soutien de l'Etat de 670 millions d'euros en 2009), la mise en place du Fonds stratégique d'investissement (FSI), l'affectation de 2 milliards d'euros supplémentaires pour consolider les fonds propres des PME et des entreprises de taille intermédiaire annoncée par le Président de la République le 5 octobre 2009 ;
- la réduction des charges et le renforcement corrélatif des capacités d'investissement avec la suppression de la taxe professionnelle (économie de 12 milliards d'euros pour les entreprises en 2010).

Avec la prise de conscience du rôle majeur de l'économie réelle qu'entraîne la crise financière, émerge l'opportunité de démultiplier cette ambition. L'idée de politique industrielle, longtemps fustigée comme archaïsme, redevient une référence respectée. L'analyse objective de la situation de pays aussi différents que la Chine ou les Etats-Unis conduit d'ailleurs à constater que les Etats jouent toujours un rôle-clé quand il s'agit de faire émerger une puissance industrielle globale comme la Chine ou d'assurer le développement de nouveaux champions industriels mondiaux, comme dans l'industrie du logiciel aux Etats-Unis.

Pour la définition de la nouvelle ambition industrielle de la France, les leçons de l'histoire peuvent permettre de dégager quelques axes :

- de Colbert, on peut retenir les idées de renforcement de la production nationale et de développement de l'exportation ;
- du Second Empire, l'idée d'orienter l'épargne vers l'investissement productif ;
- de la période de la reconstruction et des Trente Glorieuses, les idées de susciter un consensus national autour de l'industrie et de lancer des projets industriels stratégiques pour la souveraineté et l'indépendance.

Mais dans un monde politique et économique profondément transformé par l'ouverture et la mondialisation des marchés et la diffusion des technologies et services de l'information et de la communication, la définition de cette ambition devrait avant tout s'appuyer sur une vision prospective nationale et internationale pour prendre en compte les attentes et besoins individuels des consommateurs, des citoyens et des salariés et les aspirations collectives des sociétés et ainsi porter un regard stratégique sur les mutations industrielles.

1.1 Définir et affirmer une telle ambition

C'est par l'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle résolument tournée vers l'avenir que le pays peut parvenir à mobiliser toutes ses forces dans une démarche nationale comprise par tous les acteurs. Cette ambition doit se construire autour de l'objectif prioritaire de la sauvegarde et du développement des entreprises industrielles et de leurs emplois en France.

Cette ambition nationale, résolue, de long terme, prenant en compte entreprises et salariés, autour de marchés du futur cohérents et définis en commun pourrait être de faire de la France un pays industriel leader autour de quelques marchés d'avenir identifiés, par exemple : les services et technologies de l'information et de la communication (logiciels, contenus numériques, transactions électroniques et sécurité, électronique et équipements de réseaux), les éco-industries et l'énergie, les matériels de transport, la chimie et les matériaux innovants, l'industrie pharmaceutique et les autres technologies de santé, le luxe, la mode et tous les secteurs touchant à l'art de vivre, l'agroalimentaire et la nutrition.

Dans ce cadre, la France devra s'attacher à conserver certains savoir-faire nationaux déjà largement reconnus à travers le monde et à les faire évoluer en fonction des évolutions sociétales. En effet, si elle doit viser à prendre le leadership sur de nouveaux marchés du futur, elle doit aussi tout mettre en œuvre pour accentuer l'avance dont elle dispose déjà sur certains marchés porteurs d'avenir comme l'agroalimentaire, le luxe ou la mode.

L'affirmation de cette ambition devrait être aussi l'occasion pour l'Etat de redonner toute sa légitimité à l'action publique pour défendre, valoriser et développer les entreprises et l'emploi industriels en France et en Europe, notamment par la promotion de politiques sectorielles, en

lien avec les filières industrielles et les branches, et la mise en cohérence des différents dispositifs publics d'aide à l'industrie.

1.2 Rechercher l'adhésion de la société à cette ambition par le lancement de grands projets

C'est autour de projets visibles, stimulants et mobilisateurs que l'industrie peut reconquérir sa place dans l'économie et dans la société. Aujourd'hui comme par le passé, l'intervention de l'État est légitime pour la définition et la participation au financement de ces projets à haut potentiel.

Les priorités de l'Emprunt national tracent un cadre pertinent pour la définition de ces projets.

- ***Les véhicules du futur***

Dans le cadre des projets « véhicules du futur », il est envisagé le soutien à des projets en faveur du développement de véhicules faiblement émetteurs de CO₂ (développement de moteurs thermiques optimisés, développement de la chaîne de traction électrique, allègement des masses, R&D dans le domaine de la recharge notamment), le développement de la recherche en matière de construction ferroviaire et de construction navale.

- ***L'aéronautique et l'espace***

En matière d'aéronautique et d'espace, le financement de grands projets spatiaux parmi lesquels des études et des démonstrateurs technologiques permettront de préparer la mise au point des futurs lanceurs (Ariane 6) et des projets de satellites. Un soutien à l'industrie aéronautique devrait permettre de préparer les avions et hélicoptères du futur.

- ***Les énergies renouvelables et décarbonées***

Le soutien à des projets innovants de démonstrateurs sur les énergies renouvelables et décarbonées (énergie solaire, énergies marines, géothermie, captage, stockage et valorisation du CO₂ et chimie verte) et dans le secteur de l'économie circulaire (tri et valorisation des déchets, dépollution et écoconception de produits industriels) devrait permettre de tirer parti du potentiel de croissance de ces nouveaux secteurs.

- ***Le nucléaire de demain***

Le secteur nucléaire français est un exemple de réussite industrielle. De nouveaux projets dans ce domaine doivent permettre de bâtir le nucléaire de demain avec le développement de réacteurs plus efficaces, l'analyse expérimentale du vieillissement des réacteurs et la recherche de solutions innovantes pour le traitement des déchets.

- ***Les transports et l'urbanisme durable***

Le financement de programmes urbains intégrés devrait favoriser l'émergence d'un nouveau modèle urbain réconciliant la ville et les citoyens, dans une perspective de qualité de la vie et de l'environnement.

- ***La couverture du territoire par le très haut débit***

L'équipement en très haut débit est un chantier d'infrastructure majeur qui conditionne durablement l'attractivité et l'équilibre des territoires. Atteindre une couverture de 70 % de la population dans dix ans peut être un objectif mobilisateur pour toutes les parties prenantes, opérateurs, collectivités territoriales et Etat.

- ***Le développement de services, usages et contenus numériques***

Plusieurs actions peuvent être activement soutenues dans ce domaine pour répondre à des besoins nouveaux et utiliser au mieux le potentiel des nouvelles technologies : le développement de l'informatique en nuage (« cloud computing »), la numérisation et l'exploitation des contenus patrimoniaux dans les domaines culturel, éducatif et scientifique, le développement des prochaines générations de technologies de la nanoélectronique et des réseaux de télécommunication ainsi que des technologies génériques du logiciel, le développement de logiciels, usages et contenus numériques innovants en matière de réseaux électriques intelligents (« smart grids »), d'e-santé, d'e-éducation, de résilience des réseaux, de systèmes de transport intelligents et de ville numérique.

- ***Les sciences du vivant***

La modernisation de la recherche médicale et le développement des biotechnologies dans tous les domaines d'application sont des orientations majeures à soutenir.

Les filières et leurs acteurs industriels devront être associés aux modes de définition et de lancement de ces grands projets collectifs afin que les sommes investies bénéficient à l'industrie et en priorité aux acteurs implantés en France et ne se traduisent pas par des importations massives de matériels ou composants fabriqués hors de l'Union européenne. Il conviendrait de veiller à ce que les moyens nécessaires au lancement des plateformes d'expérimentation soient alloués le plus rapidement possible.

1.3 Créer les conditions pour que l'adhésion de la société se concrétise par des choix d'épargne favorables au développement industriel

L'épargne des français atteint un niveau important par comparaison avec les principaux pays de l'OCDE. Elle est répartie en trois fractions d'importance sensiblement égale entre les dépôts, les titres (obligations, actions, OCPVM) et l'assurance-vie.

Toutefois, cette épargne est insuffisamment orientée sur des financements longs dont ont besoin les entreprises industrielles pour le financement de leurs projets et de leur développement.

L'adhésion de la société à l'ambition industrielle devrait donc aussi se manifester au niveau du financement privé des projets, pour relayer l'impulsion donnée par l'Etat. Dans le contexte du resserrement des règles prudentielles applicables aux secteurs de la banque et de l'assurance, de nouveaux moyens pour orienter l'épargne des français vers l'investissement à long terme dans l'industrie devraient être développés.

1.4 Se doter d'une instance consultative de suivi appropriée

Les Etats généraux de l'industrie ont offert aux acteurs économiques et sociaux un cadre novateur en termes d'ambition et de méthode, permettant une réflexion collective pour construire un projet pour l'industrie française s'inscrivant dans une stratégie européenne et de définir les voies et moyens de sa réalisation. Cet espace de concertation devrait trouver un prolongement durable afin, d'une part, d'assurer le suivi des actions qui seront mises en œuvre à la suite des Etats généraux et d'autre part, d'organiser sur la durée et dans une démarche de large concertation, un cadre de réflexion et d'action pour les acteurs de l'industrie.

C'est pourquoi, il est préconisé d'instaurer une Conférence nationale de l'industrie, associant, autour de l'Etat dans un cadre interministériel, et comme cela a été fait avec le Comité national des Etats généraux de l'industrie, tous les acteurs concernés par l'avenir de l'industrie en particulier les partenaires sociaux, les organisations professionnelles, les acteurs publics nationaux et des territoires, les organismes spécialisés, des experts, des créateurs. Compte tenu de leur rôle structurant dans le domaine industriel, les pôles de compétitivité devront, en particulier, être associés aux travaux de la Conférence nationale.

Outre le suivi des mesures mises en œuvre à la suite des Etats généraux de l'industrie et la poursuite du diagnostic prospectif effectué dans ce cadre, elle pourrait être notamment consultée pour :

- faire toute proposition aux Pouvoirs publics en matière de stratégie, de politique industrielle et de gouvernance de cette politique ;
- faire le point sur la mise en œuvre des projets relevant de la stratégie industrielle nationale en relation avec les instances sectorielles compétentes ;

- proposer une structuration en filières pertinente et identifier les atouts et les lacunes de ces filières ;
- sur cette base, proposer aux Pouvoirs publics les actions à conduire pour dresser une cartographie précise du tissu industriel français et accélérer le positionnement de notre industrie sur les activités à fort potentiel de croissance et d'emplois et sur les secteurs porteurs ;
- aider à identifier les activités industrielles devant se préparer, dans le dialogue social, à des évolutions ;
- aider à identifier les emplois, métiers, compétences et technologies d'avenir dans les secteurs de l'industrie, en vue notamment d'adapter notre appareil de formation initiale et continue ;
- recenser les résultats des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans l'industrie (entreprises, territoires, branches et interbranche).

Les consultations de cette Conférence nationale devront s'articuler entre autres avec celles de la Commission permanente de concertation pour l'industrie (CPCI) et celles des instances de gouvernance des filières existantes.

La Conférence nationale pour l'industrie pourrait s'appuyer en tant que de besoin sur un « think-tank » chargé de lui fournir les références et les éléments d'anticipation indispensables à ses travaux. Ce « think-tank » pourrait prendre la forme d'un Institut pluridisciplinaire pour l'industrie qui dynamiserait la réflexion sur l'industrie française et assurerait une veille sur les stratégies et politiques pour l'industrie et les technologies des Etats disposant de grands secteurs industriels actifs sur les marchés internationaux. Cet institut ferait converger les compétences présentes et reconnues internationalement dans les universités, les grandes écoles d'ingénieurs, les autres établissements du supérieur et les institutions de recherche. Les propositions dégagées par la Conférence nationale en termes d'identification de filières pourraient conduire à la mise en place, au sein de la Conférence, de « comités stratégiques filières », à l'image de ce qui a été fait pour les industries chimiques avec le Conseil stratégique des industries chimiques (COSIC), pour les industries de santé avec le Conseil stratégique des industries de santé (CSIS), ou pour les éco-industries avec le Conseil stratégique des éco-industries (COSEI). Il serait par exemple particulièrement pertinent que la Conférence nationale puisse s'adjoindre un comité spécialisé sur la filière des services et technologies de l'information et de la communication.

C'est en effet au niveau des filières que les réflexions portant sur les évolutions des marchés et leurs conditions de développement peuvent être le plus utilement conduites pour nourrir une stratégie industrielle nationale cohérente. Le niveau des branches garde cependant toute sa pertinence s'agissant notamment de la question des métiers et des technologies. La bonne articulation entre ces niveaux conditionne largement l'efficacité de la structuration du tissu industriel.

Pour les industries de santé dont l'Etat est l'évaluateur unique et l'acheteur principal, les arbitrages à rendre entre la stratégie industrielle et les objectifs des politiques sociales, de recherche et de santé publique nécessitent un pilotage au plus haut niveau.

En région, la Conférence nationale pourrait s'appuyer sur des comités régionaux dans le prolongement des travaux conduits sur le territoire dans le cadre des Etats généraux.

Le mécanisme de gouvernance national proposé autour de la Conférence nationale de l'industrie, qui repose essentiellement sur la mobilisation et l'engagement des acteurs et le travail en réseau, devrait viser à minimiser ses coûts de structure en s'appuyant dans une très large mesure sur les services de l'Administration existants, en particulier ceux du ministère en charge de l'industrie. Il ne doit pas se substituer aux instances existantes et devra respecter pleinement l'autonomie des partenaires sociaux.

1.5 Assurer le relais de notre ambition industrielle aux niveaux européen et international

Pour pouvoir se déployer pleinement, l'ambition industrielle nationale devra être activement relayée au niveau européen et international.

Au niveau de l'Union européenne, les enjeux principaux consistent d'une part à faire évoluer les doctrines et pratiques encore trop focalisées sur l'organisation de la concurrence intérieure à l'Union et pas assez sur la réponse européenne à la concurrence du reste du monde et, d'autre part, à promouvoir la mise en œuvre de quelques grands projets fédérateurs pour l'industrie européenne, notamment dans le cadre franco-allemand. L'Europe devrait en particulier chercher à mettre en place des normes comptables ne privilégiant pas le court terme mais tenant compte de la longue durée dans laquelle s'inscrit l'activité économique et tout spécialement l'activité industrielle. D'un point de vue plus général, il pourrait être envisagé de proposer à l'Union européenne, à l'occasion d'un Conseil compétitivité, la mise en place au niveau communautaire d'une démarche collective de réflexion sur la politique industrielle sous une forme similaire à celle mise en œuvre en France dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

La France devra engager tous ses moyens et tous ses relais politiques, notamment au Parlement européen, pour favoriser la définition et la mise en œuvre d'une stratégie européenne de compétitivité pour l'industrie, s'inscrivant au niveau mondial dans les domaines décisifs de la politique commerciale, de la politique de changes, de la définition des normes techniques réglementaires ou environnementales mais aussi d'une politique fiscale cohérente. La France et l'Allemagne, en recherchant l'appui d'autres pays, ont une responsabilité première pour convaincre et faire partager une ambition industrielle à l'ensemble des Etats de l'Union européenne. Dans le cadre de cette stratégie européenne de compétitivité, la promotion d'une politique commune pour l'énergie et les matières premières stratégiques pour les industries françaises et européennes devrait également être engagée.

Au niveau de la Banque centrale européenne, l'enjeu est de travailler à intégrer davantage l'objectif de croissance et d'emplois dans la politique monétaire.

Au niveau mondial, et notamment de l'Organisation mondiale du commerce, l'enjeu est d'obtenir le respect par tous les pays des règles du commerce international (respect des brevets, sanctions des contrefaçons...), de lutter contre les dumpings sociaux et fiscaux ou, à défaut, de les prendre en compte par des mesures appropriées au niveau européen.

Le relais européen et international efficace de l'ambition industrielle française supposerait, au plan national, une concertation et une coordination très étroites entre les Pouvoirs publics, l'administration et les professions sur les thèmes majeurs à porter au plan supranational. Cette question devrait faire l'objet d'un examen entre les partenaires concernés pour améliorer, autant que possible, la qualité et l'efficacité des relais nationaux existants aujourd'hui.

2. Rendre plus efficaces les aides et services de l'Etat pour l'industrie et les compléter par des actions propres à amplifier les atouts de l'industrie française ou à remédier à ses handicaps spécifiques

2.1 Rendre plus efficaces les aides et services publics pour l'industrie

- ***Evaluer les dispositifs publics de soutien à l'industrie***

En dépit de mesures de rationalisation importantes déjà engagées, en particulier dans le cadre des pôles de compétitivité, le système français de soutien à l'industrie se caractérise encore par la multiplicité des mécanismes financiers d'intervention et des structures d'accompagnement et de mise en œuvre, aussi bien en matière d'aides directes aux entreprises qu'en matière d'encouragement à la recherche-développement.

Un effort accru de rationalisation est nécessaire si l'on veut pouvoir mettre le plus efficacement possible en cohérence les moyens de l'action publique avec l'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle, dans une perspective d'optimisation.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place une mission temporaire d'évaluation de la performance des mécanismes de financements publics en faveur de l'industrie et de la connaissance de ces dispositifs par les entreprises.

Sur la base de cette évaluation, cette mission aurait pour objectif de proposer aux autorités toutes les mesures de rationalisation qu'elle estimerait devoir être prises pour un usage optimal des moyens financiers publics au service de la performance et du développement des entreprises et de l'emploi.

- ***Mettre en place un relais global pour l'information et l'accompagnement des entreprises***

En partenariat avec les acteurs locaux impliqués dans l'animation du tissu économique, l'Etat devrait s'engager fortement dans la mise en place effective d'un relais global d'information et d'accompagnement pour les entreprises (type guichet unique) avec pour objectifs de :

- donner à chaque entreprise un interlocuteur facilement identifiable assurant l'interface avec les acteurs publics compétents en matière d'accompagnement des entreprises, en particulier pour le soutien à l'innovation et l'accès aux financements ;
- assurer une mission d'explication, de diffusion et de conseil à la mise en œuvre de la réglementation.

Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et leurs unités territoriales pourraient se positionner sur cette mission en coordination avec l'ensemble des acteurs territoriaux de l'accompagnement des entreprises, en particulier les Chambres de commerce et d'industrie. Ce lieu d'information et d'accompagnement devrait avoir pour mission d'assurer un relais unifié vers les autres services de l'Etat ou opérateurs publics (l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) pour la propriété intellectuelle, OSEO pour l'accompagnement, le financement et l'aide à l'innovation, les pôles de compétitivité, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ou le Fonds stratégique d'investissement (FSI) pour le financement, UBIFRANCE pour le soutien à l'export), vers les autres acteurs compétents en matière de développement économique dans les collectivités territoriales et vers les Agences Régionales de Santé (ARS) pour le déploiement des industries de santé.

La mise en place d'une base de données accessible par internet sur les aides financières et techniques publiques proposées aux entreprises en appui à leurs projets pourrait s'inscrire en complément de cette démarche.

- ***Créer un outil de recensement et de diffusion des bonnes pratiques sur les avancées scientifiques, juridiques et économiques au service des PME***

Le partage des savoirs et le brassage d'idées devrait favoriser l'éclosion de nouveaux concepts et l'innovation sous toutes ses formes, techniques, organisationnelles, commerciales ou de design. C'est pourquoi des dispositifs de mise en commun des connaissances et de veille technologique sont indispensables. Les centres techniques industriels remplissent ce rôle dans leur domaine. Le système français de normalisation, en particulier l'Association française de normalisation (AFNOR) et l'INPI devraient être encouragés à mettre à disposition des entreprises des analyses sectorielles des dernières évolutions en matière de normes et de brevets. Des études sur les technologies clés pourraient être réalisées à intervalles réguliers pour aider les entreprises à faire des choix technologiques éclairés et à tirer parti des marchés

en expansion. Sur les aspects juridiques et économiques, les organisations professionnelles devraient être encouragées à partager des analyses et à les diffuser largement.

Un dispositif central pourrait permettre de coordonner la collecte d'information et d'en assurer une diffusion la plus large possible en s'appuyant sur les structures existantes, notamment les syndicats et fédérations professionnelles et les Chambres de commerce et d'industrie.

- ***Organiser plus systématiquement l'attribution des aides publiques sur la base de contrats d'objectifs***

L'attribution d'aides publiques aux entreprises devrait se faire sur la base de contrats fixant des objectifs pouvant s'exprimer en termes notamment de sauvegarde ou de création d'emplois et d'activités en France (pour les aides à finalité régionale), de participation au processus de gouvernance et de coopération de leur secteur, branche ou filière, d'aménagement du territoire, de participation à des actions de formation et de qualification, d'effort de recherche, etc...

Une réflexion associant les partenaires économiques et sociaux devrait permettre de définir un cadre général pour la mise en œuvre de ce principe général de contractualisation, qui devrait laisser en toute hypothèse une large marge d'adaptation aux situations particulières et d'urgence, qu'elles soient locales ou conjoncturelles, et tenir compte du montant des aides.

*

* *

Sans préjudice de l'évaluation à conduire portant sur l'ensemble des mécanismes publics de soutien à l'industrie, les constats posés dans la première partie sur certains handicaps de l'industrie française conduisent à proposer d'engager des actions nouvelles qui contribueraient à y remédier. Ces propositions nécessitent des études de faisabilité et des expertises approfondies permettant d'évaluer leur compatibilité avec les encadrements européens en matière d'aides d'Etat et avec le cadre budgétaire national.

2.2 Stimuler l'effort de recherche et d'innovation des entreprises

Le constat de l'engagement insuffisant de l'industrie française sur le chantier crucial de l'innovation conduit à proposer une amélioration des outils actuels ou la mise en place de nouveaux outils axés sur l'objectif d'accompagner plus efficacement les entreprises, en particulier les PME, dans une large démarche d'innovation.

- ***Mettre en place un crédit d'impôt innovation et étendre le crédit d'impôt recherche aux dépenses de normalisation***

L'effort d'innovation est un facteur essentiel pour le renforcement de la compétitivité des entreprises. Il est donc particulièrement important de les inciter à développer des produits innovants en allégeant le poids que représentent pour elles les dépenses engagées pour l'innovation dans la phase de pré-industrialisation. Un crédit d'impôt innovation contribuerait à maintenir le lien conception – production, à positionner le tissu économique français sur les secteurs à forte valeur ajoutée et ainsi éviter une concurrence sur les coûts de production de produits standardisés. Cette mesure favoriserait la croissance par l'innovation et permettrait le renouvellement des champions nationaux.

Le mécanisme du crédit d'impôt innovation s'inspirerait de celui du crédit d'impôt recherche (CIR). Son assiette, distincte de celle du CIR, serait constituée par les dépenses de conception technique d'un nouveau produit ou service aboutissant à la réalisation du prototype, incluant le design qui est une forme d'innovation source d'importants gains de compétitivité. La définition précise de l'assiette, du taux et du champ d'application du crédit d'impôt innovation devrait être arrêtée en fonction de simulations et dans un cadre de concertation adapté.

Compte tenu de l'intérêt de la normalisation pour la diffusion des innovations, l'encouragement des entreprises à participer aux travaux de normalisation devrait être renforcé. En effet si les caractéristiques de leur produit innovant ne sont pas reconnues par les normes internationales, l'accès à l'ensemble des marchés sera difficile pour ce produit, réduisant à néant tous les efforts d'innovation réalisés. Pour inciter les entreprises à s'investir dans les travaux de normalisation, les dépenses de normalisation engagées par les entreprises devraient être intégralement prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt recherche, et non pour la moitié de leur montant comme aujourd'hui.

Cette mesure constituerait un accompagnement indispensable de la réforme de la normalisation, mise en œuvre en 2009 et qui doit être portée à son terme pour renforcer la capacité d'influence de l'industrie française sous la coordination d'AFNOR dans les instances européennes et internationales de normalisation. La France doit être proactive dans le domaine de la normalisation pour promouvoir des règles favorables aux intérêts de ses entreprises. Il est nécessaire de s'assurer de la cohérence, de la convergence et du contrôle des normes tant au niveau européen que mondial.

De façon plus générale, il conviendrait de s'assurer que le crédit d'impôt recherche couvre bien, en pratique, l'ensemble des dépenses de R&D au sens de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) incluant la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental (manuel de Frascati). Une étude en ce sens pourrait s'inscrire en complément du mandat de la mission d'évaluation des mécanismes financiers existants dont la mise en place est proposée.

- *Définir une stratégie et des outils de diffusion de l'innovation entre entreprises et entre secteurs*

Le crédit d'impôt innovation devrait permettre à chaque entreprise en bénéficiant d'améliorer sa performance individuelle en matière d'innovation. Cependant, des mesures complémentaires pourraient stimuler la diffusion d'une culture de l'innovation dans l'ensemble du tissu industriel profitable à l'ensemble des acteurs.

- *Renforcer la démarche nationale d'intelligence stratégique et prospective au service de l'innovation*

Une telle démarche viserait à permettre le repérage d'entreprises primo-innovatrices, de champions cachés, de gisements d'innovation, d'effectuer des bilans risques/bénéfices des technologies ou innovations émergentes et d'évaluer le potentiel d'emplois des innovations.

Cette action stratégique pourrait s'appuyer sur un Centre français de l'innovation et de la création à mettre en place. Ce centre recevrait aussi pour mission d'assurer la diffusion auprès des entreprises de la connaissance sur la gestion de l'innovation et des processus de création en s'appuyant sur les relais déjà en place (Chambres de commerce et d'industrie, fédérations et syndicats professionnels notamment). Il réaliserait ses missions en lien avec les laboratoires de recherche travaillant dans le domaine de l'innovation et de la création et devrait intégrer à son approche une perspective historique tenant compte des enseignements des sciences sociales en matière d'innovation.

- *Multiplier dans le cadre des filières toutes les initiatives d'échanges entre les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation*

En s'appuyant sur les filières et en lien avec la Conférence nationale de l'industrie, les Pouvoirs publics pourraient susciter, chaque fois que nécessaire, sur des thèmes de travail identifiés, des séminaires de l'innovation réunissant les acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation pour favoriser la compréhension mutuelle et permettre l'établissement de bases de coopération durable.

- *Etudier un dispositif d'aide au diagnostic et au recrutement ciblé « innovation » pour les PME*

Le diagnostic « innovation » pourrait être une prestation-type élaborée avec OSEO permettant l'identification du potentiel d'innovation des PME et des besoins en compétences à satisfaire pour exploiter ce potentiel. Une aide au recrutement d'un jeune diplômé ou d'un jeune doctorant pour renforcer les capacités de l'entreprise en management de l'innovation pourrait accompagner ce diagnostic (type Conventions Industrielles de Formation par la REcherche CIFRE). En complément, l'Etat et les collectivités territoriales pourraient s'inspirer du

dispositif VIE (volontariat international en entreprise, géré par UBIFRANCE) pour le décliner sous la forme d'un « volontariat innovation en entreprise ».

- *Rechercher les moyens d'encourager davantage la création d'entreprises à partir de l'essaiage technologique de grands groupes*

Les grands groupes peuvent être amenés à développer des résultats techniques et des technologies qui ne sont pas forcément exploitées car en dehors de la stratégie du groupe. Il s'agirait donc de renforcer l'incitation à l'essaiage pour les entreprises et pour les entrepreneurs qui permet à des salariés, ou même à des personnes extérieures, de développer des entreprises issues de ces technologies orphelines et dormantes.

- *Examiner l'intérêt d'une taxation privilégiée des revenus de la propriété industrielle (patent box)*

Plusieurs pays européens (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Espagne, Royaume-Uni) ont mis en place ces dernières années un taux d'imposition réduit pour les revenus tirés de la propriété industrielle. Il s'agit d'harmoniser le traitement fiscal des revenus provenant d'une valorisation externe (ex : licences) et celui des revenus directement générés par l'exploitation d'un titre de propriété industrielle, sans contractualisation avec un tiers.

Afin d'inciter à l'exploitation des résultats de la propriété intellectuelle, sans l'orienter vers une cession, il est proposé d'examiner l'intérêt de mettre en place une mesure de ce type en France.

Les rapports des groupes de travail, notamment ceux des groupes « Innovation et entrepreneuriat » et « Biens de consommation », contiennent des propositions complémentaires allant dans le sens d'un renforcement de l'innovation qui méritent également d'être étudiées.

2.3 Structurer davantage l'appui financier public à l'industrie et adapter les outils aux besoins urgents identifiés

L'effort public en faveur du financement des entreprises est déjà particulièrement soutenu, notamment dans le cadre des interventions de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), d'OSEO ou du Fonds stratégique d'investissement (FSI). L'Emprunt national prévoit une nouvelle amplification de ces efforts par l'affectation de 1,5 milliards d'euros à OSEO, 500 millions d'euros pour renforcer les fonds propres de cet organisme pour lui permettre d'accroître sa prise de risque pour les projets des PME, notamment les PME innovantes et inciter davantage les établissements bancaires à intervenir en cofinancement avec lui, un milliard d'euros à titre de prêt pour permettre au groupe d'assurer la distribution des contrats

de développement participatifs (CDP) aux PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire) désireuses de renforcer leurs fonds propres.

Le cadre d'ensemble étant largement en place, les actions à conduire en ce domaine relèvent surtout de la mise en cohérence et de la réponse à des besoins spécifiques insuffisamment couverts.

- ***Mettre en cohérence les dispositifs pour aller vers un concept global de « banque de l'industrie »***

Pour répondre le plus efficacement possible de façon globale et stratégique aux problématiques de financement de l'industrie en France, la mise en cohérence des mécanismes existants, au sein d'un ensemble associant notamment les acteurs du financement et les représentants industriels, serait une évolution particulièrement souhaitée.

La mission temporaire d'évaluation dont la création est préconisée (Cf. supra 2.1) pourrait être chargée de faire toute recommandation en ce sens.

- ***Soutenir davantage l'accès aux fonds propres pour les entreprises innovantes et les entreprises en développement***
 - *Renforcer les moyens de l'amorçage pour les entreprises innovantes*

Les entreprises innovantes sont à la source du renouvellement indispensable du tissu économique. Les incitations fiscales favorables au capital risque qui permet leur financement devraient être maintenues et stabilisées et les mesures qui conduiraient à les modifier doivent être pesées compte tenu de l'importance d'offrir un contexte fiscal stable qui puisse être pleinement approprié par les acteurs. En dépit de ces incitations fiscales favorables au capital risque, le constat est fait que les opérations d'amorçage restent encore celles pour lesquelles la mobilisation de capitaux privés est la plus complexe.

Pour remédier à cette difficulté, il a été décidé, dans le cadre de l'Emprunt national, d'affecter 400 millions d'euros à un fonds géré par le FSI et dédié au financement de l'amorçage dans des secteurs d'activité correspondant aux grandes priorités technologiques de l'Emprunt national ainsi qu'à la maturation de projets scientifiques sélectionnés. Les conditions de mise en œuvre de ces moyens devront être rapidement précisées de façon à en assurer l'affectation optimale permettant de diversifier et de développer l'offre de financement au stade de l'amorçage.

Avec le même objectif, il pourrait également être envisagé l'expérimentation d'un abondement public à l'investissement des *business angels* ou des acteurs régionaux du capital investissement, conditionné à la labellisation de l'investisseur et/ou au projet

d'investissement, sous une forme à définir. Le renforcement de l'investissement public dans les Sociétés d'investissement des Business Angels (SIBAs) ou l'octroi de prêts avec partage de risque à ces sociétés pourraient également être des pistes à étudier.

- *Améliorer l'accès aux fonds propres pour les entreprises en développement*

L'industrie présente des singularités par rapport à d'autres domaines d'activité compte tenu de la longueur des cycles qui peut atteindre voire dépasser la dizaine d'années (cas de l'aéronautique ou de l'industrie pharmaceutique par exemple). La longueur de ces cycles est difficilement compatible avec les contraintes de délais auxquels sont confrontés les investisseurs en capital. En outre, ces cycles exigent souvent une intensité capitalistique importante, notamment dans les phases de développement (export, nouveaux produits, nouveaux procédés...). Par ailleurs, il existe assez peu de voies de sortie des phases de développement compte tenu de la relative faiblesse des accessions aux marchés cotés.

Sans chercher à se substituer aux opérateurs de marché et à financer des entreprises dont les caractéristiques ne le justifient pas, la mise en place de nouveaux fonds « patients » de cofinancement sectoriels dans le cadre du FSI, à l'image du Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA), dans lesquels l'argent public est abondé par des financements privés des acteurs de la filière, est une voie à explorer.

Afin de soulager les entreprises candidates à l'intervention de ces fonds d'une charge technique et administrative importante génératrice de coûts, la prise en charge totale ou partielle par l'Etat du financement du montage des dossiers et de la procédure d'instruction des demandes devrait être envisagée de façon plus systématique.

Les critères d'investissements de tels fonds devront être solidement définis de sorte à ce que le dispositif garde la sélectivité indispensable à une mobilisation efficace. Par ailleurs, pour mieux répondre à la problématique et aux risques stratégiques de sortie, liés à l'investissement en capital, ces fonds pourraient être encouragés à utiliser des véhicules d'investissements de type obligations ou titres participatifs (aujourd'hui réservés aux seules entreprises publiques et coopératives).

- ***Etudier la création d'un nouveau prêt pour l'accès au marché***

Les projets de R&D, notamment ceux issus des pôles de compétitivité, se concentrent sur les phases amont. Mais il reste un pas important à franchir avant de voir les produits de ces travaux sur les marchés : étude marketing, études de coût et de positionnement, financement de la fabrication des lots pour les essais cliniques pour les produits de santé, recherche de partenaires, recherche et fidélisation des premiers clients, mise au point de matériels et d'outillages nécessaires à la production en série.

Un prêt spécifique d'accès au marché, dont les modalités de mise en œuvre sont à étudier, pourrait aider les entreprises à financer ces étapes et leur permettre de porter plus facilement sur le marché les meilleurs produits issus de leur effort de R&D.

- ***Développer des outils de financements appropriés pour les PME et les ETI***

Les PME et les ETI ont des besoins de financement importants mais ne disposent et ne peuvent disposer de la même capacité que les grandes entreprises à mobiliser des sources de financement sophistiquées. Des outils appropriés permettant de renforcer les ressources stables (quasi-fonds propres) des PME et des ETI sans mettre en cause leur indépendance, tels que les prêts subordonnés, les prêts participatifs, les obligations ou les outils de titrisation de prêts ou de créances, pourraient leur être plus largement ouverts pour les accompagner dans leur développement.

Des améliorations pourraient aussi être recherchées en matière d'accès de cette catégorie d'entreprises à l'assurance crédit clients.

- ***Mettre en œuvre des mesures ponctuelles pour aider l'industrie française à traverser la situation de crise***

L'industrie française doit être, autant que possible, mise en capacité de traverser la situation de crise actuelle. Dans le prolongement de l'initiative très positive de la Médiation du crédit, des mesures ponctuelles, éventuellement temporaires, pourraient l'y aider.

- *Alléger les demandes de garanties en contrepartie des crédits lorsque des aides publiques sont accordées et développer le cautionnement mutuel professionnel*

Les encours de crédit aux entreprises ont connu une contraction depuis le début de la crise. Or, le ralentissement du crédit à l'investissement fait peser un risque important pour la compétitivité des entreprises industrielles. Sans remettre en question les règles prudentielles des établissements bancaires, il serait souhaitable d'alléger les demandes de garanties complémentaires lorsque des aides publiques sont apportées et de développer le cautionnement mutuel professionnel.

- *Mettre en place un crédit d'impôt investissement limité dans le temps*

Pour encourager les entreprises industrielles à ne pas différer les investissements qui conditionneront leur compétitivité en sortie de crise, il pourrait être envisagé de mettre en œuvre pendant une durée limitée une déduction d'une partie des investissements réalisés de l'assiette de l'impôt sur les sociétés. Cette mesure pourrait notamment concerner les investissements productifs en technologies de l'information et de la communication. Un tel dispositif a été mis en vigueur à titre temporaire en Italie permettant de stimuler l'investissement pour passer le cap difficile de la crise.

Pour limiter la dépense fiscale, il pourrait être envisagé de fixer un plafond de dépense éligible par entreprise, ce qui permettrait de privilégier les PME ou de prendre en compte uniquement le différentiel d'investissement par rapport aux années précédentes, pour encourager les investissements exceptionnels.

Un mécanisme alternatif pourrait être d'instaurer une différenciation de taux d'imposition entre les bénéfices réinvestis et la part distribuée, dans l'optique de favoriser l'auto-investissement.

La prise en compte de l'impact environnemental des équipements dans le cas d'investissements de remplacement pourrait être envisagée.

- *Prolonger la mesure d'aménagement de la durée d'amortissement des matériels jusqu'à la sortie de crise*

En réponse à la crise, une mesure temporaire a été mise en œuvre en 2009 pour assouplir les règles d'amortissement des investissements réalisés par les entreprises en offrant une plus grande flexibilité dans la durée d'amortissement des matériels. La possibilité d'accélérer l'amortissement des investissements (majoration d'un demi-point des coefficients d'amortissement dégressif) permet de réduire la charge fiscale les premières années et donc d'augmenter les disponibilités financières. Le prolongement de cette mesure jusqu'à la sortie de crise constituerait un encouragement à poursuivre les investissements pour préparer l'avenir.

Les mesures fiscales relatives à l'investissement devraient porter une attention particulière aux secteurs en surcapacité structurelle, afin d'aider les entreprises concernées à se réorienter vers des marchés à potentiel.

- *Installer rapidement un groupe de travail sur la question de l'appréciation du risque de crédit*

Dans le court terme, dans le contexte de crise et face à la dégradation attendue des notations des entreprises, il conviendrait d'inciter les financeurs à adapter leur comportement d'investissement.

Dans le prolongement des actions conduites dans le cadre de la Médiation du crédit, il est préconisé la mise en place rapide d'un groupe de travail réunissant les établissements bancaires, la Banque de France, les entreprises et les Pouvoirs publics pour apprécier les enjeux et examiner les conditions dans lesquelles pourraient être analysés les comptes arrêtés à fin 2009 et publiés en 2010, à des fins d'appréciation du risque de crédit sans risquer un freinage brutal de la distribution de crédit qui pourrait compromettre la reprise économique.

2.4 Accélérer la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production

L'investissement dans des process consommant moins de matières premières ou d'énergie, générant moins de déchets et conduisant à des produits éco-efficients est un facteur de compétitivité majeur pour l'industrie. Il s'agit par ce moyen non seulement d'obtenir à terme des économies dans les systèmes de production mais aussi d'apporter une réponse à l'attente forte des consommateurs et des sociétés en ce domaine, sans laquelle l'image de l'industrie et de ses produits risquerait de continuer à se dégrader. Mais il s'agit avant tout de tirer le meilleur parti du potentiel de croissance de ces activités en termes de développement économique et d'emplois.

La mise en place d'instruments financiers encourageant ce type d'investissement et de nouveaux outils d'accompagnement pourrait accélérer la transition de l'industrie vers l'éco-conception et l'éco-production.

- ***Inciter aux investissements vertueux sur les plans écologique et énergétique***

L'objectif d'une telle action serait de soutenir l'effort d'investissement dans l'outil productif en France et d'accompagner la transition de l'industrie française vers une économie plus compétitive, plus efficace, et plus économe en ressources.

L'intervention publique dans ce domaine pourrait consister en une bonification d'intérêt sur les emprunts contractés pour financer des dépenses de conception du produit ou du processus de fabrication éco-efficient (dépenses de personnel directement affecté, dépenses confiées à des bureaux d'études et d'ingénierie, achats nécessaires à la fabrication du prototype) et la mise en place de ces processus de fabrication (achats de machines, d'équipements et de logiciels spécialisés, achats de services nécessaires à la construction du processus de fabrication, essais de production, frais de mise au point des matériels et outillages).

- ***Considérer le recyclage et l'accès aux matériaux biosourcés comme des enjeux stratégiques et structurer les filières correspondantes***

Les actions en termes de recours aux matériaux biosourcés et de recyclage conduites par les industries devraient désormais s'inscrire dans des stratégies globales de valorisation.

La mise en place d'un groupe de haut niveau de contact entre les ministères et les acteurs économiques concernés permettrait de préciser ces stratégies en matière de matériaux biosourcés et de recyclage.

Il pourrait s'agir notamment de proposer des normes et labels plus exigeants intégrant le contenu en énergie grise et en carbone des produits sur la base d'une analyse du cycle de vie prenant en compte l'amont et l'aval, de proposer des mesures permettant de mobiliser les

marchés publics pour promouvoir effectivement les industries exemplaires en termes d'utilisation des matériaux biosourcés ou recyclés, de soutenir les actions collectives mises en œuvre par les industriels visant à définir les actions concrètes de recyclage entre acteurs.

Dans le domaine des matières premières secondaires ou biosourcées, le lancement d'un programme de recherche permettant notamment de soutenir les phases aval de démonstration de la faisabilité et de la fiabilité des systèmes ou des technologies mis en œuvre et assemblés, pourrait être une première étape de cette orientation stratégique.

En matière de recyclage, la définition d'une stratégie globale pourrait s'appuyer sur les progrès déjà accomplis, par exemple dans la filière électrique et électronique. Le domaine des industries des transports, de l'automobile à l'aéronautique, en passant par la construction navale ou celui des matières plastiques offrent également un très important potentiel de développement d'activités de recyclage. L'intérêt de ce type d'activité réside également dans la possibilité de récupération et de réutilisation de certains matériaux rares ou stratégiques à l'exemple du lithium des batteries qui seront utilisés en grande quantité dans les véhicules électriques et hybrides.

- *Associer plus étroitement les salariés à la problématique environnementale*

Les partenaires sociaux pourraient amplifier le débat déjà engagé sur les mesures à mettre en œuvre pour que les salariés soient pleinement parties prenantes de la croissance durable de leur entreprise. Les questions de formation des salariés aux nouveaux métiers liés au meilleur respect de l'environnement par l'industrie et de droit d'évocation des salariés pourraient être abordées dans ce cadre.

2.5 Renforcer la performance à l'export

Pour permettre à l'industrie française de regagner des positions à l'export, il est essentiel que les produits mis au point par les entreprises françaises soient conçus dans l'optique d'un marché mondial, en développant une stratégie appropriée et un marketing opérationnel adapté. Ceci nécessite, d'une part, l'identification et la mise en valeur des atouts de la « marque France », l'amplification des démarches de qualité et d'excellence opérationnelle et un accompagnement renforcé des PME dans leur prospection et leur pénétration sur les marchés ciblés.

- *Valoriser la « marque France »*

La valorisation de la marque France à l'export passe par l'identification préalable des atouts de la production française tels qu'ils sont perçus à l'étranger. En première approche intuitive, ces atouts pourraient s'analyser en termes de design, de créativité, d'innovation, de sécurité, de qualité, de spécificités scientifiques et techniques, de prise en compte des questions de développement durable.

La mission confiée à Monsieur Yves JEGO sur la question de la « marque France » doit permettre d'éclairer les Pouvoirs publics sur le contenu et les modalités de mise en valeur de cette identité.

A partir de ces travaux, il pourrait être envisagé la création d'un label « meilleure entreprise de France » à destination des PME industrielles et/ou d'un « label produit français » pour des produits remplissant un cahier des charges à définir.

Des campagnes de promotion de la « marque France » et de ces labels pourraient être lancées sur les marchés les plus porteurs.

- ***Amplifier la démarche de qualité et d'excellence opérationnelle dans les entreprises françaises***

La maîtrise de la qualité, technique et organisationnelle, est un atout pour un succès industriel durable car elle favorise l'intégration de l'innovation dans toutes les composantes de l'entreprise. Elle est un élément de compétitivité reconnu permettant la fidélisation et la conquête des clients, en particulier dans les secteurs innovants et à l'exportation. Elle intervient dans la structuration et l'efficacité des filières industrielles. Renforcer et promouvoir l'infrastructure française pour la qualité et l'excellence opérationnelle, son rayonnement international et son appropriation par les acteurs économiques permettront d'accroître les chances de succès commercial des innovations développées en France, tant sur les marchés extérieurs que sur le marché national.

Une infrastructure nationale de pilotage de la politique en faveur de la qualité et de l'excellence opérationnelle est déjà en place grâce au Comité National pour la Qualité et la Performance (CNQP). Il convient d'en renforcer la représentativité et les moyens, en coordonnant étroitement son action avec des organismes spécialisés tels que l'Association Française de Normalisation (AFNOR), le Comité Français d'accréditation (COFRAC), le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) ou le laboratoire central d'électricité (LCIE), les PME/ETI et les grands groupes, les écoles et universités, etc.. Pour cela, il est nécessaire d'en renforcer les services, de promouvoir les actions engagées et de faciliter l'accès des entreprises, en particulier les PME/ETI, à ces outils de performance. Le périmètre des démarches qualité devrait intégrer les démarches d'optimisation des processus (ex : approche type lean management) afin de contribuer à un objectif global d'amélioration de l'excellence opérationnelle des PME.

- ***Simplifier et clarifier l'accompagnement à l'international proposé par les différents acteurs institutionnels et développer le « portage export »***

Dans le domaine de l'accompagnement à l'international des entreprises, les efforts importants de structuration et de rationalisation déjà engagés, notamment autour d'UBIFRANCE et des

Chambres de commerce et d'industrie, devraient être poursuivis afin que chaque entreprise soit en mesure d'identifier rapidement un seul interlocuteur public capable de l'orienter et de l'assister dans ses démarches à l'export, notamment vis-à-vis des autres acteurs institutionnels concernés. Par ailleurs, les dispositifs devraient être adaptés à la taille des entreprises.

Les pratiques de portage des PME à l'international, avec la participation des grands donneurs d'ordres mais aussi dans le cadre de structures de coopération entre PME ou des chambres de commerce franco-étrangères, devraient être systématiquement encouragées : portage stratégique, portage-abri par l'hébergement de VIE, hébergement sur stands et salons, mise à disposition de locaux, portage-conseil (fourniture d'adresses, informations juridiques et réglementaires, analyses du marché).

2.6 Favoriser la revitalisation industrielle du territoire

Si elles affectent globalement le tissu industriel national, les délocalisations industrielles ont souvent des conséquences dramatiques sur les bassins d'emplois locaux. De nouveaux moyens d'action devraient être engagés pour favoriser la localisation compétitive des entreprises en France.

- ***Mettre en place un dispositif en faveur de la relocalisation compétitive des entreprises industrielles***

Les relocalisations observées ces derniers mois font ressortir les difficultés rencontrées par les entreprises ayant, à leur initiative ou non, fait le choix de délocaliser tout ou partie de leur activité (faible productivité, délais, qualité...).

La logique de l'implantation en pays dit *Low Cost Country* (LCC) est apparue souvent comme une réponse à la pression des donneurs d'ordres ou des clients sans que soient toujours bien évalués les gains de compétitivité escomptés de l'implantation en zone LCC, ni bien estimés des coûts cachés qui grèvent in fine la plus-value économique de ces implantations.

Plutôt que la recherche d'approvisionnement en zone LCC, il conviendrait de privilégier les « *Best Cost Country* » (BCC), c'est à dire veiller à optimiser la répartition des activités économiques selon les atouts et avantages compétitifs de chacun des territoires. Mais, le glissement du concept LCC vers le BCC est encore lent.

Dans ce cadre, la mise à l'étude d'un accompagnement des entreprises qui remettraient en question leur choix de localisation en dehors du territoire de l'Union européenne pourrait être envisagée sous la forme d'un soutien direct ou indirect, limité dans le temps et ciblé sur des espaces industriels français ou des segments de filières industrielles fragilisés.

Le dispositif viserait à aider les entreprises concernées à étudier leur projet de relocalisation (benchmark, mise en évidence des coûts complets et cachés, analyse des marchés cibles), à valider sa faisabilité et à réaliser les investissements productifs et les créations d'emplois.

Sa définition et sa mise en place éventuelle nécessitent une étude de faisabilité rigoureuse pour écarter tout effet d'aubaine.

- ***Accroître les moyens affectés à la revitalisation des territoires en renforçant la solidarité entre les secteurs économiques***

L'accompagnement des mutations a été considérablement renforcé depuis 2002 grâce à l'obligation de revitalisation mise à la charge des plus grandes entreprises. La création en 2009 du Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT) a permis de couvrir des territoires privés de ces moyens.

Afin d'assurer l'équité de traitement entre les entreprises, qu'elles soient du secteur industriel – qui est le contributeur quasi exclusif à cette obligation, du fait de l'impact territorial généré par les restructurations dans ce secteur - ou du secteur des services, l'extension de cette obligation aux entreprises procédant à des suppressions collectives d'emplois importantes au plan national pourrait être envisagée même si leur impact territorial reste discret

2.7 Conforter les écosystèmes innovants, la structuration en filières et la dynamique du tissu industriel

L'engagement des entreprises dans des démarches collectives multi partenariales est aujourd'hui un impératif majeur pour leur compétitivité et leur pérennité. De nombreuses actions ont été mises en place pour inciter à cet engagement, notamment dans le domaine de la R&D. La création des pôles de compétitivité a marqué une évolution décisive en ce sens. Tous les moyens pour amplifier encore les processus de coopération et de collaboration et susciter une dynamique soutenue au sein du tissu industriel devraient être mis en œuvre.

- ***Promouvoir des programmes « interpôles »***

Les pôles de compétitivité ont permis de constituer des viviers efficaces pour l'émergence d'innovations.

Désormais, une mise en réseau des pôles travaillant sur des thématiques proches paraît nécessaire pour pouvoir démultiplier l'effet de levier, d'échanger sur les projets en cours, de partager les bonnes pratiques et de définir des axes de travail communs. Ces liens entre pôles existent dans certains domaines comme la mécanique, l'automobile, l'aéronautique et la chimie. Ils devraient être renforcés pour se constituer en véritables pôles de développement. Par ailleurs, une extension du concept d'interpôles à d'autres filières, comme la filière agro-

alimentaire, celle de la santé ou encore celle de l'économie maritime ou en associant plusieurs filières comme l'agroalimentaire et la santé, serait souhaitable.

Dans le cadre de la démarche interpôles, l'interfaçage avec les pôles à thématique « services et technologies de l'information et de la communication » est un enjeu important, les STIC étant désormais une composante essentielle de la compétitivité de toutes les filières.

La reconnaissance officielle de ces programmes interpôles par les Pouvoirs publics pourrait apporter de la visibilité aux démarches engagées et permettrait de les intégrer dans les réseaux européens d'innovation.

La dotation de 500 millions d'euros prévue dans le cadre de l'Emprunt national pour les projets structurants des pôles de compétitivité, dont 200 millions pour le cofinancement de plateformes mutualisées d'innovation pour les pôles de compétitivité et 300 millions d'euros pour le cofinancement de projets de recherche et développement visant à structurer les filières industrielles et à renforcer leurs positions sur les marchés porteurs, devrait permettre d'encourager la dynamique interpôles.

En parallèle, la coordination entre les différentes initiatives de l'Etat destinées à créer des écosystèmes de l'innovation (pôle de compétitivité, grappes d'entreprises, pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), plan Campus, Instituts Carnot, Institut de recherche Technologique, etc.) pourrait utilement être renforcée.

- ***Organiser les filières et faire évoluer dans ce cadre les relations donneurs d'ordres-sous traitants vers des relations de co-traitants***

Les activités aéronautiques et automobiles ont commencé à se structurer en filières pour gagner en compétitivité dans un contexte de crise. D'autres filières industrielles, comme celui de la santé de l'agro-alimentaire ou des services et technologies de l'information et de la communication, font le constat de la nécessité de travailler plus étroitement entre secteurs pour faire face aux défis auxquels elles sont confrontées et tirer parti des opportunités qui s'ouvrent en termes de nouveaux marchés.

Dans le cadre de la Conférence nationale de l'industrie dont la création est préconisée, une tâche prioritaire pourrait consister à inciter toutes les grandes branches ou secteurs industriels à repenser leur gouvernance sur la base d'une cartographie nouvelle à dresser par filière marché (aéronautique, ferroviaire, automobile, énergie nucléaire, santé, technologies de l'information et de la communication, etc....) croisée avec l'approche de branche plus orientée vers les métiers, les technologies (mécanique, plasturgie, électrique et électronique etc....) ou les services (ingénierie, informatique, logistique etc....).

En capitalisant sur les Fédérations professionnelles existantes, les acteurs concernés devraient dans le même temps réfléchir à la manière de travailler ensemble et d'organiser les outils de pilotage adaptés à chaque filière.

De façon générale, les grands sujets à traiter, dans une perspective de marché, dans le cadre des filières portent sur les attentes des clients finaux, la normalisation, la réglementation, les enjeux d'innovation technologique et de création, la veille et la prospective, les formations et les compétences, l'emploi, les relations donneurs d'ordres-sous-traitants, les conditions réglementaires de développement d'un marché, les alliances techniques ou commerciales, transversales ou verticales entre secteurs.

Si elle doit permettre de gagner en compétitivité, l'organisation en filière vise aussi à établir de façon durable et concertée des relations gagnant-gagnant entre donneurs d'ordres et sous-traitants, pour que ces deux notions convergent vers celle de co-traitants.

Ces nouvelles relations passent par exemple par la mise en place de structures informelles de type plateformes d'échanges afin d'offrir aux entreprises fournisseurs la capacité de développer une vision stratégique globale de moyen à long terme. Les plateformes d'échanges constituent un niveau adapté pour organiser une interaction efficace entre branches et filières afin de rechercher des solutions communes au problème de la liaison « amont/aval ». Dans certaines filières, les réflexions pourraient également très utilement être élargies à la distribution.

La structuration en filières « marchés » devrait aussi conduire à créer, chaque fois que possible, les conditions d'une mutualisation des moyens interentreprises sur certains domaines (veille technologique, innovation, marketing, commercial...) pour constituer un réseau favorisant l'offre des PME et TPE, développant leur visibilité face aux groupes et leur permettant d'acquérir la capacité de faire respecter collectivement les engagements des donneurs d'ordres.

Une fois les filières organisées et à leur initiative, une instance d'évaluation transversale dans chaque filière pourrait être chargée d'observer les pratiques mises en œuvre en quantifiant et qualifiant les données illustratives, d'évaluer le respect des engagements de chacun, de valoriser les mécanismes vertueux, de repérer et au besoin de sanctionner les pratiques abusives. La notation accordée dans ce cadre aurait vocation à être prise en compte par les donneurs d'ordres pour leur image de marque, au même titre que leur responsabilité environnementale, sociétale et éthique.

Enfin, dans le cadre de la refondation de la relation donneurs d'ordres-sous-traitants, la mise en place de fonds financiers par filière avec participation des donneurs d'ordres pour aider à la recapitalisation des sous-traitants (à l'exemple du Fonds de Modernisation des Equipementiers Automobiles-FMEA ou encore d'AeroFund pour la filière aéronautique) devrait être envisagée pour d'autres filières (Cf. supra 2.3). La capacité d'intervention de ces

fonds pourrait également être adaptée pour permettre en urgence une réaction rapide aux situations les plus critiques.

Le rapport du groupe de travail « Politique de filières » apporte des éclairages très complets sur l'ensemble de ces points.

Les aspects sociaux du thème de la refondation des relations donneurs d'ordres-sous-traitants pourraient faire l'objet d'une négociation entre partenaires concernés.

- ***Inciter les filières à gagner collectivement en performance grâce au numérique***

L'usage des technologies de l'information et de la communication offre des possibilités croissantes pour renforcer les collaborations entre entreprises dans un cadre largement dématérialisé. Des usages comme l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, la traçabilité des produits, le développement de la conception collaborative ou encore l'amélioration des dispositifs de gestion de flottes peuvent ainsi permettre aux entreprises de développer leur activité, d'optimiser leur fonctionnement, de gagner en qualité et en temps, et de contribuer au développement durable. Dans certains cas, ils peuvent également constituer une condition pour les PME pour ne pas être écartées du marché.

Ces évolutions représentent de véritables transformations de fond en termes d'organisation des entreprises mais aussi des filières. La définition et la mise en place de ces nouveaux modes de travail ne peuvent être le fait d'une entreprise prise isolément ; elles nécessitent un travail collectif dans lequel doit être impliqué l'ensemble des entreprises concernées.

Les organisations représentatives de filières ont un rôle essentiel à jouer, d'une part pour l'élaboration de standards et la coordination des pratiques d'échanges, pour simplifier l'adoption de ces nouveaux modes de travail par les PME, d'autre part pour la relation avec les offreurs de solutions et l'anticipation et la préparation des évolutions de métier et de formation induites par ces transformations.

Afin de favoriser de telles démarches de coopération, un soutien financier à des projets collectifs en ce sens pourrait être apporté.

- ***Accompagner les PME dans la définition de leur stratégie***

Les responsables de PME ne disposent généralement pas du temps et des ressources humaines nécessaires pour réfléchir à l'évolution de leur environnement et élaborer une stratégie adaptée. L'isolement de l'encadrement dans les PME ne facilite pas non plus la conduite du changement. De ce fait, certaines méthodes d'organisation des entreprises, comme le lean management ou l'utilisation des TIC, ne sont pas mises en œuvre dans les PME faute de moyens pour structurer la démarche.

Bénéficier d'un appui extérieur permettrait au chef d'entreprise de se poser les questions indispensables au développement de son activité et d'affiner sa vision de l'environnement concurrentiel dans lequel son entreprise évolue.

Sous la conduite des DIRECCTE et en associant à cette action l'ensemble des partenaires publics engagés dans l'appui aux entreprises, il pourrait être proposé aux PME une aide à la réalisation d'audits, selon des modalités et dans un cadre de prise en charge financière à définir. Plusieurs thématiques pourraient être abordées lors des audits : les stratégies de compétitivité, d'innovation, d'exportation, d'organisation et de mise en place de nouvelles technologies. Il conviendrait de veiller à ce qu'une aide de cette nature s'inscrive dans une démarche collective associant les PME d'un même territoire ou d'un même secteur pour s'établir sur une base d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

- ***Encourager toutes les formes de mutualisation entre PME***

La structuration en filière est une base essentielle pour construire entre les PME des mécanismes de mutualisation pour assurer les fonctions qu'elles ne peuvent mettre en œuvre à leur échelle : l'export, l'aide au recrutement, la veille technologique, l'élaboration de plans de formation, la défense de la propriété industrielle, le dépôt de brevets, certaines dimensions de la logistique, la modernisation des méthodes d'organisation par exemple le recours au lean management, le regroupement de PME pour répondre à des marchés qui ne leur sont pas accessibles individuellement faute de moyens techniques, humains ou financiers ou de capacités de production.

Que ce soit dans le cadre des filières existantes ou à structurer ou dans le cadre des bassins d'emplois lorsque cela est pertinent, les PME devraient être encouragées à entreprendre des actions de connaissance réciproque et de mutualisation et activement soutenues dans ces démarches, par exemple sous la forme de prêts bonifiés pour le financement de plateformes de ressources mutualisées. Des soutiens financiers à la mise en place de groupements d'employeurs au bénéfice des TPE-PME adhérentes pourraient également être envisagés. De même, un soutien à des groupes de PME pourrait être apporté sous la forme d'aide à l'emploi de «développeurs de filière/marché». Ces développeurs décryptent les règles du jeu des marchés, identifient et rencontrent les interlocuteurs-clés (dont les directions achats des grands comptes), ramènent des consultations, les proposent au réseau de PME, organisent la construction des réponses collectives que les PME ne peuvent isolément formuler.

- ***Faciliter le regroupement, la croissance et la transmission des PME***

Le paysage industriel français fait face à un risque important de disparition d'un nombre non négligeable d'entreprises, TPE et PME ou de leur prise de contrôle par des acteurs non

nationaux, du fait de la conjoncture économique et du départ en retraite de nombreux chefs d'entreprises qui n'ont pas toujours mis en place des solutions pour assurer leur relève. Il est important de veiller à la pérennité du tissu industriel en favorisant la reprise d'entreprises et en profitant de cette période pour recomposer le tissu industriel lorsque cela apparaît nécessaire (regroupements vertueux de PME pour favoriser l'émergence d'ETI, modernisation de l'outil, réorientation de l'activité ...) tout en conservant son ancrage territorial.

La détection des entreprises en situation de risque lié à la transmission est un préalable. De même, la détection des entreprises en développement atteignant un seuil (souvent observé vers 70 / 100 salariés) impliquant une réorganisation profonde de l'équipe dirigeante devrait faire l'objet d'une attention particulière des acteurs publics afin d'offrir des formes de soutien adaptées au franchissement de ce cap critique.

Des dispositifs financiers incitatifs pourraient permettre plus facilement à des entrepreneurs ou à des salariés de reprendre ces entreprises, en complément de dispositifs d'accompagnement leur permettant de maîtriser pleinement un projet nouveau pour l'entreprise reprise (formation aux spécificités du marché et des techniques pour les TPE, formation sur la stratégie financière...). Le recours au régime juridique des SCOP pourrait être facilité, par exemple en évitant le passage obligatoire par l'étape de la liquidation pour permettre aux salariés de bénéficier de l'Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprises (ARCE). Il est utile de noter que l'Emprunt national prend en compte cet objectif de renforcement des SCOP en prévoyant la création d'un fonds doté de 100 millions d'euros destiné à financer les organismes de l'économie sociale dont les coopératives.

Il pourrait être envisagé également la création d'un fonds de soutien à la reprise des petites entreprises qui pourrait intervenir en complément d'autres financements de moyen ou long terme accordés par des établissements de crédit au candidat à la reprise avec des garanties apportées aux banques par des sociétés de caution mutuelle.

Enfin, dans le cas de transmission successorale d'une entreprise, aucune imposition spécifique ne devrait intervenir en l'absence de réalisation du patrimoine.

Une attention toute particulière devra être portée aux conclusions que rendra prochainement Monsieur Bruno RETAILLEAU dans le cadre de la mission que lui a confiée le Premier ministre pour revoir en profondeur la politique menée à l'égard des ETI, de manière à favoriser l'accroissement de leur nombre et de leur puissance en France et réfléchir aux réponses à apporter aux problématiques que rencontrent tant les PME dans leur croissance que les ETI dans leur développement.

2.8 Améliorer l'image de l'industrie et l'attractivité de ses métiers

Identifiée comme un frein majeur à l'entrée des jeunes, diplômés ou non, dans l'industrie, l'image de ce secteur, trop dégradée, est défavorable au renouvellement nécessaire des générations et doit être reconstruite. Il est nécessaire de mettre en valeur d'une part les carrières possibles au sein des entreprises industrielles et, d'autre part, les métiers en croissance de l'industrie, par exemple ceux générés par la mutation des entreprises vers des processus et des produits vertueux sur le plan écologique et par la créativité à intégrer de plus en plus dans les produits et services pour conquérir des marchés. Un plan de restauration de l'image des métiers de l'industrie et de la place de l'industrie dans les territoires devrait être mis en œuvre.

Pour nécessaire que soit cette action d'image, il n'en reste pas moins que la restauration durable de l'attractivité des métiers de l'industrie passe par des mesures de fond sur les chantiers du social et de la formation qui sont à étudier dans les instances concernées.

- ***Ouvrir très largement l'entreprise industrielle aux jeunes en formation, aux enseignants et au grand public***

L'entreprise industrielle devrait être un lieu beaucoup plus largement ouvert qu'il ne l'est actuellement. Le renforcement de cette ouverture devrait viser, en priorité, les jeunes en formation technique, par exemple par l'accueil de jeunes diplômés de tous niveaux en coopération dans les PME ou encore l'expérimentation de l'allocation de solidarité intergénérationnelle (ASI) dans les TPI et PME pour mettre en place une fonction tutorale permettant la transmission des savoirs et des savoir-faire techniques et professionnels entre un salarié reconnu pour ses capacités et un jeune qui débute sa carrière professionnelle.

Mais l'entreprise industrielle devrait aussi être ouverte, de façon plus générale, aux jeunes collégiens et lycéens et à leurs professeurs qui devraient pouvoir être accueillis *in situ* dans les sites industriels à l'occasion de journées de découverte. Une formule originale de « classe en entreprise » consistant à localiser pendant une semaine les cours au sein d'une entreprise a été testée par des entreprises de la filière des industries électroniques et électriques et peut aussi se révéler très riche en termes de potentialités.

L'industrie devrait enfin s'ouvrir, chaque fois que possible, au grand public à l'occasion de journées « portes ouvertes », mises en place sur le modèle de la journée du patrimoine sous une forme événementielle par exemple dans le cadre d'une « semaine de l'industrie » ou, pour les plus grandes entreprises qui en ont les moyens, par l'organisation de circuits de visites sécurisés permanents qui répondraient à l'appétence croissante du public pour le tourisme industriel.

- ***Organiser une campagne de communication ciblée sur les jeunes pour revaloriser les formations techniques et les métiers de l'industrie***

Des actions tendant à promouvoir les formations techniques à tous les niveaux pourraient être lancées, en liaison avec le ministère de l'éducation nationale, sous la forme d'une campagne de promotion des disciplines scientifiques et technologiques et des métiers industriels, en vue d'une meilleure information et de choix d'orientation mieux éclairés pour les jeunes, et notamment les jeunes filles. Cette campagne devrait porter sur tous les niveaux de qualification et intégrer la promotion de la formation en alternance.

Cette campagne sur les métiers industriels et leurs conditions réelles d'exercice, dans toutes leurs dimensions (techniques mais aussi relationnelles ou organisationnelles) et dans tous les types de structures devrait utiliser les supports de communication des jeunes (Internet, réseaux sociaux) et mettre en avant la contribution de l'industrie aux attentes de la société : besoins en énergie, protection de l'environnement, santé, sécurité. Il est également souhaitable de valoriser spécifiquement les métiers d'innovation, de création et de marketing et la place des femmes dans l'industrie et de souligner la place des métiers liés au développement durable.

3. Prendre en considération les enjeux sectoriels et ceux des territoires et bassins d'emplois

3.1 Mettre en valeur les atouts sectoriels

Le présent document de synthèse s'est employé dans les développements précédents à dégager les propositions transversales à l'ensemble des groupes de travail nationaux et régionaux mis en place dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

Pour autant, les rapports produits par les groupes de travail « filières » avancent de nombreuses propositions complémentaires propres à chaque filière. Les développements qui suivent se proposent de retracer, sans prétendre à l'exhaustivité, les axes principaux de ces propositions sectorielles.

- ***Biens de consommation : un accent à mettre sur la création et l'innovation***
 - créer un pôle de compétitivité de l'innovation immatérielle, s'appuyant notamment sur une plateforme collaborative associant entreprises, chercheurs, écoles, designers... ; il s'agirait d'un laboratoire de niveau international s'appuyant, en réseau, sur des organismes existants dont le premier objectif serait d'assurer le suivi des évolutions sociologiques fines du consommateur et d'engager des projets innovants transversaux dans une perspective de décroisement ;

- mettre en place des outils de financement spécifiques des jeunes marques, créateurs et designers / entrepreneurs et d'incubateurs pour les jeunes marques et créateurs ;
 - harmoniser et renforcer au niveau européen les mesures en faveur de la propriété intellectuelle et les dispositifs de lutte contre la contrefaçon ; en particulier, la faisabilité et l'opportunité de la mise en place d'une base de données commune aux douanes et autres corps de contrôle des 27 Etats membres pourraient être étudiées ;
 - lancer un atelier/école focalisé tout à la fois sur les savoir-faire et la créativité ; les jeunes créateurs pourraient également y trouver des ressources pour leurs premières collections ;
 - lancer un incubateur de niveau mondial pour les créateurs français ;
 - impliquer les grands groupes du luxe et de la distribution dans les opérations de portage des PME à l'international afin de soutenir le développement des PME des secteurs des biens de consommation.
- ***Agroalimentaire : une image à améliorer, des attentes des consommateurs à mieux identifier***
 - travailler à améliorer l'image de l'industrie agroalimentaire à travers plus de pédagogie mais également par l'analyse de l'impact des « perturbateurs » sur la santé du consommateur ;
 - étudier la possibilité de faire évoluer la propriété industrielle aux spécificités de l'industrie agroalimentaire : les recettes ne sont aujourd'hui pas « protégeables » et donc copiables sans aucun recours ;
 - mettre en place un observatoire transdisciplinaire du comportement du consommateur pour anticiper les demandes et répondre aux attentes ;
 - renforcer l'inter ministérialité pour limiter l'insécurité juridique des entreprises.
- ***Biens intermédiaires : une force industrielle au cœur des problématiques d'éco-conception et d'éco-production***
 - définir des priorités dans l'accès aux ressources ;
 - mettre en œuvre des mesures permettant de mobiliser les marchés publics pour promouvoir effectivement les éco-industries ;
 - créer un programme de recherche, de démonstration et de développement dans le domaine des matières premières secondaires ou biosourcées ;
 - mettre en place un régime fiscal incitatif à l'utilisation d'intermédiaires chimiques issus des matières premières renouvelables ou secondaires ;
 - donner rapidement une visibilité sur les conditions du marché de l'énergie.
- ***Industries des STIC (services et technologies de l'information et de la communication) : articuler les technologies, les services et les usages***
 - donner une ambition à la filière : faire de la France un des 5 leaders mondiaux du numérique à l'horizon 2015 dans les technologies, les services et les usages ;

- lui fixer un objectif : développer sur l'ensemble du territoire national des écosystèmes numériques associant technologies, services et usages, d'excellence mondiale, différentiateurs (éco-responsables, sécurisés, innovants) au service des citoyens, des administrations et des entreprises ;
- ériger la filière STIC française en priorité de la politique industrielle en vue d'en faire un moteur de croissance durable et d'emplois grâce à la généralisation de « l'intelligence numérique » dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux ;
- lancer des programmes ciblés pour favoriser l'émergence de modèles de rupture (technologiques, économiques, d'usages...) par le déploiement de services répondant aux besoins sociétaux de nos concitoyens (développement durable, sécurité, santé et vieillissement, culture) ; dans le cadre de l'Emprunt national, des «pilotes industriels» grandeur nature pourraient être développés dans les domaines de la télésanté, des systèmes électriques intelligents, des contenus numériques, de la sécurité numérique, des transports décarbonés et de la « route intelligente », de l'e-administration, de l'e-éducation ;
- déployer en parallèle une infrastructure nationale numérique de confiance et performante permettant de soutenir le développement de ces services autour de deux priorités : le très haut débit (fixe et mobile) et les grandes centrales numériques énergétiquement performantes ;
- initier ou renforcer des programmes pour généraliser les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, notamment les PME et ETI, dans l'ensemble de leurs processus ;
- développer des atouts compétitifs au plan mondial dans les trois secteurs industriels clés qui sous-tendent et conditionnent le succès des technologies et des services numériques : les composants électroniques, les logiciels et les télécommunications ;
- créer les conditions de développement et de préservation de l'emploi industriel et de services dans le secteur des STIC en tenant compte de ses spécificités (forte innovation technologique, bouleversements rapides, évolution perpétuelle, compétition mondiale très dure...) ;
- organiser un pilotage « filière » sous la forme d'un conseil stratégique associant tous les acteurs (administrations, entreprises, salariés, recherche et innovation, territoires...) pour coordonner et mener à bien cette stratégie.

- ***Industries de santé : un besoin fort en termes de gouvernance et de recherche***

- doter le secteur d'une instance de gouvernance au plus haut niveau : les industries de santé présentent la spécificité d'être extrêmement dépendantes des politiques publiques en matière sanitaire et sociale ; de ce fait, pour cette filière, l'enjeu de gouvernance est majeur ; pour tirer le meilleur parti des atouts de la France, il est impératif de concilier politique de santé publique, politique industrielle en santé, préservation de l'assurance maladie et stratégie nationale de recherche et d'innovation dans le cadre d'une politique globale arrêtée au plus haut niveau de l'Etat ;

- garantir le maintien des moyens de la recherche publique : le développement des industries de santé repose avant tout sur l'innovation, qu'elle soit médicale, technologique ou organisationnelle ; l'excellence de la recherche publique est un élément fondamental pour les industries de santé et un facteur majeur de l'attractivité du territoire pour la localisation des centres de R&D ;
 - assurer le développement de la recherche hospitalière : l'excellence de la recherche clinique académique est une force reconnue du système français ; le mode de financement de la recherche hospitalière doit être adapté notamment par le recours aux appels à projets ;
 - lancer rapidement des projets concrets pour les nouvelles industries en particulier autour du thème de la télésanté, comme les outils de la médecine personnalisée (diagnostic et traitement intégré au lit du malade), le traitement massif de données, le développement de modèles et de la médecine régénératrice à partir de cellules souches ; la France dispose de nombreux atouts pour devenir un leader mondial dans ces secteurs en émergence.
- ***Matériels de transport : des concepts nouveaux à intégrer dans les produits et les infrastructures***
 - développer les systèmes de transports dits « intelligents » et multimodaux (notamment projet de route intelligente, projet Mobilité Multimodale Intelligente) ;
 - mettre en place les outils nécessaires pour la compétitivité des filières industrielles du transport tels qu'une monographie européenne des méthodes de quantification et de valorisation des économies d'énergie et des gaz à effet de serre dans les différentes composantes modales du transport ;
 - profiter de l'opportunité de l'Emprunt national pour renouer avec les grands programmes préparant l'avenir et redonner aux industries des transports une visibilité forte et positive auprès du public.

3.2 Répondre aux besoins des territoires et des bassins d'emplois

Par ses nombreuses activités induites dans les services, le commerce ou la formation et par son lien intime avec les problématiques d'aménagement du territoire, l'industrie est un facteur déterminant de la vitalité des territoires.

Les travaux régionaux conduits dans le cadre des Etats généraux de l'industrie ont suscité une très large mobilisation qui a bien révélé cette dimension. Le présent document de synthèse intègre les propositions de nature transverses formulées en région. Les travaux régionaux feront par ailleurs l'objet d'une synthèse spécifique qui permettra une analyse plus fine des préoccupations exprimées dans les territoires quant aux problématiques plus spécialement locales. Les développements qui suivent se limitent donc à présenter quelques grandes actions à décliner dans les territoires qui seraient de nature à dynamiser les tissus industriels locaux.

- ***Repérer et préserver les savoir-faire industriels traditionnels***

Sans nécessairement être essentielle en termes d'emplois au niveau macro-économique, une action de cette nature peut permettre de sauvegarder des bassins d'emplois spécialisés.

La transmission des compétences et savoir-faire est en effet menacée dans certains secteurs. La labellisation des centres de formation dédiés à ces savoir-faire traditionnels, l'inventaire des experts détenteurs de ces savoirs, la création des sauvegardes des gestes et pratiques (bases de données, vidéos, didacticiels...) pourraient permettre d'en assurer la pérennité.

Les actions sur ce type d'activités, qui bénéficient généralement d'une image très positive, pourraient contribuer à améliorer l'attractivité d'ensemble des métiers de l'industrie.

- ***Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel sur une base territoriale***

De façon générale, les travaux régionaux font ressortir la pertinence de l'échelle des bassins d'emplois, notamment pour parvenir à une gestion prévisionnelle de l'emploi industriel sur une base territoriale : connaissance de l'offre et des besoins de main d'œuvre avec leurs caractéristiques (âge, niveau de formation...), des perspectives des entreprises (créations, défaillances, développement...), des reconversions nécessaires et de l'offre de formation.

La création et l'animation en région, à travers un réseau d'entreprises, de systèmes de veille prospective et participative dans des secteurs-clés pour les économies régionales est aussi une orientation à développer.

- ***Organiser en région des relais à la Conférence nationale de l'industrie***

Les Etats généraux de l'industrie ont suscité en région une large mobilisation et ont provoqué un engagement soutenu des acteurs économiques et sociaux locaux. Cette mobilisation a déjà conduit un certain nombre de Préfets à prévoir le maintien d'une instance de dialogue et de suivi sur les questions industrielles.

En relais de la Conférence nationale de l'industrie, il pourrait être envisagé de pérenniser en région, sous la forme de comités régionaux et dans un cadre souple laissant une grande marge d'initiative aux acteurs locaux, les instances de dialogue mises en œuvre en région dans le cadre des Etats généraux de l'industrie.

- ***Valoriser l'industrie de l'Outre-mer***

L'outre-mer révèle des champs d'actions spécifiques qu'il convient de prendre en compte. Des actions encourageant la substitution de productions locales aux importations, permettant de mieux valoriser la position tropicale (valorisation de la biodiversité locale et des matières premières locales) ou favorisant les énergies renouvelables pour lesquelles des avancées très substantielles peuvent être d'ores et déjà constatées pourraient être soutenues.

Sur le dernier point en particulier, dans la perspective d'une montée en puissance des énergies renouvelables en France métropolitaine, l'Outre-mer peut apporter des expériences pilotes très utiles.

Par ailleurs la position des différents territoires d'Outre-mer dans leur environnement géographique respectif pourrait leur permettre de jouer un rôle d'interface entre la France continentale et des zones tropicales à potentiel.

4. Ouvrir rapidement les chantiers de concertation sur cinq domaines clés engageant l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social, le financement et l'Europe

Les Etats généraux de l'industrie ont posé un certain nombre de constats portant sur cinq domaines qui dépassent les enjeux industriels tout en revêtant une importance majeure pour l'avenir de l'industrie : l'environnement réglementaire, la compétitivité, le social, le financement et l'Europe. La recherche d'améliorations dans chacun de ces domaines, propres à répondre aux attentes spécifiques des acteurs du monde industriel, nécessite un débat élargi à tenir dans les instances ad-hoc lorsqu'elles existent ou dans des lieux de concertation à créer.

Parmi ces chantiers, ceux touchant à l'interprofessionnel sont déjà engagés pour la plupart et doivent être conduits dans le respect de l'autonomie des partenaires sociaux.

Une approche interministérielle devra être mise en œuvre pour les chantiers concernant directement l'Etat, comme acteur, prestataire ou partenaire, par exemple ceux de la réglementation ou de la formation.

4.1 Le chantier de l'environnement réglementaire

L'environnement réglementaire dans lequel évolue l'industrie française est fréquemment critiqué pour sa lourdeur jugée excessive et pénalisante pour les activités économiques en général et pour l'industrie en particulier.

S'agissant de l'environnement réglementaire national, deux objectifs généraux devraient être poursuivis : d'une part stabiliser le flux et, d'autre part, réexaminer le stock pour préparer, lorsque cela apparaîtrait nécessaire, des allègements et des simplifications.

Un objectif plus particulier d'amélioration de la réactivité peut concerner des secteurs en mutation rapide, comme celui des industries de santé, qui requièrent une capacité d'adaptation rapide de l'environnement réglementaire et pour lesquels l'efficacité administrative est un facteur-clé de compétitivité.

- ***La stabilisation du flux***

La stabilité de l'environnement réglementaire des entreprises participe à leur compétitivité. Dans ce cadre, il serait souhaitable d'éviter toute nouvelle réglementation alourdissant les charges de l'industrie non liée aux obligations européennes, de recourir chaque fois que possible aux engagements volontaires assortis de contrôles et de mettre en place une consultation obligatoire du ministère chargé de l'industrie dans le cadre des études d'impact à mettre en œuvre avant toute nouvelle loi ou règlements pour les textes susceptibles d'affecter l'industrie.

La pratique de la référence aux normes élaborées avec la participation des parties prenantes dont l'industrie au premier chef, et explicitant les exigences réglementaires essentielles devrait être encouragée chaque fois que possible.

- ***Le réexamen du stock***

Une mission ad-hoc pourrait être diligentée pour réexaminer le stock de normes au regard de leur impact sur l'activité industrielle et faire toute proposition d'adaptation notamment en termes d'allègements et de simplifications, par exemple pour les règles applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement dont l'assouplissement devrait être amplifié et accéléré.

Dans ce cadre, un accent particulier pourrait être mis sur la question de l'allègement de la charge déclarative imposée aux entreprises.

4.2 Le chantier de la compétitivité industrielle

Le rapport du groupe de travail « Compétitivité et croissance verte » apporte de nombreux éléments d'analyse et de proposition sur l'ensemble de la problématique de la compétitivité.

En particulier, les conditions d'accès à l'énergie et son coût constituent des facteurs de compétitivité importants. Alors que l'électricité a été jusqu'ici un atout compétitif pour notre pays, l'industrie ressent aujourd'hui le besoin d'une plus grande visibilité sur les futures

règles du jeu dans le domaine de l'énergie qu'il s'agisse du prix de l'électricité ou de l'ouverture des marchés du gaz.

Dans un autre domaine, l'effet de réduction des marges, et corrélativement des capacités d'investissement des entreprises, provoqué par les prélèvements fiscaux et sociaux est souvent considéré comme plus important en France que dans les pays comparables et comme pénalisant de ce fait la compétitivité de l'industrie française. Une étude approfondie de tous les aspects de cette problématique devrait être menée. Trois axes de travail pourraient être pris en considération :

- ***Une fiscalité prenant mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie***

Si les entreprises industrielles doivent contribuer au même titre que tous les acteurs économiques à l'effort fiscal du pays, il est essentiel que la fiscalité qui leur est appliquée, par ses assiettes ou ses taux, n'affecte pas de façon déséquilibrée leur capacité compétitive tant sur le marché national que sur les marchés d'export. La suppression de la taxe professionnelle s'inscrit dans cet objectif.

Une réflexion d'ensemble devrait être conduite pour évaluer l'effet sur la compétitivité de l'industrie française des dispositifs fiscaux applicables aux entreprises ou en voie de l'être, par exemple, dans le cadre de la fiscalité écologique.

- ***Un financement de la protection sociale moins lié au travail***

Les taux de prélèvement sur le facteur travail dans les entreprises sont plus élevés en France que dans la plupart des pays de l'OCDE. Des dispositifs d'allègement de charges salariales ont été mis en place mais du fait de la structure des emplois et de l'intensité capitalistique dans l'industrie, ces allègements bénéficient moins à l'industrie qu'à d'autres secteurs.

Une réflexion sur les différentes pistes possibles pour substituer à tout ou partie des prélèvements reposant sur la masse salariale d'autres formes de financement des régimes sociaux devrait être poursuivie, l'objectif étant d'assurer la pérennité de ces régimes sans compromettre les capacités de développement des entreprises.

- ***La flexi-sécurité comme réponse au défi de l'adaptation permanente des entreprises et au besoin de sécurité des actifs***

L'adaptation indispensable des entreprises aux évolutions des conditions de leurs marchés peut nécessiter des ajustements aussi bien qualitatifs que quantitatifs quant à leurs effectifs. Par ailleurs, la sécurisation des parcours professionnels est une aspiration légitime dans une société moderne. De ce point de vue, une gestion prévisionnelle efficace de l'emploi industriel

permettrait à terme une meilleure sécurisation de l'emploi avec pour conséquence probable une amélioration de l'image de l'industrie.

Un chantier de négociation en ce sens a déjà démarré et devrait être poursuivi.

4.3 Le chantier social

Le chantier social devrait permettre d'apporter des réponses dans deux domaines : il s'agit d'une part de l'adaptation de l'organisation de la vie dans l'entreprise aux évolutions des comportements individuels et des relations sociales dans les sociétés modernes et, d'autre part, de l'adaptation des compétences aux évolutions des techniques et des marchés.

- ***Le renforcement de la participation des salariés à la vie de l'entreprise***

La réflexion sur l'amélioration des modalités de représentation, d'information et de consultation des salariés dans les entreprises et sur l'organisation managériale pourrait être conduite par les partenaires sociaux. Les moyens de promouvoir le statut des SCOP, qui permet au travers de l'obligation de la détention majoritaire du capital par les salariés co-entrepreneurs de répondre pour partie à cet objectif, pourraient être recherchés dans ce cadre.

- ***Un réexamen approfondi de l'enseignement technique et professionnel et de la formation continue***

En liaison avec tous les acteurs concernés, le système français de formation technique et professionnelle, initiale ou continue, devrait faire l'objet d'une évaluation approfondie permettant d'apprécier précisément, à tous les niveaux de formation, d'une part, son adéquation aux besoins actuels du monde industriel, d'autre part sa capacité d'adaptation à l'évolution de ces besoins.

Des lacunes sont a priori repérées :

- le recours insuffisant aux dispositifs d'apprentissage et de formation en alternance, contrairement à ce qui se passe en Allemagne ;
- la faible attractivité de ces dispositifs pour les jeunes, en particulier les jeunes filles ;
- la capacité d'anticipation insuffisante de l'évolution des besoins des acteurs économiques ;
- les liens trop distants avec le monde économique ;

- l'individualisation insuffisante de la formation continue et son caractère trop peu qualifiant et diplômant.

Une mission nationale devrait permettre d'évaluer l'ampleur de ces lacunes et proposer les moyens d'y remédier dans une perspective de revalorisation de l'enseignement technologique à tous les niveaux en assurant une continuité avec l'enseignement technologique supérieur jusqu'aux grandes écoles et aux universités technologiques.

Les travaux du groupe de travail « Emploi-formation » des Etats généraux de l'industrie peuvent servir de base au lancement de cette mission.

- ***Une réflexion globale sur les facteurs de fond déterminant l'attractivité des métiers de l'industrie***

S'il est évidemment important que l'appareil de formation engage un réexamen approfondi de ses actions vers les métiers de l'industrie à tous les niveaux de qualifications, la rénovation de l'offre de formation ne déploiera pleinement ces effets que si les emplois, les salaires, les possibilités de promotion professionnelle et les conditions de travail dans l'industrie sont suffisamment attractives pour les jeunes générations.

Une négociation sociale devrait donc être menée dans le cadre des instances existantes non seulement sur les questions des niveaux de compétences et de la formation initiale et continue mais aussi sur celles des conditions et des moyens de travail, de l'hygiène et de la sécurité, de la prise en compte de la pénibilité des emplois.

4.4 Le chantier du financement de l'industrie

La difficulté d'accès des entreprises aux financements, fonds propres ou crédits bancaires, accentuée encore en période de crise, est évoquée de façon récurrente comme un problème important de l'industrie française. Cette difficulté est d'autant plus fortement ressentie qu'elle est mise en parallèle avec le taux d'épargne élevé observé en France.

Or on ne peut concevoir un développement harmonieux de l'industrie si les entreprises françaises ne peuvent pas s'appuyer fortement sur l'épargne des français. Le sujet n'est pas aisé à éclairer de manière complète : les acteurs sont multiples (publics et privés), les initiatives et les propositions sont nombreuses, les problématiques sont complexes et doivent être appréhendées pour une large part dans un contexte globalisé. Il existe donc un enjeu majeur à ce que le sujet puisse être traité dans le cadre d'une réflexion approfondie conduite avec le système bancaire et financier.

Ces travaux devraient traiter des trois problématiques-clés suivantes :

- ***Une plus forte mobilisation des investisseurs institutionnels au bénéfice de l'industrie***

Le futur cadre prudentiel européen du secteur de l'assurance (Solvabilité 2), qui entrera en vigueur fin 2012, n'incitera pas à la détention d'actions, par les assureurs européens, tout particulièrement pour ce qui concerne les entreprises non cotées (PME et ETI). Contrairement au régime prudentiel actuel, Solvabilité 2 obligera en effet les assureurs à mobiliser des fonds propres en fonction du niveau de risque attribué à leurs actifs, rendant la détention d'actions relativement moins attractive par rapport à d'autres types d'investissement.

Il en résultera une contrainte, dont les effets commencent déjà à apparaître, qui a un coût pour l'économie et l'industrie. Sans remettre en cause la nécessité d'une meilleure régulation du secteur financier, à la lumière de la crise financière, il est nécessaire de prendre pleinement en compte l'enjeu économique lié à cette gestion des risques.

De même, la comptabilisation des actifs en conformité avec les normes actuelles induit des contraintes importantes dans la gestion du capital au regard de l'horizon de gestion. En effet, alors que la gestion des passifs s'effectue sur un horizon de long terme, les actifs sont évalués comme s'ils devaient être immédiatement liquides à chaque « reporting » comptable.

Aussi, il apparaît indispensable de s'assurer que les mesures d'application de la directive Solvabilité 2 ne fragiliseront pas indûment la capacité de placement en actions des compagnies d'assurance, qui a déjà dramatiquement baissé, et le cas échéant de mettre en place des mesures correctrices permettant de drainer une partie des fonds gérés par les assureurs vers l'industrie.

- ***Le développement de produits d'épargne permettant un meilleur financement de l'industrie***

En cette matière, le rapport du groupe de travail « Accès aux financements » apporte de nombreuses pistes de réflexions à explorer : outils d'épargne spécialisés, épargne-retraite, mobilisation de l'épargne salariale, fonds d'investissement de proximité...

D'une manière générale, les réflexions pourraient aller dans deux directions complémentaires :

- le développement de véhicules d'épargne à très long terme qui, du fait même de leur horizon de placement, s'orienteront spontanément, dans une proportion importante, vers l'investissement en actions ;
- la mise au point de mécanismes de partage du risque et de la rentabilité, qui permettraient aux gestionnaires d'allouer une fraction de l'épargne de précaution à des emplois longs, sans faire porter aux épargnants un risque non conforme à leurs objectifs.

- *L'amélioration des relations banques-industrie*

Même si les pratiques de dialogue et d'effort de compréhension réciproque observées dans certaines régions conduisent à nuancer un jugement d'ordre général, la qualité insuffisante des relations entre les entrepreneurs industriels et leurs banquiers est une préoccupation souvent évoquée. L'exemple allemand de relations stables et suivies, de nature partenariale et organisées dans le cadre d'un processus de décision faisant appel à une large déconcentration fait figure de référence.

Comme continuation des travaux sur le chantier du financement, il pourrait être prévu la publication d'un rapport annuel permettant de donner une vision objective dynamique des enjeux de financement des entreprises, industrielles et d'assurer un suivi des propositions faites au Gouvernement et dont celui-ci souhaite la mise en œuvre.

4.5 Le chantier européen

Le déploiement d'actions en faveur de l'industrie au plan national doit s'inscrire dans les règles communautaires. Or celles-ci ont jusqu'ici surtout mis l'accent sur l'organisation de la concurrence intérieure dans l'Union et l'ouverture du marché intérieur - avec des effets utiles et positifs pour les consommateurs, notamment en termes de prix et d'élargissement de l'offre -, et peu sur le développement de l'activité et de l'emploi industriels en Europe.

La recomposition des institutions européennes engagée dans le cadre de la mise en œuvre du Traité de Lisbonne offre une opportunité pour rééquilibrer en ce sens l'action européenne. Ce rééquilibrage pourrait prendre la forme d'une nouvelle stratégie européenne de compétitivité pour l'industrie.

Dans ce cadre, une action pourrait être entreprise pour promouvoir, chaque fois que nécessaire, une révision de l'ensemble réglementaire communautaire afin qu'il prenne mieux en compte l'enjeu de la compétitivité de l'industrie européenne.

Il s'agit en particulier de repérer dans cet ensemble tous les éléments susceptibles de fragiliser les positions compétitives de l'industrie européenne en regard du reste du monde.

Des lacunes dans la réglementation communautaire peuvent être observées par exemple :

- en matière de dispositifs pour s'assurer de la loyauté de la concurrence et de l'application équitable des règles du commerce mondial par les pays tiers ;
- pour la définition d'un dispositif de contrôle et de sanction efficace des manquements à ces règles ; de ce point de vue, il est urgent de renforcer les campagnes de contrôle de conformité des produits importés sur la base de trois ou quatre campagnes par an ciblées sur des produits repérés avec les industriels par rapport à l'importance que revêt leur conformité sur des enjeux comme la sécurité ;

- pour permettre d'avantager les PME dans les marchés publics ;
- pour permettre la mise en place d'une taxe carbone aux frontières européennes.

En revanche, des réglementations existantes pénalisent l'industrie ou l'investissement dans l'industrie :

- l'accumulation de normes unilatérales affectant les acteurs économiques européens, par exemple l'Emission Trading System (ETS) ou le règlement REACH, sans que soit véritablement exigé le respect de ces règles par les produits entrants dans l'Union ;
- les normes comptables IFRS imposées par un règlement communautaire de 2002 avec la méthode de valorisation des actifs « mark to market » et les normes prudentielles imposées par la directive Solvabilité 2.

La référence aux normes, élaborées dans un cadre multi partenarial avec une participation active de l'industrie est une pratique de gouvernance qui devrait être activement promue au niveau européen.

Le travail de fond à conduire pour orienter davantage la démarche communautaire vers le développement de l'activité et de l'emploi industriels en Europe pourrait conduire à proposer la révision des directives et règlements les moins compatibles avec cet objectif.

CONCLUSION

Avec l'achèvement des travaux des Etats généraux de l'industrie s'ouvre le temps de l'action. La mobilisation nationale et régionale suscitée par ces Etats généraux traduit l'attente forte des acteurs économiques et de la société.

L'affirmation d'une nouvelle ambition industrielle de la France autour de l'objectif prioritaire de la sauvegarde et du développement des entreprises industrielles et de leurs emplois est une réponse essentielle à cette attente.

Par nature, l'exercice des Etats généraux conduit au foisonnement d'idées et de propositions. C'est ce qui fait toute la force et l'intérêt de la démarche. Il appartient aux Pouvoirs publics d'étudier la faisabilité de ces propositions et de procéder aux choix politiques nécessaires.

La mobilisation des Etats généraux de l'industrie traduit aussi la volonté des acteurs économiques et sociaux de s'engager dans la durée pour soutenir l'ambition industrielle du pays.

Tout en conservant toute leur place aux instances de concertation existantes, la Conférence nationale de l'industrie, instance consultative de suivi qu'il est proposé de mettre en place rapidement, appuyée sur les comités « filières » et les comités régionaux, pourrait être le lieu approprié de la poursuite mais aussi du renforcement de cet engagement.